

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

**PROCES-VERBAL**  
**de la REUNION du COMITE DIRECTEUR**  
**Nogent-sur-Marne, le 16 octobre 2020**

- 1- Approbation des procès-verbaux des comités directeurs des 1<sup>er</sup> février, 3 juin et 3 août 2020
- 2- Finances
  - Plan de relance
  - Budget ajusté
  - Tarifs 2021
- 3- Assemblée générale du 5 décembre 2020
  - Lieu
  - Ordre du jour
  - Désignation des membres de la commission de surveillance des opérations électorales
  - Pouvoirs des structures déconcentrées
- 4- Election de trois nouveaux membres de la commission aviron handi
- 5- Election d'un nouveau membre du comité d'éthique et de déontologie
- 6- Haut niveau
  - Bilan des championnats d'Europe
  - Règles de sélection 2021
- 7- Réglementation sportive nationale 2021
- 8- Circuit Randon'Aviron 2021
- 9- Informations sur les subventions PSF attribuées en 2020 par l'ANS
- 10- Commissions
- 11- Autres dossiers
- 12- Questions administratives
- 13- Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral
	François BANTON	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
	Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
	Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 19 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire

Excusés :	Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
	Josy BREGAL	Membre du comité directeur
	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale (assiste à distance)
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue PACA
	Michel LAGAUZERE	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
	Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie
	Alain TELLIER	Président de la Ligue Centre-Val de Loire
	Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
	Sylvain HOICHE	Président de la Ligue Martinique

JJ. Mulot, ne se représentant pas pour un nouveau mandat, préside sa dernière séance de comité directeur et ouvre les débats à neuf heures. Il remercie l'ensemble des membres de leur présence compte tenu du contexte sanitaire difficile.

## **1. Approbation des procès-verbaux des comités directeurs du 1<sup>er</sup> février, 3 juin et 3 août 2020**

JJ. Mulot soumet à l'approbation les procès-verbaux des comités directeurs du 1<sup>er</sup> février, 3 juin et 3 août 2020.

C. Vandenberghe revient sur les annonces faites suite au comité directeur du 3 août. Une demande de convocation du comité directeur avec différents points à l'ordre du jour dont l'élection d'un président par intérim avait été sollicitée par plusieurs membres. Il regrette qu'aucune réponse hormis un contact avec T. Renault n'ait été faite.

Il revient également sur le plan de relance initié par la fédération et déplore que le comité directeur n'ait pas été concerté en amont.

Enfin, il interpelle le comité directeur sur la lettre récemment diffusée par C. Charles et indique que ceux et celles qui relaient ce courrier sont autant répréhensibles que l'auteur de cette lettre.

JJ. Mulot confirme avoir bien reçu par mail le 29 septembre cette lettre de C. Charles. Il indique qu'il n'y a pas répondu et qu'il ne tient pas à être instrumentalisé dans cette polémique.

Le Président répond également aux deux autres points évoqués par C. Vandenberghe :

- au sujet des 17 demandes de convocation du comité directeur le 14 août, JJ. Mulot confirme qu'il n'y a pas donné suite compte tenu du fait que l'ordre du jour proposé n'était pas recevable
- s'agissant du plan de relance, il indique que son contenu a été validé par le bureau fédéral et communiqué aux ligues, aux comités départementaux et aux clubs, mais constate en effet qu'aucun message particulier n'a été fait au comité directeur. Il reconnaît que c'est une erreur et que le comité aurait dû au minimum être informé de la décision du bureau et aurait pu aussi être consulté pour avis et/ou validation

C. Vandenberghe souligne que ce dernier point était important, le comité directeur aurait pu faire des propositions.

**LES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES COMITES DIRECTEURS DU 1<sup>er</sup> FEVRIER, 3 JUIN ET 3 AOUT SONT APPROUVES A L'UNANIMITE (17 votants/17 présents).**

## **2. Finances**

### **• Plan de relance**

Plusieurs actions ont été initiées afin d'accompagner la relance de l'activité à partir de septembre : des actions de promotion et de communication et le versement d'aides financières aux ligues, aux comités départementaux et aux clubs en difficulté. Cette partie des aides financières sera détaillée un peu plus loin par D. Marchandeu dans sa présentation du budget ajusté.

Pour la partie promotion et communication, E. Notin liste les actions réalisées à ce jour :

- Création d'un film permettant de promouvoir toutes les pratiques ; ce film a été vu plus de 150 000 fois ; il est à disposition de tous les clubs qui souhaitent l'utiliser pour leur campagne de communication.
- Lancement d'une campagne de promotion sur les réseaux sociaux basée sur l'angle de la famille
- Deux opérations ont été étudiées afin de développer les contacts de proximité :
  - Personnalisation de sacs à pains ; le faible nombre de clubs intéressés à ce jour (13) n'a pas permis de finaliser une offre financière intéressante ; elle pourra faire l'objet d'une nouvelle étude plus tard.

Partenariat le groupe E. Leclerc Drive qui permettait de gagner des initiations au sein des clubs partenaires de l'opération ; plus de 2 000 initiations ont été finalisées au travers de cette opération. L'accompagnement de la digitalisation des clubs dans le cadre d'un partenariat finalisé avec « Mon asso facile », offre soutenue par la MAIF, qui permet de numériser le fonctionnement de son association (gestion du fichier des membres, comptabilité, communication, ...)

- La valorisation des clubs dans le dispositif « Mon club près de chez moi » porté par le CNOSF
- La finalisation d'une plateforme numérique sur laquelle les structures pourront personnaliser des supports de communication et les faire imprimer ; trois univers ont été créés : mer, rivière et indoor ; elle sera opérationnelle dans la première quinzaine de Novembre.

S. Perot demande si l'opération avec le groupe E. Leclerc est durable dans le temps.

E. Notin répond négativement, il s'agissait d'une opération ponctuelle.

E. Notin incite les clubs à exploiter les opportunités offertes par l'usage du numérique

P. Trichet pense que le contexte actuel est porteur pour l'aviron sport de nature.

Le groupe Renault va faire une campagne internet nationale avec l'aviron et une ligne de vêtements éco-conçus.

Un bilan des actions est joint en annexe de ce compte rendu. (Annexe 1)

D. Marchandeu précise que le coût de ces actions de promotion et communication a été validé à hauteur de 60 000 euros dont 40 000 euros pour la personnalisation.

## • Budget ajusté (Annexe 2)

D. Marchandeaude commente le document 3 colonnes "Budget 2020, Budget ajusté 2020 et écarts" (annexe 2).

### Analyse des écarts :

#### • Fonctionnement :

##### • Dans les charges :

- Fonctionnement des instances : moins 37 000 euros du fait d'une assemblée générale au lieu de deux programmées et moins de réunions de comités, de bureaux et de commissions.
- Fonctionnement du siège fédéral : plus 18 687 euros du fait d'achats importants de produits dans le cadre des mesures sanitaires actuelles et plus de maintenances et entretiens.
- Licences : moins 20 753 euros dû notamment à une ristourne de l'assurance Maif.
- Promotion et partenariat : du fait de l'annulation des grandes manifestations nationales et internationales y compris les JO et JP, diminution de 277 000 euros mais 60 000 euros de plus dans le cadre du plan de relance.
- Livre Aviron : moins 12 400 euros car moins de ventes de livre aviron et de livres de formation.
- Charges diverses affectées : il s'agit d'honoraires et de charges sur exercice antérieur.
- Arrêt de la provision Taxe transport IDF soit moins 24 700 euros.

##### • Dans les produits :

- Licences et affiliations : moins 96 000 euros sur les licences A et U, moins 10 000 euros sur les I et BF et moins 23 000 euros sur les licences D soit une perte net de plus de 110 000 euros (montant des licences non encaissées diminuées de la non ristourne aux ligues).  
A date, nous sommes à -5% de licences par rapport à l'année dernière.
- Livre aviron : moins de vente du livre aviron, de livres de formation et de séances Avifit.
- Produits divers : moins de produits de fonctionnement.
- Provision taxes transports IDF : arrêt de la provision Taxe transport IDF d'où reprise globale de la provision en compte soit plus 58 384 euros.

#### • Promotion sport grand nombre :

##### • Dans les charges :

- Stages et compétitions : une économie de 35 000 euros suite à l'annulation du Match France-Grande-Bretagne.
- Structuration territoriale : moins de ristourne sur licences, plan de relance : 85 000 euros d'aides ont été versés aux clubs organisateurs et aux structures en difficultés, 98 000 euros aux comités départementaux et 64 300 euros aux ligues soit le montant prévu pour la Coupe des Régions. Les critères d'octroi d'aides pour les comités départementaux ont été définis d'après les projets présentés à l'ANS.
- Organisations : économies sur les frais d'organisation et de de communication.
- Représentations internationales : économies car peu de manifestations internationales et les réunions des commissions FISA se sont déroulées en visio.

- Mise en œuvre des grands événements : organisation du WRICH : les dépenses ont été réparties entre la communication sur laquelle la TVA est récupérée à 100% et le reste avec une récupération de la TVA à un taux de 23%.
- Dans les produits :
  - ANS soutien vidéo : moins 32 000 euros car aucune retransmission TV du fait de l'annulation des manifestations.
  - ANS fonctionnement PFS : une subvention supplémentaire de 12 000 euros a été octroyée pour la gestion en interne.
  - Droits d'engagements : moins 92 000 euros car pas de championnats et remboursements des droits d'engagements pour Gravelines.
  - Subventions CR IDF/WRICH : un peu moins de partenariat New Wawe et de location de stands.
  - Produits autres : Pas de produits suite à l'annulation du Match France-Grande-Bretagne. Une aide du CNOS pour les retransmissions TV était également prévue sur ce poste.
- **Sport haut-niveau :**
- Dans les charges :
  - Mission d'Aide à la Performance : 32 000 euros de plus mais compensés par subvention de l'INSEP du même montant.
  - Stages et compétitions juniors : pas de stage franco-allemand.
  - Formation et aides personnalisées : les aides FFA et les primes à la performance n'ont pu être versées suite notamment aux annulations des JO et JP.
- Dans les produits :
  - moins 100 000 euros : la subvention du MS était connue au mois de février. La fédération attendait un second tour comme habituellement mais qui n'aura pas lieu.
  - moins de refacturation pour participation des sportifs en filières.

Le montant de la subvention du MS est de 3 100 500 euros.

Le bilan de fin d'année devrait être équilibré.

A.Wache demande si des primes sont prévues pour les sportifs médaillés aux championnats d'Europe.

D. Marchandau indique qu'une prime est habituellement versée aux champions d'Europe senior.

A.Wache aborde la complexité de la saisie des licences à la semaine.

G. Purier indique que le certificat médical n'est pas demandé pour la saisie de ces licences et cela n'est pas bloquant.

Il est possible d'importer des fichiers pour les clubs ayant de gros volumes de saisie.

Le Trésorier fait part de deux éléments importants, dans ce budget ajusté :

- Des fonds dédiés de 77 000 euros sur le haut niveau ont été constatés.
- Affaire Morin/FFA : la FFA a été condamnée à verser environ 40 000 euros en appel. Compte tenu d'erreurs importantes constatées dans les conclusions de la cour d'appel, nous examinons la possibilité d'un pourvoi en cassation.

## • Tarifs 2021

Les propositions de tarifs avaient été arrêtées lors du CD de février mais n'ont pu être validées par l'assemblée générale de mars 2020 suite à son annulation.

Il a donc été décidé de diffuser aux clubs les tarifs inchangés, basés sur la saison 2020, à travers la lettre de rentrée de la secrétaire générale.

Il est donc proposé que les tarifs 2021 soient validés, sans changement par rapport à 2020/2021, lors de l'assemblée générale du 5 décembre.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents/17 votants).

#### • Droits de mutation 2021

Concernant les tarifs de droit de mutation, il est proposé de garder les mêmes tarifs que la saison 2020.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents/17 votants).

### 3. Assemblée générale du 5 décembre 2020

#### • Lieu

JJ. Mulot rappelle qu'il a été évoqué à plusieurs reprises de tenir l'AG à l'hôtel du Port à Nogent. Or, la situation sanitaire actuelle laisse craindre que celle-ci ne puisse se tenir en présentiel mais qu'elle doive se tenir en distanciel.

Deux possibilités doivent donc aujourd'hui être envisagées. Soit organiser l'AG à l'hôtel du Port à Nogent, soit l'organiser en distanciel s'il s'avère impossible de la tenir en présentiel à l'endroit prévu. Dans ce dernier cas, il faudra recourir à un prestataire et il sera nécessaire d'établir un process très précis qui sera validé par le comité directeur.

Il est abordé la question de la répartition des voix entre les délégués d'une même ligue ayant deux ou trois délégués. Le mode de répartition n'est pas précisé dans les règlements fédéraux. Mais, dans le cas d'une AG en distanciel, cette répartition doit être définie avant l'AG afin que le prestataire puisse l'intégrer dans son process.

Cette répartition doit être laissée à l'appréciation des délégués mais doit être définie suffisamment à l'avance. Il pourrait ainsi être envisagé 50/50 si 2 délégués et 1/3, 1/3, 1/3 si 3 délégués sauf avis contraire des délégués communiqué à temps au prestataire.

Après discussion,

LE COMITE DIRECTEUR VALIDE :

- LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DECEMBRE A L'HOTEL DU PORT A NOGENT EN PRESENTIEL (19 Votants/19 présents).
- LA TENUE DE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DECEMBRE EN DISTANCIEL DANS LE CAS DE MESURES ADMINISTRATIVES EMPECHANT LA TENUE EN PRESENTIEL. (19 Votants/19 présents).

Dans le cas d'une AG en distanciel, un process sera adressé pour validation au comité directeur avant diffusion aux délégués.

#### • Ordre du jour (Annexes 3 et 4)

Deux ordres du jour sont proposés : l'un pour une réunion en présentiel et le second en distanciel.

JJ. Mulot aborde la présentation des candidats au comité directeur. Il est proposé que chacun des candidats adresse à la FFA un document avec une photo et une présentation succincte.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES DEUX ORDRES DU JOURS (19 votants/19 présents).

#### **• Désignation des membres de la commission de surveillance des opérations électorales**

JJ. MULOT rappelle que, en vue de l'assemblée générale électorale du 5 décembre prochain, le comité directeur doit procéder à l'élection de 3 membres composant la commission de surveillance des opérations électorales. Il rappelle le rôle de cette commission (article 20 des statuts).

Le bureau fédéral propose trois candidats qui sont à la fois des juristes reconnus et ayant une bonne expérience en matière de droit du sport : président Benjamin Peyrelevade, membres Skander Kaara et Hélène Marechal-Huet.

JJ. Mulot fait circuler les CV de ces trois personnes.

P. Lot se dit gêné par le fait que ces 3 personnes soient proposées par JJ. Mulot alors qu'auparavant il n'avait jamais été fait appel à des personnes extérieures.

JJ. Mulot se dit extrêmement surpris par cette intervention qui semblerait insinuer un manque de neutralité de ces trois personnes dont il serait complice. Il ajoute que le choix de personnes de cette qualité et de plus extérieures à la fédération est au contraire un gage de sérieux et de transparence. Mais il n'est bien sûr pas opposé à d'autres propositions.

A L'ISSUE D'UN VOTE, SONT DESIGNES, A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES : B. PEYRELEVADÉ (PRESIDENT), S. KAARA et H. MARECHAL-HUET.

#### **• Pouvoirs des structures déconcentrées**

JJ. MULOT rappelle que 16 ligues et 70 comités départementaux ont suffisamment de licences pour avoir un droit de vote à l'AG du 5 décembre.

Sur ces 70 comités, 22 comités départementaux n'ont pas à ce jour de statuts approuvés par la fédération, c'est-à-dire des statuts validés en AG respectant les statuts types des comités départementaux.

Le bureau fédéral propose que ces comités puissent voter lors de l'AG du 5 décembre et ce, malgré l'article 5 des statuts et l'article 22 du règlement intérieur.

F. Banton est opposé à ce que les comités n'étant pas en règle puissent exercer leur droit de vote.

B. Ouvry rejoint F. Banton : les comités départementaux ont suffisamment été sollicités pour se mettre en règle.

JJ. Mulot demande si le comité directeur souhaite priver de droit de vote la structure déconcentrée qui n'est pas en conformité statutaire.

LE COMITE DIRECTEUR SE PRONONCE SUR LA SUSPENSION DU DROIT DE VOTE DES STRUCTURES DECONCENTREES N'ETANT PAS EN REGLE STATUTAIREMENT A : 1 CONTRE, 13 POUR et 5 ABSTENTION (19 votants/19 présents).

A ce jour, 22 comités départementaux ne sont pas en règle. Certains de ceux-ci le seront dans les semaines qui viennent. Le bureau fera un point précis avant la fin novembre et informera les structures déconcentrées qui seront privées de droit de vote à l'AG du 5 décembre.

Il est rappelé que toutes les structures déconcentrées ont été informées de la nécessité de tenir une assemblée générale pour désigner à bulletin secret leur(s) représentant(s) à l'AG de la FFA.

#### **4. Election de trois nouveaux membres de la commission handi aviron**

Suite à la signature d'une convention entre la FF Aviron et la FF Sport Adapté, il avait été envisagé d'intégrer à la commission handi-aviron, plusieurs personnes du sport adapté.

I. Danjou propose Caroline Petiot du SHA Havre, Dominique Guende de l'Avi Sourire et Christophe Briand du SNO Saint-Nazaire.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) CETTE PROPOSITION.

#### **5. Election d'un nouveau membre du comité d'éthique et de déontologie**

JJ. Mulot propose suite à la démission de V. Tollard, élue en qualité de présidente du comité départemental du Val-de-Marne, E. Jannot, président du CN Creusot, en qualité de nouveau membre du comité d'éthique et de déontologie.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) CETTE PROPOSITION.

#### **6. Haut niveau**

##### **• Bilan des championnats d'Europe**

Trois championnats d'Europe qui se sont déroulés dans un contexte particulier.

##### **• Championnat d'Europe U23 :**

32 nations ont participé. La Grande-Bretagne n'était pas présente.

11 équipages tricolores.

La France a remporté 4 médailles.

- **Médaille d'or :**

*Quatre avec barreur féminin* : Emma Cornelis (Nancy SN), Pauline Rossignol (Joinville AMJ), Adèle Brosse (Rouen CNA), Maya Cornut-Danjou (Libourne CN) barrées par Elsa Taboulet (Grenoble Av).

*Quatre de couple masculin poids léger* : Corentin Amet (Bordeaux EN), Florian Ludwig (Chambéry CN), Baptiste Savaete (Aix-les-Bains EN), Pierrick Verger (Rouen CNA).

- **Médailles de bronze:**

*Double masculin poids léger* : Ferdinand Ludwig (Lac Bleu AV)/ Paul Tixier (Mâcon SR)

*Quatre de couple féminin poids léger* : Aurélie Morizot (Boulogne 92), Loanne Guivarc'h (Nantes CA), Inès Boccanfuso (Basse-Seine SN), Fanny Puybaraud (Annecy CN).

• **Championnat d'Europe Junior :**

Ont manqué l'Allemagne, la Garde-Bretagne et l'Italie.

Championnat relevé

10 équipages tricolores.

La France a remporté six médailles :

- **Médailles d'or :**

*Skiff masculin* : Victor Marcelot (Saintes CA)

*Quatre sans barreur féminin* : Marion Chagnot (Nancy SN), Ruxandra Botezatu (Nice CN), Lou-Anne Caniard (Sedan AV), Noémie Sèpe (Reims CN).

- **Médailles d'argent :**

*Quatre avec barreur* : Killian Adams (Joinville AMJ), Zadig Hoang (Joinville AMJ), Pierre Minniti-Andrei (Melun CN) et Mathias Meriguet (Joinville AMJ), barrés par Lucie Mercier (Joinville AMJ).

*Quatre sans barreur masculin* : Grégoire Charles (Bressols Av), Alexandre Barsse (Toulouse A), Dorian Marques-Vigneron (Reims CN) et Fergus Nevill (Toulouse A).

*Deux sans barreuse* : Fleur Vaucoret (Aix-les-Bains EN), Émilie Mouchet (Aix-les-Bains EN).

- **Médaille de bronze :**

*Quatre de couple féminin* : Jeanne Roche (Marseille CA) , Gaïa Chiavini (Monaco SN), Ilona Rey-Nouzaret (Lyon-Caluire AC), Moïra Bouloré (Nantes CA).

• **Championnat d'Europe Senior :**

31 nations engagées.

14 équipages tricolores.

La France a remporté trois médailles :

• **Médaille d'or**

*PR1 W1x* : Nathalie Benoit (RC Marseille)

• **Médailles de bronze**

*PR3 Mix4+* : Antoine Jesel (Joinville AMJ), Rémy Taranto (RC Marseille), Margot Boulet (CA Nogentais), Guylaine Marchand (A Saint-Cassien), barreur : Robin Le Barreau (EN Bordeaux)

*W2x* : Élodie Ravera-Scaramozzino et Hélène Lefebvre (SESN Encouragement)

Les résultats sont décevants chez les hommes.

Il est regrettable que le M2x ait dû faire forfait pour cause de COVID. Le potentiel de H. Boucheron et M. Androdias reste indéniable.

Le M4- a montré des capacités. La présence de D. Mortelette apporte de la rigueur et de l'expérience à cette embarcation.

Le LM2x envoie un signal positif en gagnant la finale B.

Le M2- doit se remettre en question. Un échange a eu lieu à l'issue de la course. Les rameurs sont prêts à écouter l'encadrement.

Le W2x fait preuve d'une forte volonté.

Le LW2x a été en difficulté avec un niveau très dense. Elles restent dans le jeu.

Le W4x a gagné la finale B devant la Russie, 1<sup>er</sup> bateau non qualifié en 2019, c'est intéressant et encourageant.

Le W4- termine 8<sup>ème</sup> avec un niveau élevé. Perspectives de progression pour l'avenir. Plus de la moitié du groupe femmes sont des U23.

### **Discussions :**

V. Busser : quelle préparation aurait choisi le 2-H si les JO avaient été cette année ?

P. Ranvier ne peut répondre à cette question. Il est nécessaire de revenir à notre savoir-faire dont les frères Onfroy se sont un peu éloignés ces derniers temps. Il faudra montrer plus de fermeté sur les exigences et se montrer solidaires sur les décisions prises. Il faut plus de rigueur et d'exigence à ces deux rameurs. Il faut espérer que cette contre-performance va les faire réagir.

A.Wache : les filles ont fait un stage en hypoxie. Y-a-t-il un retour sur ce stage, des analyses ont-elles été faites ?

P. Ranvier indique que l'ensemble des filles, le W2x et le LW2x ressentent les bienfaits de ce stage sur leurs parcours ainsi que le W4x.

A. Wache : le LW2x ne s'est pas retrouvé techniquement après les vacances estivales qui prévoyaient une coupure avant les Europe.

P. Ranvier rappelle que le calendrier a été modifié cette année et la pause a été décidée en août au vu de la programmation.

A. Wache, les résultats du groupe masculin, restent inquiétants.

Chez les juniors, A. Wache demande si le mode de sélection initié cette année est positif.

P. Ranvier répond positivement et indique que cela est renouvelé pour 2021.

I.Danjou intervient sur la dynamique de groupe et regrette que l'on se prive de formations dans ce domaine auprès des sportifs.

P. Ranvier précise que l'important travail réalisé depuis plusieurs années sur la préparation mentale a permis de lever l'essentiel des difficultés relatives à la dynamique collective.

A.Tollard demande s'il est envisagé de réunir les groupes masculins et féminins sur les mêmes lieux de stages pour recréer une dynamique.

P. Ranvier rappelle que cette année les groupes ont été réunis. Pour des questions logistiques, il n'est pas possible de réunir à chaque regroupement la totalité de sportifs.

## • Règles de sélection 2021 (Annexes 5, 6, 7,8)

Le chemin de la sélection précise les étapes pour les différentes catégories avec les épreuves du dernier trimestre. (Annexe 5)

P. Ranvier présente et commente les 3 avenants aux règles de sélection :

- avenant n°1 : règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Olympique :

**Ce qui change** : les parcours organisés en décembre détermineront la composition des équipages qui participeront au championnat d'Europe de Varèse.

Le championnat de France bateaux courts ne sera pas sélectif pour les équipages présentés à Varèse.

T. Renault : le résultat du CFBC n'aura pas d'incidence sur la composition des équipages pour le championnat d'Europe ?

P. Ranvier répond positivement. En cas de contre-performance à Varèse, les résultats des championnats de France en bateaux courts pourront être pris en compte pour procéder au renforcement des équipages concernés.

- avenant n°2 : règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Paralympique.

Pas de changement par rapport à la version de l'an passé si ce n'est le calendrier.

- avenant n°3 : règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France senior, U23, non olympique, non paralympique et junior

**Ce qui change** : des parcours seront effectués fin avril début mai pour constituer les équipages en perspective du championnat d'Europe Junior et la régates de sélection début juillet sera sélective pour les championnats du monde Junior.

### **Discussion :**

Pour les juniors, C. Vandenberghe demande si la régates de sélection se déroulera en même temps que la Coupe des Régions.

P. Ranvier répond positivement. Une réflexion de modification du programme de la Coupe des Régions est à l'étude. Une proposition est faite pour les J16 dans la réglementation nationale. Il a semblé trop tôt pour présenter la modification pour les J18, le projet existe mais doit être étudié.

C. Vandenberghe indique qu'un changement de format de la Coupe des Régions nécessite une concertation des présidents de ligue et des ETR.

A. Wache approuve la régates de sélection et la possibilité de laisser tous les sportifs concourir.

C. Berrest émet une remarque par rapport au contexte sanitaire avec la nécessité d'ajouter une clause ou des dispositions en ce sens.

P. Ranvier indique qu'une clause sera ajoutée.

**LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) LES 3 AVENANTS DES REGLES DE SELECTION DES RAMEURS ET RAMEUSES ET**

## PRINCIPES DE QUALIFICATION DES EQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DES EQUIPES DE FRANCE.

JJ. Mulot remet trois Médailles Jeunesse et Sport à trois membres du comité directeur : Ces trois médailles sont attribuées par la Ministre des Sports sur proposition de la fédération :

- Sophie Gautier-Guyon reçoit la Médaille d'or
- Eric Notin reçoit la Médaille d'or
- Anne Tollard-Nottelet reçoit la Médaille d'argent

### 7. Réglementation sportive nationale 2021

T. Renault commente le projet de réglementation sportive 2021 adressé à tous les membres du Comité directeur (annexe 9).

- page 4 : les quotas sont à modifier.
- page 6 : le championnat de France indoor se déroulera à distance au vu du contexte sanitaire actuel.

T. Renault demande au comité de valider les tarifs et plus particulièrement pour les épreuves collectives. Le tarif de 50 euros est proposé pour ces épreuves, tarif basé sur les frais de logistiques, de maintenance...

I. Danjou demande si les sportifs de haut niveau participeront.

P. Ranvier indique que les sportifs y participeront en se regroupant dans un pôle par exemple.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE LE TARIF DE 50 EUROS POUR LES EPREUVES COLLECTIVES A 18 POUR ET 1 ABSTENTION (19 votants/19 présents).

- page 7 : chaque zone ou ligue peut organiser pour les jeunes une tête de rivière.
- page 8 et 9 : le critérium national du sport adapté devient un championnat de France.

- page 13 : quelques modifications : suppression du 8+ J16 et ajout du 2- et du 2x afin de constituer et de relever le niveau du collectif du Match France-Grande-Bretagne.

C. Vandenberghe renouvelle sa demande concernant une concertation des présidents de ligue et des ETR sur les modifications apportées au programme de la Coupe des Régions.

T. Renault indique qu'à plusieurs reprises ce sujet a été évoqué en commission des compétitions dont les comptes rendus ont été adressés au comité.

JJ. Mulot rappelle que lors de la réunion du comité directeur d'octobre 2019 et la réunion des présidents de ligues, Y. Schulte avait exposé les modifications de cette manifestation. Lors de cette présentation, aucun retour n'avait été fait.

P. Trichet souhaite que le 8+ J16 soit préservé.

T. Renault propose d'adresser, pour concertation, aux présidents de ligue le projet de la Coupe des Régions avec une variante concernant le 8+J16. JJ. Mulot propose que la réglementation sportive de la Coupe des Régions ne soit votée par le comité directeur qu'après le résultat de cette concertation.

- page 16 : ajout d'une Coupe des Régions aviron sport adapté.  
Concernant le championnat de France, l'interdiction de doubler (master/senior) a été levée

- page 17 : championnat de France para-aviron et aviron sport adapté : ajout de catégories.

- page 23 : ce qui concerne la sélection a été supprimée.

En 2019, le comité a autorisé la participation des équipages mixtes de clubs. Cette année, les avis sont partagés : certains souhaitent des équipages mixtes de clubs et d'autres sont contre.

R. Mouchel préconise de garder les mixtes de clubs car il s'agit d'une compétition festive et souhaite l'avis du comité.

T. Renault indique qu'il s'agit d'un championnat de France. Pour cette raison, la réglementation propose la participation de bateaux de clubs uniquement.

P. Ranvier : il est important de garder une unité fédérale sur les championnats. Si l'on veut que le Beach devienne un championnat de France à part entière cela suppose que la participation soit réservée aux équipages de clubs.

A. Tixier rappelle que le championnat de France bateaux courts autorise les mixtes de clubs.

JJ. Mulot demande au comité directeur de se prononcer sur la participation d'équipages mixtes de clubs au championnat de France de Beach Rowing.

LE COMITE DIRECTEUR SE PRONONCE COMME SUIT :

- RESTREINDRE AUX EQUIPAGES DE CLUBS UNIQUEMENT : 6 POUR
- AUTORISER LES EQUIPAGES MIXTES DE CLUBS : 10 POUR
- 3 ABSTENTIONS

PAR CONSEQUENT, LES EQUIPAGES MIXTES DE CLUBS SONT AUTORISES A PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH ROWING.

- page 35 : le classement Coupe des Régions sera à étudier.

- page 39 : le classement indoor a été actualisé.

JJ. Mulot propose que la réglementation sportive intégrant les observations et précisions apportées en séance soit soumise au vote hors Coupe des Régions.

La réglementation de cette manifestation sera soumise ultérieurement à un vote dématérialisé.

LE REGLEMENTATION SPORTIVE 2021 (HORS COUPE DES REGIONS) EST APPROUVEE A 17 POUR ET 2 ABSTENTION (19 votants/19 présents).

## **8. Circuit Randon'Aviron 2021 (annexe 10)**

52 randonnées postulent au label Randon'Aviron 2021 et sont proposées à la labellisation. Après étude des dossiers, la commission ne fait pas d'observation sur ces candidatures

LE COMITE DIRECTEUR DÉCERNE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents) LE LABEL RANDON'AVIRON 2021 A CES 52 RANDONNÉES.

M. Scotton indique que "La Pelle du Pied" est à nouveau désignée Randonnée de l'année pour 2021 car annulée en 2020 à cause de la Covid.

## 9. Informations sur les subventions PSF attribuées en 2020 par l'ANS

G. Purier fait un bilan de la campagne 2020 (annexe 11).

Au vu des missions qui étaient auparavant gérées par l'ANS et qui ont basculé sur la FFA, A. Wache demande comment la FFA arrive à gérer la charge supplémentaire de ce dossier et si des compensations sont versées.

JJ. Mulot indique que la FFA s'y retrouve mais de façon incomplète. La FFA touche 20 000 euros de l'ANS par an sur deux ans (2019 et 2020) pour pouvoir gérer ce dossier. Cette année, la FFA a reçu une subvention complémentaire de 12 000 euros ce qui reste encore inférieur par rapport au temps passé sur ce dossier.

Les priorités subventionnées il y a deux ans ne sont plus les mêmes que celles soutenues maintenant. Les projets aidés sont les projets sportifs des clubs correspondant davantage à leurs besoins.

Pour 2021, le budget de l'ANS n'a pas encore été voté.

## 10. Commissions

### • Commission des compétitions

Une réunion se tiendra le 16 novembre.

### • Commission scolaire

A. Tollard précise qu'une réunion se tiendra prochainement. La commission travaille à :

- la création d'épreuves en ligne
- des documents de formation à destination des professeurs d'EPS
- la rédaction d'articles : la Revue EPS a partagé l'article de "Rame en 5ème se jette à l'eau"
- la création de section d'excellence sportive
- l'aviron en primaire
- l'offre aviron UNSS partagée

A. Tollard remercie les membres de la commission scolaire ainsi que K. Poirier, H. Gigleux et M. Jullien.

### • Commission universitaire

ML. Copie fera suivre le compte-rendu de la CMN du 11 octobre.

### • Commission aviron de mer

R. Mouchel se dit ravi du nombre d'engagés au championnat de France mer de Saint-Nazaire.

Un regret de ne pas avoir vu aboutir le code des régates de beach rowing.

- **Commission para-aviron**

I. Danjou remercie la commission handi-aviron ainsi que G. Purier et H. Gigleux.

## **11. Autres dossiers**

### **Label Ecole Française d’Aviron**

Au regard du contexte particulier lié à la crise Covid-19 qui a rogné une partie de la saison 2019-2020, la FFAviron a pris la décision de s’appuyer sur le bilan d’activité 2019 pour les demandes de labellisation Ecole Française d’Aviron 2021.

Le bilan d’activité reprendra les données 2019 : licences, brevets de rameurs, titres scolaires, les participations aux randonnées et aux épreuves nationales.

L’encadrement actuel du club sera à déclarer et la demande éventuelle de mentions complémentaires devra également être complétée.

Si le bilan d’activité 2020 et/ou l’encadrement requis est supérieur à 2019, et qu’il permet au club d’obtenir un label de niveau supérieur, une réclamation justifiée devra être envoyée à la FFA pour être étudiée.

## **12. Questions administratives**

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À L’UNANIMITE (18 présents) :

- **Affiliations**

Pelle Mosane Givet (Ligue Grand-Est)

Nautisme Sport Ecole – Yo Te Di (Ligue de Martinique)

Cercle d’Aviron de Bresse-Louhannaise (Ligue Bourgogne-Franche-Comté)

- **Radiation**

Aviron Excevenex Skiff (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)

Club Nautique Givetois (Ligue Grand-Est)

Aviron Guyenne (Ligue Nouvelle-Aquitaine)

- **Mise en sommeil**

Rowing Club de l’Argens (Ligue Provence-Alpes-Côte d’Azur)

## **13. Questions diverses**

- **CPJ/Terre de Jeux 2024**

S. Perot : l’annonce des bases arrière 2024 a été faite.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

*Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER*

# PLAN DE RELANCE 2020



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE AVIRON



# PRÉSENTATION DES ACTIONS RÉALISÉES

POINT AU 25 OCTOBRE 2020

## 1- MISE À DISPOSITION DES CLUBS DE MOYENS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

La communication d'un club aujourd'hui nécessite l'usage de différents outils : affiche, flyer, kakemono, site internet, réseaux sociaux ...

La FFAviron finalise plusieurs projets pour aider les clubs à se doter de nouveaux outils de communication, en complément de ceux qu'ils utilisent déjà.

### A/ MISE À DISPOSITION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION PERSONNALISABLES

Une plateforme numérique permettra à chaque club de sélectionner des supports de communication préalablement définis ; il pourra, s'il le souhaite, les personnaliser simplement, sans avoir recours à un graphiste, à partir de la plateforme en y intégrant ses photos, ses textes, ses coordonnées.

Le club pourra ensuite :

- soit récupérer le fichier PDF du support personnalisé et le faire imprimer chez l'imprimeur de son choix.
- soit le faire imprimer et se faire livrer les exemplaires à partir de la plateforme directement.

L'objectif est de permettre au club de disposer à la demande, des supports de communication différenciants.

*(par exemple, pour promouvoir ses journées « portes ouvertes »)*

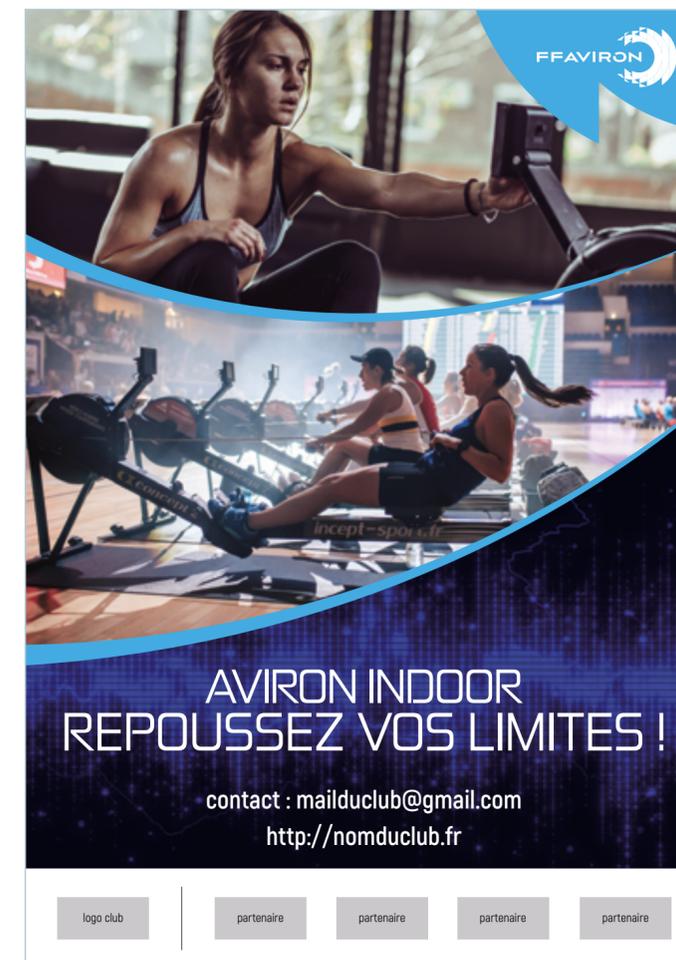
À ce stade, plusieurs supports ont été finalisés : kakemonos, affiches et flyers ; ces 3 types de supports seront déclinés pour prendre en compte les besoins de clubs selon leurs pratiques *(rivière, mer et indoor)*.

**NB** : il sera possible, en fonction des besoins exprimés par les clubs, d'étudier la mise à disposition de nouveaux supports sur la plateforme.

La FFAviron, en plus des coûts de mise en œuvre de ce dispositif, prendra en charge par club la fourniture d'un kit comprenant 1 kakemono, 25 affiches et 200 flyers.

La plateforme sera disponible courant novembre ; cette mise à disposition fera l'objet d'une communication spécifique.

En complément, la FFAviron, peut sur demande par mail auprès de [communication@ffaviron.fr](mailto:communication@ffaviron.fr), livrer des posters et des cartes postales réalisés à l'occasion des épreuves internationales.



## B/ LE DISPOSITIF « SACS À PAIN »

La FFAviron propose par ailleurs de centraliser la commande de « sacs à pain » qui pourront être personnalisés et livrés directement aux clubs intéressés. Les clubs pourront ensuite les distribuer dans les boulangeries situées dans leur zone de recrutement.

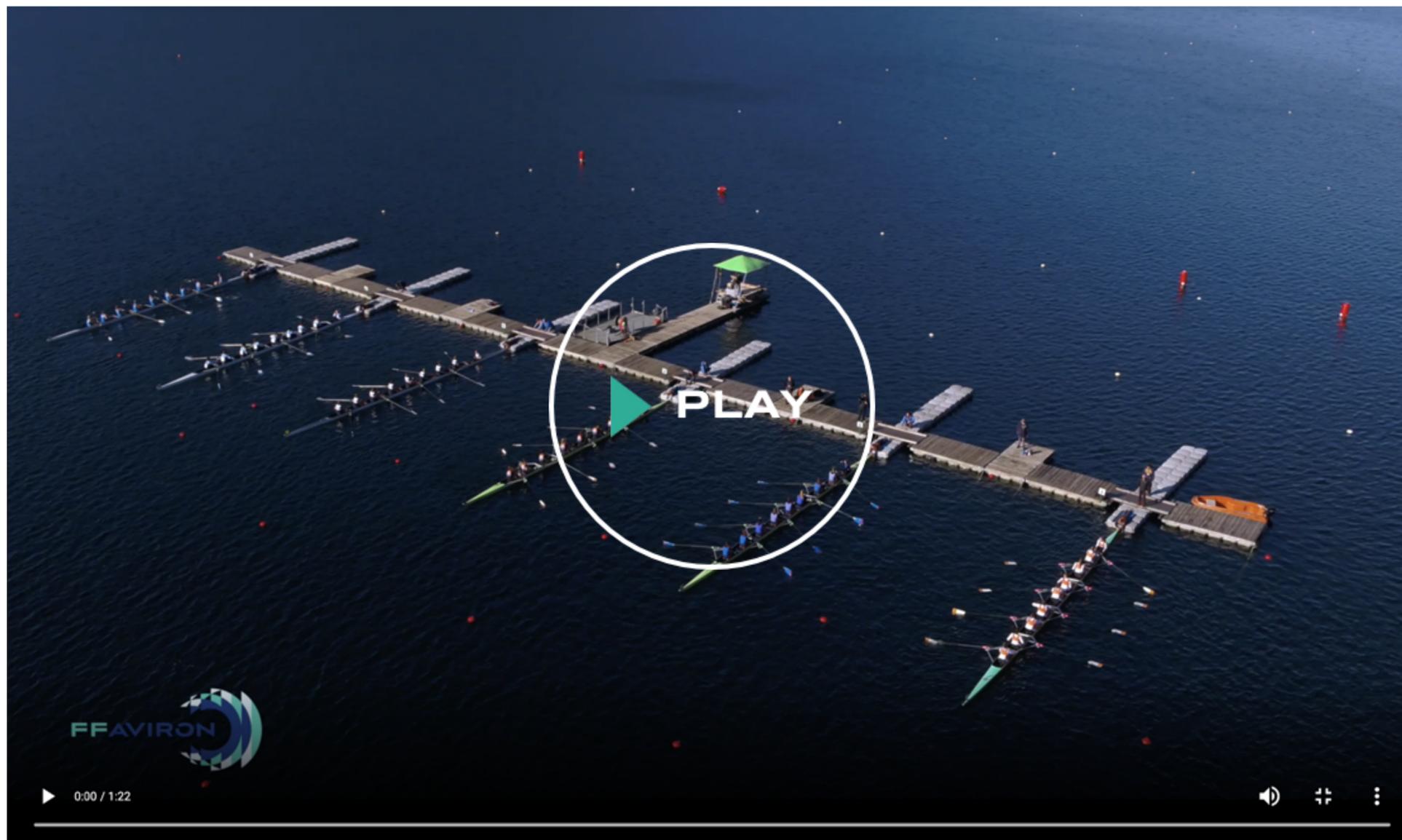
L'objectif est de permettre aux habitants situés à proximité d'identifier le club et de venir par exemple, découvrir l'aviron dans le cadre d'une journée « portes ouvertes ».

Le positionnement de la FFAviron comme centrale d'achat permet de bénéficier de tarifs dégressifs, en fonction du nombre de sacs souhaités.

À titre d'exemple, sur la base de 150 clubs intéressés, le coût du pack de base de 1000 est de 168€ TTC, le coût du « mille » supplémentaire est de 132€ TTC (ces coûts intègrent les coûts de la personnalisation et de livraison dans le club).

Un email a été envoyé aux structures afin d'identifier les clubs qui seraient intéressés et finaliser les coûts de façon définitive.





## C/ CRÉATION D'UN FILM DE PROMOTION DE L'AVIRON

Un film valorisant les différentes pratiques de notre sport avec des images récentes a été réalisé ; il est exploité dans la communication de la FFAviron et est mis à disposition de toutes les structures pour qu'elles puissent l'utiliser dans leurs actions de proximité auprès de leur écosystème dans le cadre de « journées portes ouvertes ».

Le film fait l'objet d'une action de promotion à pour la rentrée. Pour en bénéficier, les clubs peuvent en faire la demande à [communication@ffaviron.fr](mailto:communication@ffaviron.fr).

## D/ VALORISATION DE L'AVIRON, SES VALEURS & DES CLUBS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

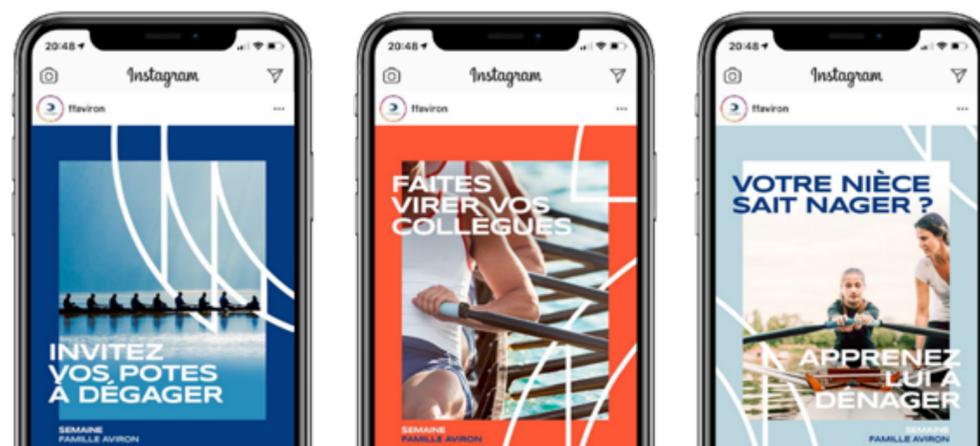
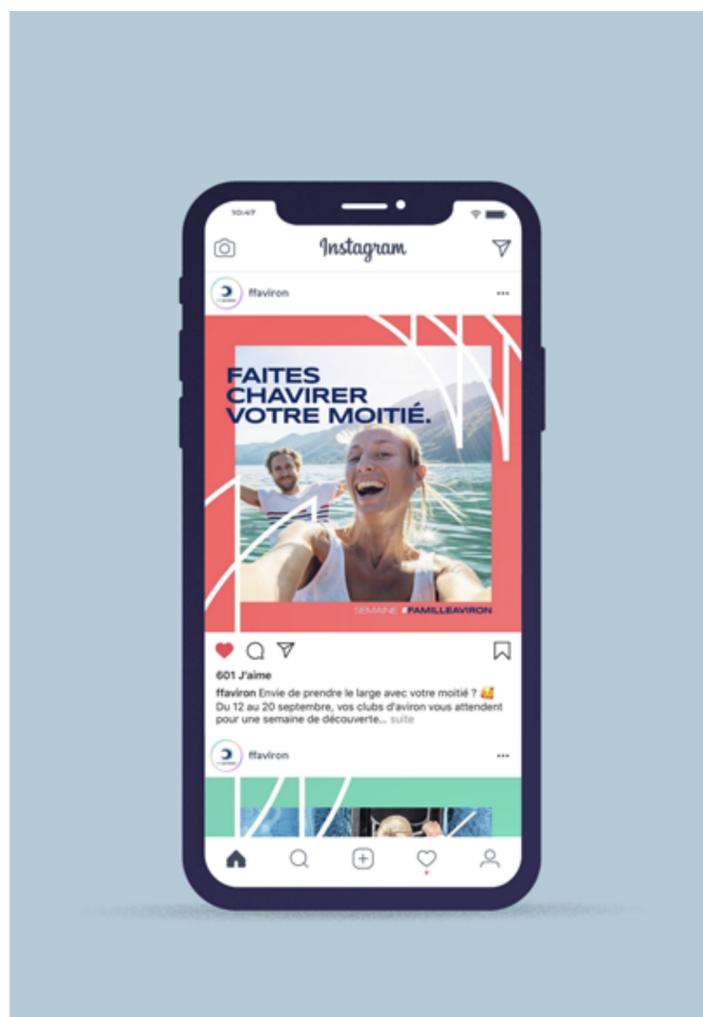
Une campagne de promotion sur les réseaux sociaux a été lancée au mois de septembre afin de valoriser les différentes pratiques de notre sport en s'appuyant sur nos valeurs qui sont encore plus qu'avant, en phase avec les attentes de la société.

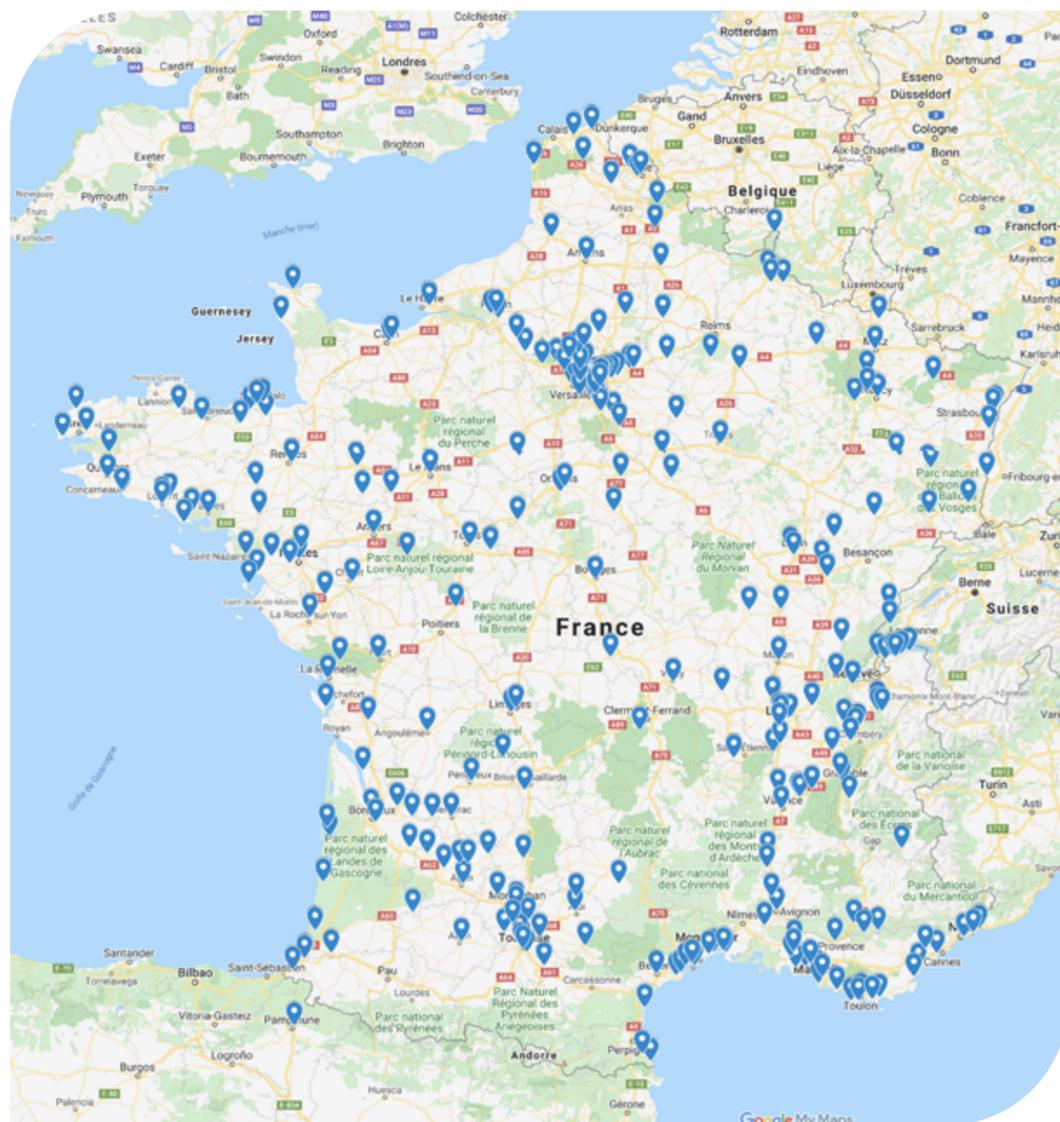
Le thème de la campagne décalée était celui de la "Famille Aviron" : l'aviron, une histoire de famille ; L'aviron, tant qu'on ne l'a pas essayé on ne peut pas l'adopter. Qui de mieux placé qu'un membre de sa famille, de son entourage pour faire découvrir l'aviron ?

La FFAviron a exploité sa présence sur les réseaux sociaux. *(plus de 23 000 membres sur ses communautés Facebook et 13 400 sur Instagram)*

Les clubs, les licenciés *(y compris les membres de l'équipe de France)* ont été encouragés à relayer en habillant leurs outils digitaux avec le kit communication digitale fourni par la fédération.

De façon coordonnée, le site internet de la FFAviron a été revu à partir du 1er septembre afin de mettre à disposition toutes les informations permettant de valoriser les différentes pratiques et d'identifier les clubs, en particulier le planning des actions de découverte *(un guide présentant les modalités d'organisation d'une journée « portes ouvertes » a été envoyé à tous les clubs)*.





## E/ RÉFÉRENCIEMENT DES CLUBS

La FFAviron s'est par ailleurs impliquée dans l'action [monclubpresdechezmoi.com](http://monclubpresdechezmoi.com) initiée par le CNOSF ; elle permet, en complément des actions réalisées par la fédération et les structures, de développer la visibilité des clubs d'aviron sur leur territoire (*notion de géolocalisation du club*). Les informations affichées sur cette plateforme sont issues des informations saisies par les structures dans l'intranet fédéral, diffusées via [www.ffaviron.fr](http://www.ffaviron.fr).

Il est fortement recommandé aux structures de vérifier que les informations sont à jour (*coordonnées, noms des dirigeants, ...*), encore plus dans une période où la qualité des informations peut faciliter les mises en relation.



## F/ OPÉRATION MARKETING LECLERC DRIVE

La Fédération Française d'aviron a expérimenté une opération marketing pour aider les clubs à rayonner sur leur territoire et capter un nouveau public.

Du **6 au 18 octobre 2020**, les magasins Leclerc Drive délivraient des coupons pour les clients. Ceux-ci avaient la possibilité de choisir ensuite comment utiliser ce bon parmi un choix de 4 activités. Dans les activités, une initiation à l'aviron dans le club de leur choix était proposée.



## 2- ACCOMPAGNEMENT DE LA DIGITALISATION DES CLUBS

Beaucoup de clubs n'ont pas encore de site internet.

De plus, la gestion des inscriptions est coûteuse en temps dans la mesure où il faut souvent alimenter le fichier des membres du club et ressaisir les informations sur l'Intranet fédéral... perte de temps et souvent, perte d'informations et donc risque de perte d'efficacité dans la communication, faute de coordonnées à jour par exemple.

La FFAviron a souhaité accompagner les clubs dans la digitalisation de leur fonctionnement ; l'objectif est de permettre aux clubs de simplifier les tâches administratives, de mettre en place une stratégie de communication interne et externe en s'appuyant sur une base de contacts informatisée et de développer sa visibilité sur Internet.

Après étude, un partenariat a été finalisé avec la MAIF pour mettre à disposition la solution « [Mon Asso Facile](#) » qui propose, en fonction des besoins, des fonctionnalités innovantes en termes de promotion des activités, de communication interne avec la mise à disposition d'une plateforme d'emailing, de gestion comptable, ...

Le partenariat finalisé par la fédération permet de proposer cette solution gratuitement, aux clubs qui le souhaitent la première année et de ne payer que 30% du prix public les années qui suivent (*gratuit pour les clubs de moins de 30 licenciés, 100€ TTC/an jusqu'à 250 licenciés et 198€ TTC jusqu'à 1000 licenciés - ces coûts intègrent les coûts d'hébergement du site, de l'usage d'une plateforme d'emailing*).

Il est dès à présent possible d'implémenter la solution dans son environnement (*plus de 30 clubs sont en cours d'installation*) ; pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Angèle Frazzetta [angele.frazzetta@ffaviron.fr](mailto:angele.frazzetta@ffaviron.fr).

**NB** : la FFAviron va lancer un développement informatique qui permettra de supprimer la double saisie des informations (*base des licenciés du club et intranet fédéral*).

### LES FONCTIONNALITÉS PRINCIPALES PROPOSÉES PAR MON ASSO FACILE :



#### ADHÉSIONS

Perdus dans les nombreux fichiers adhérents et les chèques d'adhésion à déposer à la banque ? Proposez et gérez les paiements en ligne et mettez à jour automatiquement votre base de membres !



#### GESTION DES MEMBRES

Retrouvez en quelques clics les informations concernant les membres de votre club d'aviron. Avec un CRM puissant et ergonomique, ne payez plus dans le vent !



#### COMPTABILITÉ

Finis les tableaux Excel : gérez vos dépenses et recettes, vos factures, éditez vos documents comptables et suivez en temps réel la trésorerie de votre association !

### 3- ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES STRUCTURES

La FFAviron a souhaité accompagner les structures pour leur donner les moyens d'agir au niveau local. Elle a privilégié le niveau régional et départemental afin d'avoir un effet de levier plus important en permettant de mutualiser les charges à l'échelle d'un territoire.

#### SOUTIEN AUX LIGUES

Afin de prendre en compte les éventuelles dépenses occasionnées pour l'organisation de la coupe de France 2020 qui a dû être annulée, et permettre aux ligues de financer des actions de relance sur leur territoire, la fédération a reversé à chaque ligue un montant équivalent à 100% de la dotation « coupe de France » versée en 2019, soit la somme de **64 300 euros**.

#### SOUTIEN DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Les comités départementaux accompagnent directement les clubs en organisant différentes actions de développement ; afin de leur donner une plus grande latitude d'actions, la FFAviron a décidé de compléter le financement de leurs projets obtenus par l'ANS (*le montant sera défini en fonction du soutien obtenu en 2020 par l'ANS*).

La somme consacrée au soutien des comités départementaux est de **98 000 euros**.

#### SOUTIEN DES CLUBS EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

La FFAviron a souhaité prendre en compte les impacts financiers occasionnés par la crise sanitaire au niveau des clubs particulièrement touchés. La FFAviron a sollicité les présidents de ligue pour qu'ils identifient les clubs ayant des difficultés financières consécutives aux conséquences du confinement (*annulation de manifestations, ...*).

Après analyse des informations transmises par les ligues, une aide d'un montant global de **97 000 euros** est affectée aux clubs.



# PLAN DE RELANCE 2020



## FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

17 Boulevard de la Marne - 94736 NOGENT-SUR-MARNE CEDEX

Tel (+33) 1 45 14 26 49 - Fax (+33) 1 48 75 78 75

contact@ffaviron.fr - [www.ffaviron.fr](http://www.ffaviron.fr)



# **BILAN**

Actions de communication

Plan de relance

*Point au 25 octobre*



# CRÉATION D'UN FILM DE PROMOTION DE L'AVIRON

# FILM DE RENTRÉE

Durée du film : 1'23

Réalisation : Nefertiti

Publié le 31 août 2020 à 18H15



Portée : 141 K

Dont 63 200 en organique et 77 800 en payé

Vues vidéo + 3sec : 68 K

Interaction : 2,6 K



200 €



Portée : 209 K

10% des comptes touchés n'étaient pas abonnés

Vues vidéo : 5 148 en organique



150 €

Remarque : Plusieurs clubs ont contacté la fédération pour récupérer le film afin de le diffuser et faire la promotion de l'aviron en local.



# VALORISATION DE L'AVIRON, SES VALEURS ET DES CLUBS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

## RAPPEL DES OBJECTIFS

Après un premier semestre 2020 à l'arrêt, la Fédération Française d'Aviron avait pour mission de renforcer la communication des clubs pour la rentrée. La campagne #FamilleAviron était un levier fort de communication pour cette période. Voici ses objectifs.

# #1

Communiquer sur la « Semaine Famille Aviron », une opération durant laquelle les licenciés invitent leurs proches à découvrir **les joies de la rame**.

# #2

Donner le sentiment **d'appartenance** à la communauté de l'aviron, animer les licenciés et faire connaître le sport sur les réseaux sociaux.

## LE CONCEPT

Interpeler les licenciés avec un **langage très technique** qu'ils sont les seuls à pouvoir comprendre, tout en les invitant à faire découvrir l'aviron à leurs proches. Il en résulte une **communication décalée**, qui crée un **fort sentiment d'appartenance**.





## L'AVIRON, UNE HISTOIRE QUI S'ÉCRIT SOUVENT EN FAMILLE

12/09/2020

# PARTAGEZ DES SENSATIONS À LA PELLE !

DU 12 AU 20 SEPTEMBRE

Participez à la **Semaine Famille Aviron**  
en famille ou entre amis.



SEMAINE #FAMILLEAVIRON

# RÉACTIONS SUR LES RÉSEAUX

**Fédération Française d'Aviron**  
Publié par Line Louveau [?] · 13 septembre · G

[#FamilleAviron]

À l'occasion de la semaine #FamilleAviron, zoom sur ces histoires de famille qui font l'aviron français !  
Qu'ils soient dirigeants de club, bénévoles, entraîneurs, rameuses ou rameurs, ou bien arbitres, ils ne sont pas venus à l'aviron par hasard, mais pour s'y retrouver en famille !... [Afficher la suite](#)



FFAVIRON.FR  
**L'aviron, une histoire qui s'écrit souvent en famille - FFA**  
On dit souvent que l'aviron est une grande famille. On ne croit pas si...

6 824 Personnes touchées    1 176 Interactions    Boost indisponible

96    17 commentaires 21 partages

**Nadine Limouzin** Mon père était président de la SHA... en 1971, l'année de mes 15 ans....l'aviron est devenu une passion qui ne m'a pas quittée 😊



J'aime · Répondre · Envoyer un message · 2 sem

**Claire Brun** Pour moi ce sont mes fils Antoine et Maxime, qui ont participé à de nombreux championnats de France et du Monde d'aviron de mer. Ils m'ont donné envie d'essayer et cela fait 17 ans que je suis licenciée au Cnclaouey, membre du CD et entraîneur fédéral j'encadre notre école d'aviron .Une véritable passion pour l'aviron.



J'aime · Répondre · Envoyer un message · 2 sem

**Isabelle Mattei** Ma grande soeur m'a transmis l'amour de l'aviron. J'ai travaillé dur pour pouvoir ramer avec elle. Après des années, nous avons eu fait 3 podiums de championnat de France ensemble. Ensuite j'ai ramé avec mes enfants et j'ai gagné la coupe de France avec ma nièce. Sans oublié le fait que j'ai rencontré mon mari à l'aviron aussi. L'aviron c'est ma famille.



J'aime · Répondre · Envoyer un message · 2 sem

**Christiane Bernard** Pour moi et Daniel c'est notre fils Pierre Bouffard qui nous a donné envie de venir ramer au club de Libourne. Nous y avons trouvé un sport mais également une superbe seconde famille de copains. Nous sommes aujourd'hui très engagés pour notre club, au CA, aux réparations des bateaux, au coaching, bref l'aviron a pris une place de choix dans notre vie de famille. Notre fille Marie-Lou a même pris son option Aviron pour le bac. Bref, génial!!!! 🏊



J'aime · Répondre · Envoyer un message · 2 sem

## PORTÉE LES RÉSEAUX



23 573 fans



Publication : 9 septembre 2020  
 15 800 personnes touchées  
 → 11 400 en organique, 4 400 en payé  
 337 réactions, commentaires partages  
 179 clics sur la publication

8,15 €



Publication : 10 septembre 2020  
 56 000 personnes touchées  
 → 12 500 en organique, 43 500 en payé  
 405 réactions, commentaires partages  
 489 clics sur la publication

33,37 €



Publication : 14 septembre 2020  
 8 300 personnes touchées  
 → 8 300 en payé  
 130 réactions, commentaires partages  
 138 clics sur la publication

36,16 €

## PORTÉE LES RÉSEAUX



13 600 fans



26,18 €

Publication : 10 septembre 2020  
 33 700 personnes touchées  
 → 7 000 en organique, 26 700 en payé  
 620 réactions, commentaires partages



32,65 €

Publication : 14 septembre 2020  
 24 600 personnes touchées  
 → 7 800 en organique, 16 800 en payé  
 780 réactions, commentaires partages



100 €

Publication : 18 septembre 2020  
 22 100 personnes touchées  
 → 4 400 en organique, 17 700 en payé  
 375 réactions, commentaires partages

## STATISTIQUES SITE INTERNET

La page d'accueil du site Internet a été revue afin de privilégier, pendant cette campagne de reprise, les informations permettant de découvrir les différentes pratiques et d'identifier les clubs.

### Cartographie – où pratiquer ?

Août 2019	1 891 visites	Septembre 2019	2 183 visites
Août 2020	1 820 visites	Septembre 2020	2 218 visites

### Venez pratiquer

Septembre 2020 1465 visites

73% des visites viennent d'un site externe ou recherche organique

27 % des visites viennent d'un clic depuis la Homepage

## BILAN DE LA CAMPAGNE DIGITALE



La campagne digitale a été perçue positivement par le monde de l'aviron (cf les retours sur les RS). Elle a contribué à favoriser la notoriété de l'aviron.

**1500**

La Fédération a enregistré 1500 connexions sur le site Internet FFA venant de l'extérieur pour se renseigner sur l'aviron.



Importance du planning de ce type de campagne.



# DISPOSITIF SACS À PAIN

## LE DISPOSITIF « SACS À PAIN » »

### UNE ACTION PEU POPULAIRE...

Un mail a été envoyé à tous les clubs pour leur proposer de réaliser des sacs à pain personnalisés à distribuer en boulangerie. Le sondage a révélé les résultats suivants :

#### ✗ 43 clubs répondants

Parmi les répondants, seuls 30% de clubs souhaitaient adhérer au dispositif, soit 13 clubs intéressés.

L'opération ne sera donc pas conduite au niveau national, l'économie d'échelle n'étant pas suffisamment intéressante.



A row of sailboats on a grassy field at sunrise. The sun is low on the horizon, creating a warm, golden glow and long shadows. The sailboats are on metal stands, and their sails are partially visible. The background shows a line of trees and a clear sky with some light clouds.

# **OPÉRATION LECLERC DRIVE**

# OPÉRATION MARKETING LECLERC DRIVE

## UNE PREMIÈRE TENTATIVE RÉUSSIE

La Fédération Française d'Aviron a expérimenté une opération marketing via l'agence Bogo +, pour accroître la notoriété des clubs sur leurs territoires.

Un mail a été préalablement envoyé aux clubs, savoir s'ils souhaitaient que les coordonnées du club soient transmises pour cette opération (sans fin commerciale).

### **Le dispositif**

Du 6 au 18 octobre, les Leclerc Drive ont offert à tous leurs clients la possibilité de bénéficier d'un pass activité de leur choix. Parmi les options proposées, le pass initiation aviron était possible.

Le client se rendait ensuite sur le site internet de l'opération pour choisir l'activité qu'il souhaitait tester.

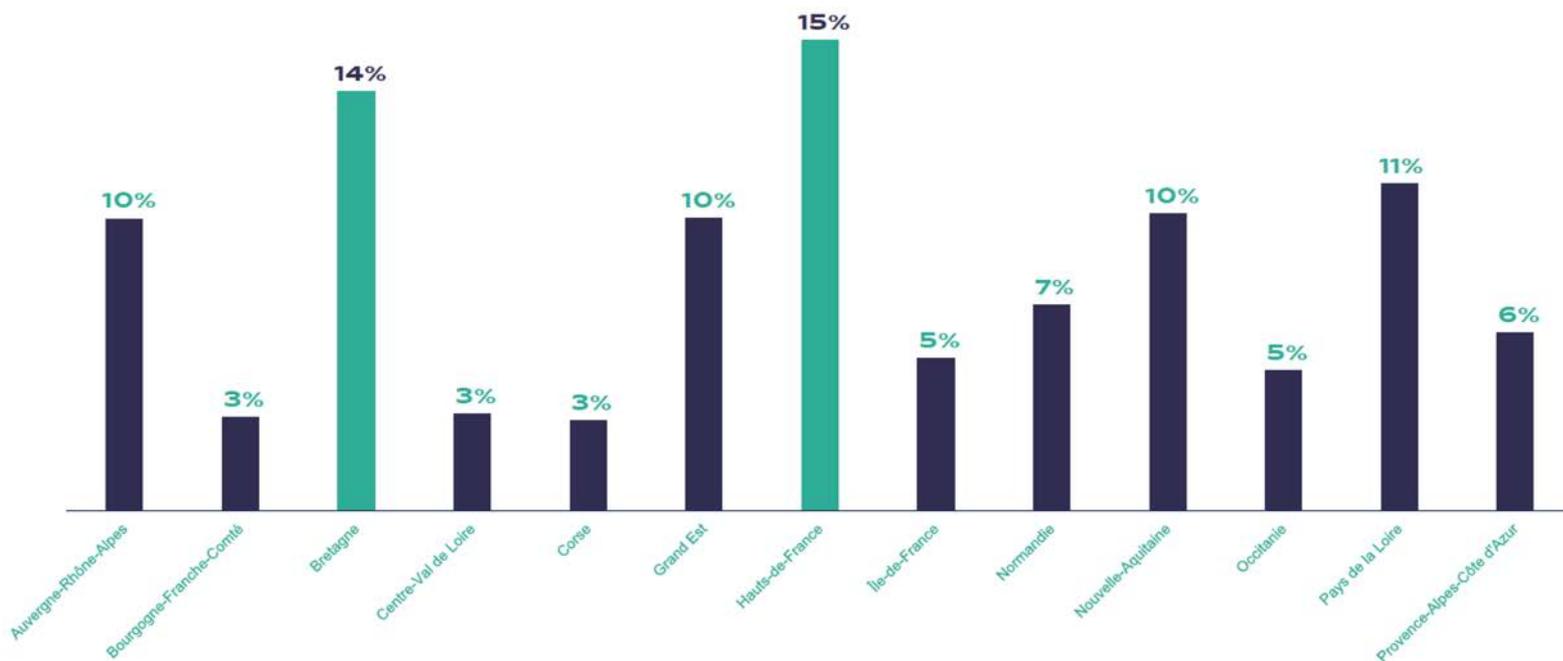
Le club décidait ensuite du type d'initiation et du créneau qu'il souhaitait proposer au participant.

# OPÉRATION MARKETING LECLERC DRIVE



96 989 visiteurs sur le site internet de l'opération

3 846 demandes de pass réparties dans 352 clubs d'aviron



Répartition par région



# ACCOMPAGNEMENT DE LA DIGITALISATION DES CLUBS

# LA PLATEFORME MON ASSO FACILE - ASSO CONNECT

## LE CONCEPT

La FFAviron a souhaité accompagner les clubs dans la digitalisation de leur fonctionnement ; l'objectif est de permettre aux clubs de simplifier les tâches administratives, de mettre en place une stratégie de communication interne et externe en s'appuyant sur une base de contacts informatisée et de développer sa visibilité sur Internet.

## BILAN À DATE

**44 clubs** ont adhéré au dispositif + une dizaine en période d'essai

**2 webinaires** ont été réalisés en août-septembre avec 15-20 clubs participants

**1 webinaire** aura lieu le 19 novembre pour les clubs déjà inscrits, afin de répondre à leurs interrogations

# FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

CHARGES	BUDGET 2020	BUDGET AJ 2020	ECARTS	PRODUITS	BUDGET 2020	BUDGET AJ 2020	ECARTS
<b>FUNCTIONNEMENT</b>	<b>1115947</b>	<b>972611</b>	<b>-143336</b>	<b>FUNCTIONNEMENT</b>	<b>2028719</b>	<b>1873823</b>	<b>-154896</b>
Functionnement des instances fédérales	182500	145500	-37000	Licences et affiliations	1841904	1704739	-137165
Functionnement du siège fédéral	179347	198034	18687				
Dotations amortissements	65975	65975					
Functionnement Siège et Amortissements Affectés	-198338	-198338					
Licences	209400	188647	-20753				
Personnel	1281000	1281000		Personnel (aides emplois)			
Personnel Affecté	-920673	-920673					
Promotion et Partenariat	679517	461247	-218270				
Livre Aviron + activités annexes	68000	55600	-12400	Livre Aviron + activités annexes	110500	74700	-35800
Promotion Communication Affectée	-459501	-321401	138100				
Charges diverses	44796	57796	13000	Produits divers	59100	36000	-23100
Charges diverses Affectées	-40781	-40781		Reprises provisions pour risques et charges	17215	58384	41169
Provisions pour risques et charges	24700		-24700				
<b>PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE</b>	<b>1972948</b>	<b>1802327</b>	<b>-170621</b>	<b>PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE</b>	<b>971900</b>	<b>804565</b>	<b>-167335</b>
				Subventions M.S	330000	330000	
Structuration Territoriale et développement				Structuration Territoriale et développement			
- Stages et compétitions	43559	8559	-35000	- Stages et compétitions			
- Structuration territoriale	590680	831396	240716	- Structuration territoriale	183333	183333	
- Actions de développement	109660	106337	-3323	- Actions de développement	40000	40000	
- Organisations	651702	329602	-322100	- Organisations			
- Matériel et Equipements	47302	49802	2500	- Matériel et Equipements			
Acces des Publics Particuliers				Acces des Publics Particuliers			
- Actions personnes handicapées	21091	21091		- Actions personnes handicapées	5000	5000	
- Actions spécifiques femmes	16242	16242		- Actions spécifiques femmes	15000	15000	
- Actions préventions des violences		1777	1777	- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	51667	51667	
- Actions aux publics éloignés des S. Sportives	2500	3500	1000				
- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	114596	114596					
Soutien Activité Mouvement Sportif National				Soutien Activité Mouvement Sportif National			
- Encadrement fédéral - PSE	125000	127500	2500	- Encadrement fédéral - PSE			
- Actions développement durable	2500	2809	309	- Actions développement durable			
- Actions sport en entreprise	11071	8071	-3000	- Actions sport en entreprise			
Actions de Relations Internationales				Actions de Relations Internationales			
- Représentation internationale	20321	10321	-10000	- Protocoles			
- Formation Arbitres Internationaux	2500	1000	-1500	- Représentation internationale			
- Mise en œuvre de grands événements	128000	83500	-44500	- Formation Arbitres Internationaux			
Actions développement des activités médicales				- Actions développement des activités médicales			
- Action Sport Santé	46224	46224		- Action Sport Santé	35000	35000	
				CNOSF Représentation internationale	8000	6000	-2000
				ANS (Ondes) Emploi sport Qualifiés	12000	12000	
				ANS (Cnds) Soutien Vidéo Championnats	32000	32000	-32000
				ANS Fonctionnement PPS	20000	32000	12000
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40000	40000		Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40000	40000	
				Produits divers			
				- Droits d'engagements	198000	105544	-92456
				- VNF	30000	30000	
				- Subvention CR IDF/Mécénat Incept/WRICH	143000	131736	-11264
				- Produits autres	158900	117285	-41615
<b>SPORT HAUT NIVEAU</b>	<b>3534419</b>	<b>3411193</b>	<b>-123226</b>	<b>SPORT HAUT NIVEAU</b>	<b>3068952</b>	<b>2989952</b>	<b>-79000</b>
				Subventions M.S	2562000	2462000	-100000
Préparation collectif 2020				Préparation collectif 2020			
- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1523448	1418946	-104502	- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1280000	1280000	
- Stages et compétitions Handi-Aviron	246857	248292	1435	- Stages et compétitions Handi-Aviron	190000	190000	
- Mission d'aide à la Performance	126585	158585	32000	- Mission d'aide à la Performance	77000	77000	
Préparation collectif 2024				Préparation collectif 2024			
- Stages et compétitions Juniors	449630	441332	-8298	- Stages et compétitions Juniors	2297000	2297000	
- Programme Performances Jeunes	45408	26186	-19222	- Programme Performances Jeunes		360000	-100000
- Rayonnement	21292	21292		- Rayonnement		20000	
Parcours de l'excellence sportive	417999	409360	-8639	Parcours de l'excellence sportive		270000	
Formation et Aides Personnalisées	46653	25653	-21000	Formation et Aides Personnalisées			
Matériel Collectifs 2016-2020	656547	661547	5000	Matériel Collectifs 2020-2024	200000	200000	
				Soutien aux entraîneurs	65000	65000	
				Aide Agence Nationale de Recherche et Technologie	14000	14000	
				CNDS Matériel Collectifs	130000	130000	
				INSEP Subvention recherche		32000	32000
				Produits divers			
				- Subventions Rhone-Alpes	14300	14300	
				- Cessions d'immobilisations	140000	140000	
				- Matériel exceptionnel	28952	28952	
				- Participations des sportifs et filières	102200	91200	-11000
				- Produits autres	77500	77500	
<b>PREVENTION PAR LE SPORT</b>	<b>282271</b>	<b>276058</b>	<b>-6213</b>	<b>PREVENTION PAR LE SPORT</b>	<b>159500</b>	<b>159500</b>	
Suivi de la Santé des Sportifs				Subventions M.S	159500	159500	
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	40407	40407		Suivi de la Santé des Sportifs			
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	206864	200864	-6000	- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	19750	19750	
Structuration des Activités Médicales				- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	120000	120000	
- Actions renforcement secteur Médical	2000	1787	-213	Structuration des Activités Médicales			
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	33000	33000		- Actions renforcement secteur Médical			
				- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	19750	19750	
				- Produits autres			
<b>PROMOTION DES METIERS DU SPORT</b>	<b>228553</b>	<b>221858</b>	<b>-6695</b>	<b>PROMOTION DES METIERS DU SPORT</b>	<b>121900</b>	<b>123040</b>	<b>1140</b>
Ingenierie Formation Emploi	32485	27485	-5000	Subventions M.S	50000	50000	
Formations Professionnelles	81217	77217	-4000	Ingenierie Formation Emploi	30000	30000	
Formations Complémentaires	81604	81604		Formations Professionnelles			
Formations Fédérales Nationales	33247	35552	2305	Formations Complémentaires	20000	20000	
				Formations Fédérales Nationales			
				Produits divers			
				- Formations Centre FFA	71900	73040	1140
				<b>PARTENARIATS MAIF</b>	<b>275000</b>	<b>275000</b>	
				M.A.I.F. Partenariat conventionnel	275000	275000	
				<b>PARTENARIAT ET MECENAT CNR</b>	<b>360000</b>	<b>360000</b>	
				C.N.R - Partenariat conventionnel	260000	260000	
				C.N.R - Mécénat Vallée du Rhône	100000	100000	
				<b>PARTENAIRES EQUIPEMENTIERS</b>	<b>98167</b>	<b>98167</b>	
				LACOSTE	54000	54000	
				MIZUNO	44167	44167	
				<b>RECHERCHE NOUVEAU PARTENAIRE</b>	<b>50000</b>		<b>-50000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7134138</b>	<b>6684047</b>	<b>-450091</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7134138</b>	<b>6684047</b>	<b>-450091</b>
				<b>Cumul subventions du MS-ANS HN</b>	<b>3101500</b>	<b>3001500</b>	<b>-100000</b>

# ASSEMBLEE GENERALE (en présentiel) FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

*Le 5 décembre 2020*

## ORDRE DU JOUR

Vérification des pouvoirs et déclaration de validité des délibérations de l'assemblée générale

Constitution du bureau de dépouillement des votes

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mars 2019

Rapport du Président

Rapport du Directeur technique national

Rapport des Commissions

Rapport du Trésorier Général

Rapports du Commissaire aux comptes

Rapport des Vérificateurs aux comptes

Approbation des comptes annuels, quitus au Comité Directeur et affectation du résultat

Rapport du Médecin coordonnateur du suivi médical des sportifs de haut niveau

Approbation du budget 2020

Fixation des tarifs 2021

Désignation des Vérificateurs aux comptes

Election des membres du comité directeur

Proposition du Comité Directeur à l'AG pour l'élection du Président

Election du Président de la FFA par l'AG

Vœux des ligues

Questions diverses

# **ASSEMBLEE GENERALE (en distanciel)**

## **FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON**

*Le 5 décembre 2020*

### **ORDRE DU JOUR**

Vérification des pouvoirs et déclaration de validité des délibérations de l'assemblée générale

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mars 2019

Rapport du Président

Approbation des comptes annuels, quitus au Comité Directeur et affectation du résultat

Approbation du budget 2020

Fixation des tarifs 2021

Désignation des vérificateurs aux comptes

Election des membres du comité directeur

Proposition du Comité Directeur à l'AG pour l'élection du Président

Election du Président de la FFA par l'AG

Questions diverses

## Chemin de la sélection 2020-2021

V3, PR le 9/10//20

Afin de préparer de façon optimale la prochaine saison, la DTN présente le « chemin de la sélection » qui détermine, pour tous les sportifs et sportives candidats à une sélection en équipe de France, les différences échéances incontournables du calendrier 2020/2021.

Le document « stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection », validé par le Comité directeur de la FFA le 7 janvier 2017, constitue le texte de référence pour toute la durée de l'Olympiade.

Les avenants annuels précisant les spécificités de la saison qui débute seront proposés à la validation du comité directeur lors de la réunion du 16 octobre 2020 puis diffusés à tous les acteurs concernés. Au regard du contexte particulier de la saison Olympique et Paralympique et des contraintes qui nous sont imposées dans ce cadre, trois documents distincts ont été rédigés :

- Avenant n°1 : Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Olympique,
- Avenant n°2 : Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Paralympique,
- Avenant n°3 : Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France senior U23, NO, NP et junior.

### ✓ Épreuves du dernier trimestre 2020

**Rappel : il est impératif que les clubs saisissent les résultats de l'évaluation fédérale sur le serveur pour tous les rameurs(ses) de toutes les catégories entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 6 décembre minuit.**

• **1er novembre 2020 : Tête de rivière interrégionale**, de préférence sur 6 000 m en J18, senior (hors collectif CE 2020), 4 000 m ou 6 000 m pour les para-aviron :

- J18 : en 1x ou 2-
- FTC et HTC : en 1x ou 2-
- FPL et HPL : en 1x (FPL à 60 Kg maximum – HPL à 74 Kg maximum)
- Para-aviron : 6 000 m pour les 1x PR3 et 2- PR3 et 4 000 m pour les rameurs et rameuses para-aviron en 1x PR1, 1x PR2.

Lieux :

- Zone Nord-Ouest : Caen,
- Zone Nord-Est : Mulhouse,
- Zone Sud-Est : Belley,
- Zone Sud-Ouest : Sainte Livrade

Seuls les résultats des 4 têtes de rivière labellisées par les zones seront pris en compte dans le cadre du chemin de sélection 2021.

Les rameurs et rameuses J16 candidats à une sélection en équipe nationale junior sont invités à participer dans les épreuves J18.

• **11 au 14 novembre 2020 : Parcours d'appairage pour les J18 H et F en 2-** sur convocation la DTN.

**Lieu :** Libourne

• **28 novembre 2020 : Test à l'ergomètre sur 2 000 m** pour les J16 et J18, seniors et rameurs (ses) para-aviron hors collectif national

**Lieux :** de préférence, sur les pôles ou sur une épreuve open en présence d'un CTS, ou dans les clubs en liaison avec le CTS.

Les catégories de poids devront impérativement être respectées : FPL à 60 Kg maximum et HPL à 74 Kg maximum.

• **8 décembre 2020 : Test à l'ergomètre sur 2 000 m** pour les rameurs (ses) para-aviron du collectif national

**Lieux :** Vaires sur Marne, en stage national pour ceux qui sont convoqués.

• **11 au 16 décembre 2020 : Régate de sélection sur 2 000 m pour les seniors hommes,**

**Lieu :** Libourne

**Poids léger :** 74 Kg maximum

• **14 au 20 décembre 2020 : Régate de sélection sur 2 000 m pour les seniors femmes,**

**Lieu :** Vaires sur Marne

**Poids léger :** 60 Kg maximum

#### ✓ **Épreuves du premier semestre 2021**

• **6 février 2021 : Championnat de France indoor 2 000 m en J16, J18, senior et para-aviron.**

Seules les performances réalisées dans le cadre du championnat de France seront prises en compte pour une éventuelle sélection nationale pour les senior et para-aviron.

Les catégories de poids devront impérativement être respectées selon la réglementation fédérale en vigueur (FPL à 61,5 Kg maximum et HPL à 75 Kg maximum).

Pour les J16 et J18, lors du championnat de France Indoor ou sur les pôles ou une épreuve open en présence d'un CTS, ou dans les clubs en liaison avec le CTS.

• **27 et 28 février 2021 : Championnats Interrégionaux en bateaux courts pour toutes les catégories**

**Lieux :** pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages.

Les catégories de poids devront impérativement être respectées selon la réglementation FFA en vigueur.

Les rameurs et rameuses du dispositif PPJ candidats à une sélection en équipe nationale junior doivent participer dans les épreuves J18.

**En catégorie senior, les rameuses et rameurs inscrits sur les listes des qualifiés aux championnats de France bateaux courts élaborées par la DTN ne sont pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux en bateaux courts.**

• **12 au 15 mars : Championnat de France en bateaux courts**

**Lieu :** Cazaubon

**• 30 avril au 2 mai : Parcours de sélection pour le CE Junior**

Lieu : A déterminer

L'engagement est ouvert aux rameurs et rameuses J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France bateaux courts 2020 et aux J17 ayant participé à ce championnat. Des rameurs et rameuses complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du chef de secteur.  
Les mixtes de clubs sont autorisées.

**• 3 et 4 juillet 2021 : Régate de sélection junior**

Lieu : Libourne

Ouverte aux rameurs et rameuses J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France bateaux courts 2020 et aux J17 ayant participé à ce championnat. Des rameurs et rameuses complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du chef de secteur.  
Les mixtes de clubs sont autorisées.

Patrick RANVIER  
Directeur Technique National

## Fédération Française d'Aviron

### Avenant n°1 – saison sportive 2021

# Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Olympique

## 1) Préambule

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés de l'équipe de France pour accompagner et soutenir les rameurs et les rameuses qui porteront les couleurs de la France lors des Jeux Olympiques de Tokyo. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes.

La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'Etat et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportives et sportifs qui la composent pour préparer les Jeux Olympiques avec détermination, rigueur et ambition.

**Pour mémoire, le projet fédéral pour l'olympiade 2017/2020 fixe un objectif de quatre médailles dont une en or aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.**

## 2) Processus de sélection

Le document "*Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection*" édité par la Fédération Française d'Aviron, et approuvé par le comité directeur du 7 janvier 2017, est le texte de référence pour toute la durée de l'olympiade 2017-2020 qui prendra fin en août 2021.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France Olympique doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant précise les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 16 octobre 2020.

Il s'inscrit dans le respect des "Grands principes de sélection" validés par le Bureau Exécutif (BE) du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) du 12 novembre 2018, ainsi que du "système de qualification" établi par la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron (réédition du 28 avril 2020) validé par le Comité International Olympique (CIO) pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

Le Directeur Technique National établit et propose au Président de la FFA pour validation, la liste nominative des sportives et sportifs et la composition des équipages. Cette liste validée est présentée, par la FFA, à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis.

Le Bureau Exécutif du CNOSF valide la sélection nominative. Enfin, le CNOSF procède aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Tokyo avant le 5 juillet 2021 à minuit (heure locale).

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de la FISA pour les Jeux Olympiques, dans le respect de la charte olympique, peuvent prétendre à une sélection en équipe de France Olympique.

Tous les documents et informations portant sur les règles de sélection seront communiqués aux sportives et sportifs concernés par courrier électronique et seront consultables sur le site internet de la FFA.

### **3) Dispositions générales**

Les rameuses et rameurs senior retenus dans le collectif de préparation des Jeux Olympiques ne sont autorisés à participer, ni au championnat de France longue distance, ni à la coupe de France des régions, ni au championnat de France FFSU, ni au championnat de France d'aviron de mer, ni au championnat de France sprint 2021.

Les sportifs(ves) candidats(es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif(ve) candidat(e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif(ve) sélectionné(e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2021.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif(ve) concerné(e) :

- de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage,
- de l'inscription de son emploi du temps, tout au long de la saison sportive mais aussi pendant toute la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans le système de localisation ADAMS.

### **4) Règles de sélection**

#### **4-1) Sélection individuelle**

Les candidat(e)s à une sélection en équipe de France devront tenir à jour et transmettre régulièrement leur carnet d'entraînement à leur chef de secteur et leur entraîneur pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus lors de la saison internationale 2019 et au championnat d'Europe 2020, ceux des têtes de rivières et les performances ergométriques de novembre de la saison en cours et la motivation démontrée à s'inscrire dans le projet proposé seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqué(e)s en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles réalisées lors :

- de la tête de rivière interrégionale du 1<sup>er</sup> novembre (hors collectif CE 2020),
- du test à l'ergomètre du 28 novembre,
- des régates de sélection de mi-décembre (hommes à Libourne, femmes à Vaires sur Marne),
- du championnat de France indoor du 30 janvier à Paris,
- du championnat de France en bateaux courts du 12 au 15 mars à Cazaubon.

Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France en bateaux courts sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux.

Il est à noter qu'un résultat significatif au championnat de France en bateaux courts ne constitue pas un élément suffisant pour prétendre à une sélection individuelle.

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé à tous les rameurs(ses) d'améliorer leurs performances ergométriques.

Les rameurs(ses) poids légers doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. Les chefs de secteur tiendront compte de la gestion individuelle de leur poids par les rameurs(ses) pour proposer les sélections individuelles et composer les équipages.

Aussi, il est demandé à tous(tes) les candidat(e)s à la sélection, de respecter les contraintes imposées suivantes :

Pour ce qui concerne les femmes :

- tête de rivière et test à l'ergomètre de novembre, régates de sélection de décembre :  $\leq 60$  kg
- championnat de France Indoor, application de la réglementation FISA :  $\leq 61,5$  kg
- championnat de France bateaux courts :  $\leq 59$  kg

Pour ce qui concerne les hommes :

- tête de rivière et test à l'ergomètre de novembre, régates de sélection de décembre :  $\leq 74$  kg
- championnat de France Indoor, application de la réglementation FISA :  $\leq 75$  kg
- championnat de France bateaux courts :  $\leq 72,5$  kg

#### **4-2) Sélection collective**

Pour atteindre nos objectifs, la priorité sera donnée à la préparation des équipages dont les coques ont déjà obtenu leur quota de qualification lors du championnat du Monde 2019 à Linz et notamment :

Chez les femmes ;

- le LW2x (deux de couple femme poids léger)
- le W2x (deux de couple femme)

Chez les hommes ;

- le M2- (deux sans barreur homme)
- le M2x (deux de couple homme)

Le travail entrepris depuis quelques temps et les résultats internationaux obtenus par les équipages qui ont acquis ces quotas leur confère le droit de poursuivre dans les compositions 2019 pour préparer la saison Olympique et dans leur centre de préparation habituel. Néanmoins, comme l'ensemble des autres sportifs candidats à la sélection Olympique, tous les protagonistes devront démontrer leur légitimité par leur niveau de performance individuelle sur les étapes du chemin de la sélection.

Au-delà des quotas déjà acquis, au regard du niveau de la concurrence internationale dans chacune des spécialités, du niveau de performance des équipages français observé en 2019 et 2020, de la densité de notre réservoir de rameuses et rameurs, la FFA souhaite constituer un nombre réduit d'équipages qui seront préparés pour la régates de qualification olympique programmée du 16 au 18 mai à Lucerne dans une perspective d'avenir, notamment :

Pour les femmes :

- un W4x (quatre de couple femme), le pôle France INSEP sera le centre de préparation de cet équipage,
- un W4- (quatre sans barreur), le pôle France de Nantes sera le centre de préparation de cet équipage.

Pour les hommes :

- un M4- (quatre sans barreur homme), le pôle France de Nancy sera le centre de préparation de cet équipage,
- un LM2x (deux de couple homme poids léger), les pôles France de Nancy et Lyon seront mobilisés pour préparer plusieurs équipages dans cette spécialité,
- un M4x (quatre de couple homme), le pôle France de Lyon sera le centre de préparation de cet équipage.

Les performances réalisées en bateau lors des stages d'entraînement ou en compétition permettront :

- de valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages,
- de décider des éventuels réajustements à opérer pour la suite de la saison sportive.

Les performances réalisées lors des régates de sélection de décembre permettront d'arrêter la composition des équipages qui seront engagés au championnat d'Europe de Varèse (9 au 11 avril).

Les performances obtenues au championnat d'Europe (Varèse) doivent permettre de valider la composition des équipages pour la suite de la saison. En cas de performance insuffisante, un équipage pourra être modifié ou remplacé en tenant compte notamment de la hiérarchie observée lors du championnat de France en bateaux courts et de l'adhésion des sportifs concernés au projet proposé.

Bien que tous les équipages ne participeront pas obligatoirement à toutes les étapes de Coupe du Monde, (WCI-Zagreb, du 30 avril au 2 mai, WCII-Lucerne, du 21 au 23 mai et WCIII-Sabaudia, du 4 au 6 juin), celles-ci constituent les objectifs intermédiaires des secteurs senior hommes et femmes.

Les résultats du championnat d'Europe et de la première étape de Coupe du Monde (Zagreb) permettront d'arrêter la liste des équipages qui seront inscrits à la régates de qualification Olympique.

Pour les embarcations qui ont déjà obtenu un quota de qualification aux Jeux Olympiques, les propositions de sélection nominatives pour les Jeux Olympiques seront arrêtées à l'issue de l'étape III de la Coupe du Monde.

La sélection des équipages qui auront acquis un des quotas attribués lors de la régates finale de qualification Olympique sera proposée au CNOSF à l'issue de celle-ci.

Patrick RANVIER  
Directeur Technique National

**Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Paralympique**

**1) Préambule**

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés de l'équipe de France pour accompagner et soutenir les rameurs et les rameuses qui porteront les couleurs de la France lors des Jeux Paralympiques de Tokyo. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes.

La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'Etat et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportives et sportifs qui la composent pour préparer les Jeux Paralympiques avec détermination, rigueur et ambition.

**Pour mémoire, le projet fédéral pour l'olympiade 2017/2020 fixe un objectif de quatre médailles dont une en or aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.**

**2) Processus de sélection**

Le document "*Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection*" édité par la Fédération Française d'Aviron, et approuvé par le comité directeur du 7 janvier 2017, est le texte de référence pour toute la durée de la Paralympiade 2017-2020.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France Paralympique doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant précise les modalités de sélection pour les Jeux Paralympiques de Tokyo. Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 16 octobre 2020.

Il s'inscrit dans le respect des "Grands principes de sélection" validés par le comité paralympique de sélection du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) le 8 octobre 2018, modifié en février 2019 puis en octobre 2020, en application des règles établies par la Comité International Paralympique (IPC) dans son « Guide de qualification aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 » (réédition d'avril 2020) qui inclut le « système de qualification » établi par la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron (FISA).

Le Directeur Technique National établit et propose au Président de la FFA pour validation, la liste nominative des sportives et sportifs et la composition des équipages. Cette liste validée est présentée, par la FFA, au comité paralympique de sélection pour validation.

Le CPSF valide et publie les sélections nominatives et procède à l'inscription des sportifs aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 avant le 2 août 2021.

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans les compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de la FISA pour les Jeux Paralympiques, dans le

respect de la charte Paralympique, peuvent prétendre à une sélection en Equipe de France Paralympique.

Tous les documents et informations portant sur les règles de sélection seront communiqués aux sportives et sportifs concernés par courrier électronique et seront consultables sur le site internet de la FFA.

### **3) Dispositions générales**

Les rameuses et rameurs retenus dans le collectif de préparation des Jeux Paralympiques ne sont autorisés à participer, ni au championnat de France longue distance, ni à la coupe de France des régions, ni au championnat de France FFSU, ni au championnat de France d'aviron de mer, ni au championnat de France sprint 2021.

Les sportifs(ves) candidats(es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif(ve) candidat(e) à une sélection nationale. La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif(ve) sélectionné(e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2021.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif(ve) concerné(e) :

- de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage,
- de l'inscription de son emploi du temps, tout au long de la saison sportive mais aussi pendant toute la période des Jeux Paralympiques, dans le système de localisation ADAMS.

### **4) Règles de sélection individuelle et collective**

**L'obtention de médailles aux Jeux Paralympiques de Tokyo constitue l'objectif prioritaire du secteur para-aviron pour la saison 2021.**

Les candidat(e)s à une sélection en équipe de France devront tenir à jour et transmettre régulièrement leur carnet d'entraînement à leur chef de secteur et leur entraîneur pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus lors de la saison internationale 2019, et au championnat d'Europe 2020, ceux des têtes de rivières de novembre, les performances ergométriques de décembre et la motivation démontrée à s'inscrire dans le projet proposé seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqué(e)s en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipes, et notamment celles réalisées lors :

- de la tête de rivière interrégionale du 1<sup>er</sup> novembre,
- du test à l'ergomètre du 8 décembre,
- du championnat du Monde indoor du 6 février à Paris,
- du championnat de France en bateaux courts du 12 au 15 mars à Cazaubon
- des parcours chronométrés organisés en stage,

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé à tous les rameurs(ses) d'améliorer leurs performances ergométriques.

Dans le secteur para-aviron, où la détection de rameurs (ses) à fort potentiel peut être effectuée en cours de saison sportive, y compris par transfert des sportifs issus d'autres disciplines, il est admis que les performances de ces nouveaux pratiquants (tes), notamment réalisées lors des stages d'entraînement, pourraient leur permettre de prétendre à la sélection en équipe de France Paralympique.

Pour atteindre nos objectifs, la priorité sera donnée à la préparation des équipages dont les coques ont déjà obtenu leur quota de qualification lors du championnat du Monde 2019 à Linz et notamment :

Chez les femmes ;

- le PR1 W1x (skiff femme bras épaules)

En équipages mixte ;

- le PR2 Mix2x (deux de couple mixte bras corps)
- le PR3 Mix 4+ (quatre barré mixte jambes, tronc, bras)

Le travail entrepris depuis quelques temps et les résultats internationaux obtenus par les équipages qui ont acquis ces quotas leur confère le droit de poursuivre dans les compositions 2019 pour préparer la saison Paralympique, hormis le PR3 Mix 4+ qui a été remanié. Néanmoins, comme l'ensemble des autres sportifs candidats à la sélection Paralympique, tous les protagonistes devront démontrer leur légitimité par leur niveau de performance individuelle sur les étapes du chemin de la sélection.

Les performances réalisées au championnat d'Europe (Varèse), lors de la Régate Internationale de Gavirate (7 au 9 mai) et celles obtenues à l'étape III de Coupe du Monde (Saubaudia, 4 au 6 juin) constituent les objectifs intermédiaires du secteur para-aviron.

Les performances réalisées en bateau lors des stages d'entraînement ou en compétition permettront :

- de valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages,
- de décider des éventuels réajustements à opérer pour la suite de la saison sportive.

Pour chaque équipage ayant déjà acquis un quota de qualification, la proposition de sélection pour les Jeux Paralympiques sera arrêtée à l'issue de la régates internationale de Gavirate (7 au 9 mai) , selon la place finale obtenue, l'analyse de l'ensemble des parcours et le nombre de nations participantes.

Au-delà des quotas déjà acquis, et au regard des performances réalisées dans cette catégorie, la FFA souhaite tenter d'obtenir un quota supplémentaire en PR1 M1x (skiff homme bras épaules) lors de la régates de qualification paralympique programmée du 7 au 9 mai à Gavirate dans une perspective d'avenir. La sélection de l'équipage qui aura acquis un quota à cette occasion sera proposée au CPSF.

Un examen médical spécifique et approfondi sera effectué par l'équipe d'encadrement médicale de l'équipe de France Paralympique lors du stage terminal et avant le départ pour les Jeux Paralympiques. La participation aux Jeux Paralympiques pourra être refusée à tout(e) sportif(ve) dont l'état de santé ne permettrait pas un déplacement dans des conditions indispensables à la préservation de son intégrité physique ou serait de nature à nuire à sa capacité de performance.

Patrick RANVIER  
Directeur Technique National

## Avenant n°3 – saison sportive 2021

**Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France senior U23, NO, NP, et junior**

Le document "Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection", est le texte de référence pour toute la durée de l'olympiade 2017-2020.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Deux avenants spécifiques ont été rédigés pour définir les "Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Olympique" (Avenant n°1) et les "Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Paralympique" (Avenant n°2).

Le présent avenant fixe l'ensemble des précisions et des spécificités relatives à la saison 2021, pour les catégories junior, senior U23, et pour les disciplines non inscrites au programme des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 16 octobre 2020.

**Préambule**

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés des équipes de France pour accompagner et soutenir les rameurs et rameuses qui en porteront les couleurs lors de la saison 2021. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes. La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartiendrez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'Etat. Elle compte sur chacun des sportifs et sportives qui la composent pour préparer les échéances majeures avec détermination, rigueur et ambition.

Le niveau de la concurrence internationale s'élève et se densifie chaque année. Aussi, l'amélioration des performances individuelles, puis collectives, conditionnera la réussite des équipes de France et orientera les choix qui s'offriront à nous pour réussir la prochaine saison 2021 et, à plus long terme, l'Olympiade 2021-2024 qui s'achèvera à Paris lors des Jeux Olympiques et Paralympiques.

## Dispositions communes et restrictions

Les rameurs et rameuses senior et U23 sélectionnés dans le collectif de préparation des championnats du Monde ne sont autorisés à participer, ni au championnat de France longue distance, ni à la coupe de France des régions, ni au championnat de France sprint, ni au championnat de France d'aviron de mer en 2021.

Les rameurs et rameuses retenus dans le collectif de préparation du championnat du Monde para-aviron ne sont autorisés à participer, ni au championnat de France longue distance, ni à la coupe de France des Régions, ni au championnat de France universitaire, ni au championnat de France d'aviron de mer, ni au championnat de France sprint.

Les sportifs (ves) ayant participé au championnat d'Europe junior ne sont autorisés ni à doubler, ni à concourir dans les deux catégories, junior et senior, lors des championnats de France junior bateaux longs et senior sprint.

Les sportifs (ves) candidats (es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D 221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif (ve) candidat(e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif sélectionné devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2021.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif(ve) concerné(e) de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

<b>Secteur U23, senior</b> <b>disciplines olympiques et non olympiques</b>
---

### **Les objectifs**

La performance et l'obtention de médailles au championnat du Monde constituent les objectifs prioritaires des collectifs senior U23 féminins et masculins constitués pour la saison 2021. Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de préparer la relève dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 et ceux de 2028 à Los Angelès.

Le nombre et le type d'équipages préparés en perspective du championnat du Monde U23 seront fonction de l'effectif et du niveau individuel et collectif des rameuses et rameurs engagés dans la préparation de la saison internationale.

L'obtention de médailles au championnat du Monde est l'unique objectif pour les équipages senior (es) susceptibles de participer au championnat du Monde senior 2021 dans les disciplines non Olympiques. Aussi la FFA ne préparera des équipages dans cette perspective que si la densité et le niveau individuel et collectif des sportifs concernés le justifient.

La participation de quelques équipages aux championnats du monde de Shanghai (17 au 24 octobre) dans les disciplines Olympiques est envisagée, selon le niveau sportif démontré au cours de la saison et les perspectives d'avenir. Les équipages présentés aux régates finales de qualification Olympique qui n'auraient pas obtenus leur billet pour Tokyo et les meilleurs équipages U23 pourraient ainsi être sollicités, dans une perspective de préparation de la prochaine Olympiade.

### **Sélection individuelle**

Les candidats(es) à une sélection en équipe de France devront tenir à jour et transmettre régulièrement leur carnet d'entraînement à leur chef de secteur et à leur entraîneur pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus lors de la saison internationale 2019, voire aux championnats d'Europe 2020, ceux des têtes de rivière et les performances ergométriques de novembre seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs (ves) convoqué(e)s en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles réalisées lors :

- de la tête de rivière de zone du 1<sup>er</sup> novembre,
- du test à l'ergomètre du 28 novembre,
- des régates d'évaluation de mi-décembre (hommes à Libourne, femmes à Vaires sur Marne),
- du championnat de France indoor du 6 février à Paris,
- du championnat de France en bateaux courts du 12 au 14 mars à Cazaubon,
- des parcours chronométrés en stage.

Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France en bateaux courts sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des

différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux.

Il est à noter qu'un résultat significatif au championnat de France en bateaux courts ne constitue pas un élément suffisant pour prétendre à une sélection individuelle.

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé à tous(tes) les rameurs (ses) d'améliorer leurs performances ergométriques.

Les quelques rameurs(ses) expatrié(e)s qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent prétendre à une sélection en équipe de France U23. Les intéressé(e)s et leurs entraîneurs devront transmettre régulièrement au chef de secteur concerné leur carnet d'entraînement et répondre à toute sollicitation de nature à tenir la FFA informée de leur progression sportive. Les performances ergométriques réalisées sur leur lieu de pratique seront prises en compte. Une épreuve de confrontation interne au collectif équipe de France ou sur une épreuve internationale sera proposée aux candidat(e)s avant l'entrée éventuelle en stage terminal.

Les rameurs(ses) poids léger doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. Les chefs de secteur tiendront compte de la gestion individuelle de leur poids par les rameurs(ses) pour proposer les sélections individuelles et composer les équipages.

Aussi, il est demandé à tous(tes) les candidat(e)s à la sélection, de respecter les contraintes imposées suivantes :

Pour ce qui concerne les femmes :

- tête de rivière et test à l'ergomètre de novembre et régates d'évaluation de décembre : ≤ 60 kg
- championnat de France Indoor, application de la réglementation FISA : ≤ 61,5 kg
- championnat de France bateaux courts : ≤ 59 kg

Pour ce qui concerne les hommes :

- tête de rivière et test à l'ergomètre de novembre et régates d'évaluation de décembre : ≤ 74 kg
- championnat de France Indoor, application de la réglementation FISA : ≤ 75 kg
- championnat de France bateaux courts : ≤ 72,5 kg

### **Sélection collective**

Les performances réalisées en bateau, lors des stages d'entraînement ou en compétition permettront :

- de valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages,
- de décider des éventuels réajustements à opérer pour la suite de la saison sportive.

La composition du collectif U23 sera déterminée après le championnat de France en bateaux courts. Les régates internationales de Essen ou Duisbourg (15 et 16 mai) et celle de Ratzebourg (4 au 6 juin) constitueront les étapes de validation des équipages pour la préparation du championnat du Monde U23 organisé à Racice (7 au 11 juillet).

Pour ce qui concerne les équipages proposés dans les disciplines senior non Olympiques, une participation au championnat d'Europe à Varèse (9 au 11 avril) est envisagée. La participation aux autres épreuves du calendrier international, notamment le championnat du Monde 2021, sera fonction des résultats obtenus à cette occasion et de la densité de la concurrence internationale.

<b>Secteur para-aviron disciplines non paralympiques</b>
--

### **Les objectifs**

Cette année, le collectif doit encore être étoffé et renforcé pour améliorer la capacité de performance de l'équipe de France para-aviron et préparer la relève de l'équipe de France dans la perspective des Jeux Paralympiques de Paris 2024. Aussi, la FFA envisage, si la densité et le niveau individuel et collectif des sportifs concernés le justifient, de constituer des équipages pour le championnat du Monde 2021 dans les disciplines non paralympiques.

Dans ce cas, l'obtention de médailles au championnat du Monde 2021 à Shanghai (17 au 24 octobre) constituerait l'objectif prioritaire du secteur para-aviron dans ces disciplines.

### **Sélection individuelle et collective**

Les candidats(es) à une sélection en équipe de France devront tenir à jour et transmettre régulièrement leur carnet d'entraînement à leur chef de secteur et à leur entraîneur pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus en 2019, voire au championnat d'Europe 2020, ceux des têtes de rivière et les performances ergométriques de décembre seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- de la tête de rivière de zone du 1<sup>er</sup> novembre,
- du test à l'ergomètre du 8 décembre,
- du championnat de France indoor du 6 février à Paris,
- du championnat de France en bateaux courts du 12 au 14 mars à Cazaubon,
- des parcours chronométrés organisés en stage.

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé à tous(tes) les rameurs (ses) d'améliorer leurs performances ergométriques.

Cas particuliers des sportifs déficients visuels : les rameurs et rameuses PR3 déficients visuels, candidats à une sélection en couple et classifiés B1 ou B2, ne pourront participer au championnat de France bateaux courts en un de couple. Pour eux, la sélection sera déterminée à l'issue de l'évaluation sur ergomètre de février, complétée par une confrontation en équipage (PR3 2xMixte) lors du stage de préparation de la régates de Gavirate.

Dans le secteur para-aviron, où la détection de rameurs(ses) à fort potentiel peut être effectuée en cours de saison sportive, y compris par transfert de sportifs issus d'autres disciplines, il est admis que les performances de ces nouveaux pratiquants(es), notamment réalisées lors des stages d'entraînement, pourraient leur permettre de prétendre à la sélection en équipe de France para-aviron.

Un examen médical spécifique et approfondi sera effectué par l'équipe d'encadrement médical des équipes de France lors du stage terminal et avant le départ pour le championnat du Monde, voire avant le départ pour chaque régata internationale. La participation pourra être refusée à tout(e) sportif(ve) dont l'état de santé ne permettrait pas un déplacement dans des conditions indispensables à la préservation de son intégrité physique ou serait de nature à nuire à sa capacité de performance.

Les performances réalisées lors des stages d'entraînement, notamment à l'occasion de parcours chronométrés ou de parcours "handicap", puis en compétition permettront :

- de valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages,
- de décider des éventuels réajustements à opérer pour la suite de la saison sportive,

Les performances réalisées au championnat d'Europe (Varèse), lors de la Régate Internationale de Gavirate (7 au 9 mai) voire celles obtenues à l'étape III de Coupe du Monde (Saubaudia, 4 au 6 juin) constituent les objectifs intermédiaires du secteur para-aviron.

## Secteur junior A et B

### **Objectifs**

Pour 2021, les trois compétitions de référence de la catégorie junior sont, le Championnat d'Europe, le championnat du Monde (Junior A) et la Coupe de la Jeunesse (junior B).

L'obtention de médailles lors du championnat du Monde junior 2021 constitue l'objectif prioritaire du collectif junior A. L'obtention de médailles à la coupe de la jeunesse, constitue l'objectif prioritaire du collectif junior B.

Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel qui se destinent au plus haut niveau dans la catégorie senior.

### **Sélection individuelle**

Les résultats obtenus en 2020, ceux des têtes de rivière et les performances ergométriques de novembre seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- de la tête de rivière de zone du 1<sup>er</sup> novembre,
- du test à l'ergomètre du 28 novembre,
- du championnat du France indoor à Paris, ou du test à l'ergomètre du 6 février,
- du championnat de France en bateaux courts du 12 au 15 mars à Cazaubon, (*pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère)*),
- des parcours du 30 avril au 2 mai (2x, 4-),
- de la régata de sélection JA et JB des 3 et 4 juillet à Libourne

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs(ses) d'avoir pour ambition d'atteindre les performances ergométriques suivantes :

- junior femme : temps < à 7mn 11s
- junior homme : temps < à 6mn 16s

A minima, il est demandé à tous les rameurs (ses) d'améliorer leurs performances ergométriques.

### **Sélection collective**

Pour prétendre à la sélection, tout(e) rameur(se) devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels ils (elles) auront été convoqué(e)s, sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, les rameurs et rameuses des collectifs junior respectent au maximum la programmation nationale de l'entraînement notamment le type des séances de préparation physique et leur volume.

### • **Championnat d'Europe**

Un collectif de préparation au championnat d'Europe sera déterminé après le championnat de France bateaux courts en fonction des performances réalisées à cette occasion et de la densité dans chacune des spécialités 1x et 2-, et de celles obtenues lors des étapes du chemin de la sélection.

Ce collectif sera convoqué en stage du 2 au 5 avril puis du 19 avril au 2 mai pour préparer des 2x et des 4-. Ce travail de préparation sera conclu par des parcours, toujours en 2x et 4-, du 30 avril au 2 mai. Des équipages, objectivement préparés à cet effet par les clubs ou les ligues, pourront être autorisés à concourir par le chef de secteur pour tenter de gagner leur sélection pour le championnat d'Europe junior.

Ces parcours sont ouverts aux sportifs J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France en bateaux courts 2021, et aux J17 ayant participé à ce championnat. Des rameurs(ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du chef de secteur et après accord du DTN.

Il est à noter que les champions de France en bateaux courts (JM1x, JW1x, JM2-, JW2-) seront assurés de participer au championnat d'Europe junior, soit dans leur spécialité, soit associés en équipage.

Au regard du calendrier de la saison 2021, il est vivement recommandé aux rameurs (ses) retenus dans le collectif de préparation du championnat d'Europe de ne participer à aucune autre compétition entre les parcours du 30 avril au 2 mai et le championnat d'Europe.

### • **Championnat du Monde et Coupe de la Jeunesse**

Au-delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, puis en équipage lors du championnat d'Europe, la régates de sélection organisée les 4 et 5 juillet 2021 à Libourne permettra de constituer un collectif junior A pour préparer le championnat du Monde, et un collectif junior B qui participera à la coupe de la jeunesse.

Programme de la régates de sélection :

Jour 1 : séries 2x et 4-

Jour 2 : Finales 2x et 4-

La régates de sélection est ouverte aux sportifs J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France en bateaux courts 2021, et aux J17 ayant participé à ce championnat. Des rameurs(ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du chef de secteur et après accord du DTN.

Les engagements de tous les participants sont proposés par les clubs ou les ligues, validés par le DTN puis saisis sur le serveur par les services de la FFA. Pour les rameurs(ses) des équipages performants lors du championnat d'Europe, le chef de secteur orientera la composition des équipages en accord avec les entraîneurs de clubs.

Les mixtes de clubs sont autorisées. Les rameurs(ses) sont inscrits en 2x ou 4-. Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel.

Lors de cette régates de sélection, il pourra être demandé aux équipages pressentis par la DTN pour représenter la France en bateaux courts, 1x ou 2-, au championnat du Monde ou coupe de la jeunesse, de réaliser une performance lors du parcours handicap dans ces mêmes embarcations.

Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution des collectifs A et B après leur analyse (écarts, densité, temps pronostiques...).

Le collectif B sera constitué de rameurs(ses) et/ou d'équipages non retenus dans le collectif A, en fonction du niveau de performance constaté lors de la régates de sélection. A performances sensiblement égales, les J17 seront privilégiés.

*A noter : le collectif national junior pourra être complété par quelques J16 identifiés pour leur potentiel dans le cadre du PPJ et auteurs de performances significatives de début de saison (CFBC et Championnat d'Europe), mais absents de la régates de sélection junior pour cause de championnat de France J16.*

Cas d'un(e) sportif(ve) de nationalité française évoluant à l'étranger ou d'un(e) sportif(ve) étranger(ère) licencié(e) au sein d'un club de la FFA et résidant en France :

Tout(e) rameur(se) junior(e), licencié(e) dans un club de la FFA, entrant dans un de ces cas de figure peut être inscrit à la régates de sélection pour prétendre intégrer le collectif junior A ou B. Il/Elle doit, à minima, avoir participé au championnat de France indoor ou avoir réalisé une performance ergométrique significative validée par le chef de secteur.

**A noter :**

- La réglementation FISA et la réglementation spécifique à la coupe de la jeunesse autorisent un(e) rameur(se) de nationalité étrangère résidant en France à participer au championnat du Monde junior ou à la Coupe de la Jeunesse sous les couleurs de la France. *A vérifier*

Patrick RANVIER  
Directeur Technique National

# Réglementation sportive 2021

# PROJET

Légende :

Texte modifié ou ajouté

Texte supprimé

Texte à modifier

Réglementation générale. . . . .	3
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, sénior, master, para-aviron et Critérium aviron adapté. . . . .</b>	<b>6</b>
<i>Vendredi 05 et samedi 06 février 2021</i>	<i>Stade Charléty – Paris</i>
<b>Têtes de rivière interrégionales et nationale. . . . .</b>	<b>7</b>
<i>Dimanche 08 mars 2020</i>	
<b>Épreuves qualificatives interrégionales pour les Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron et pour le Critérium national aviron adapté . . . . .</b>	<b>8</b>
<i>Samedi 27 et dimanche 28 février 2021</i>	
<b>Championnat de France bateaux courts para-aviron et Critérium national aviron adapté . . . . .</b>	<b>9</b>
<i>Vendredi 12 et samedi 13 mars 2021</i>	<i>Cazaubon</i>
<b>Championnats de France bateaux courts J18 et sénior . . . . .</b>	<b>10</b>
<i>Vendredi 12 au dimanche 14 mars 2021</i>	<i>Cazaubon</i>
<b>Championnat de France longue distance junior, sénior et master et Coupe de France FFSU longue distance . . . . .</b>	<b>11</b>
<i>Samedi 03 et dimanche 04 avril 2021</i>	<i>Mâcon</i>
<b>Championnats de ligue jeune . . . . .</b>	<b>12</b>
<i>Avril/mai 2021</i>	
<b>Coupe de France des régions. . . . .</b>	<b>13</b>
<i>Samedi 01 et dimanche 02 mai 2021</i>	<i>Mantes-la-Jolie</i>
<b>Championnat de France UNSS Collèges et Lycées . . . . .</b>	<b>14</b>
<i>Samedi 15 et dimanche 16 mai 2021</i>	<i>Le Creusot</i>
<b>Championnat de France FFSU . . . . .</b>	<b>15</b>
<i>Samedi 15 et dimanche 16 mai 2021</i>	<i>Le Creusot</i>
<b>Championnats de France d’aviron de mer junior (J16 et J18), sénior, master para-aviron et Critérium aviron adapté .</b>	<b>16</b>
<i>Vendredi 21 et samedi 22 mai 2021</i>	<i>Agde</i>
<b>Critérium national para-aviron et aviron adapté . . . . .</b>	<b>17</b>
<i>Samedi 05 juin 2020</i>	<i>Vichy</i>
<b>Championnat de France junior (J18) bateaux longs et Championnat de France sénior sprint . . . . .</b>	<b>18</b>
<i>Vendredi 04 et dimanche 06 juin 2021</i>	<i>Vichy</i>
<b>Championnats interrégionaux jeune . . . . .</b>	<b>19</b>
<i>Samedi 12 et dimanche 13 juin 2021</i>	
<b>Championnats interrégionaux junior (J16) et Critérium aviron partagé . . . . .</b>	<b>20</b>
<i>Samedi 12 et dimanche 13 juin 2021</i>	
<b>Championnat de France master . . . . .</b>	<b>21</b>
<i>Samedi 19 et dimanche 20 juin 2021</i>	<i>Mantes-la-Jolie</i>
<b>Championnat national jeune. . . . .</b>	<b>22</b>
<i>Samedi 26 et dimanche 27 juin 2021</i>	<i>Gérardmer</i>
<b>Championnat de France de Beach Rowing Sprint. . . . .</b>	<b>23</b>
<i>Samedi 26 et dimanche 27 juin 2021</i>	<i>Marseille</i>
<b>Championnats de France junior (J16) et sénior moins de 23 ans . . . . .</b>	<b>24</b>
<i>Vendredi 02 au dimanche 04 juillet 2021</i>	<i>Libourne</i>
<b>Championnat de France sénior bateaux longs . . . . .</b>	<b>25</b>
<i>Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021</i>	<i>Mantes-la-Jolie</i>
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – bateaux courts . . . . .</b>	<b>26</b>
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – jeune . . . . .</b>	<b>27</b>
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – mer . . . . .</b>	<b>27</b>
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – master . . . . .</b>	<b>28</b>
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – Beach Rowing Sprint . . . . .</b>	<b>29</b>
<b>Systèmes de qualification et grilles de progression – autres championnats de France et critères . . . . .</b>	<b>32</b>
<b>Classement performance des clubs . . . . .</b>	<b>34</b>
<b>Classement mer des clubs . . . . .</b>	<b>35</b>
<b>Classement Coupe de France des régions . . . . .</b>	<b>35</b>
<b>Classement para-aviron et aviron adapté des clubs . . . . .</b>	<b>36</b>
<b>Classement jeune des clubs . . . . .</b>	<b>37</b>
<b>Classement master des clubs et classement longue distance des clubs. . . . .</b>	<b>38</b>
<b>Classement indoor des clubs. . . . .</b>	<b>39</b>
<b>Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps . . . . .</b>	<b>40</b>
<b>Récapitulatif des possibilités de participation aux épreuves nationales . . . . .</b>	<b>41</b>
<b>Tableau récapitulatif des manifestations et des épreuves . . . . .</b>	<b>42</b>
<b>Calendrier récapitulatif des inscriptions aux manifestations nationales 2021 . . . . .</b>	<b>44</b>

## CE QUI CHANGE EN 2021

### Coupe de France des régions

Pour la catégorie J16, le 8+ est remplacé par le 2- et le 2x.

Chaque ligue engage une équipe de 8 rameuses et/ou rameurs qui concourent un jour en 4+ et en 4x et l'autre jour en 2 équipages en 2- et 2 équipages en 2x.

Cette modification est dictée par la nécessité d'identifier les rameuses et rameurs susceptibles d'être sélectionnés pour le Match France – Grande-Bretagne

## GÉNÉRALITÉS

### 1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

#### Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

#### Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définies par la FFA. Elles se composent ainsi :

- **Zone Nord-Est :** Grand Est, Hauts de France.
- **Zone Nord-Ouest :** Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est :** Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest :** Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

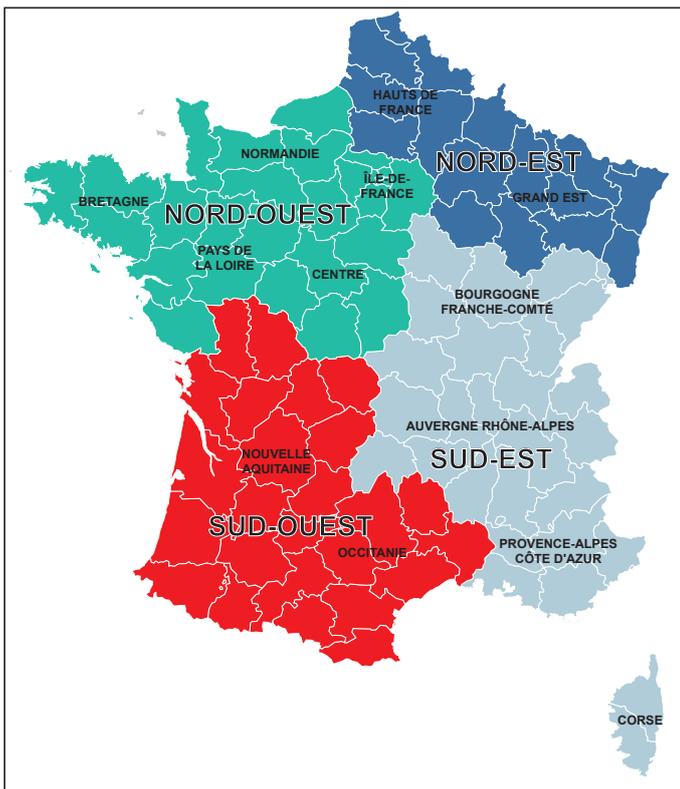
#### Fonctionnement

Les présidents des ligues composant la zone, accompagnés de leur responsable sportif se réunissent au moins une fois par an avant le début de la saison sportive pour déterminer les modalités de qualifications pour les championnats de France. Celles-ci devront être transmises à la fédération pour approbation.

À l'occasion de cette réunion, les présidents des ligues définissent en commun les moyens annuels nécessaires au fonctionnement de la zone. Ils désignent un coordonnateur de zone qui sera la personne référente auprès de la FFA. Un cadre technique référent de zone sera aussi désigné annuellement par le directeur technique national.

### 2. RÉPARTITION DES QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats de France bateaux courts (J18 et sénior) et J16, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.



Catégories	Championnats bateaux courts	Autres championnats
Total de qualifiés	24	24
Nord-Est	4	4
Nord-Ouest	8	8
Sud-Est	8	8
Sud-Ouest	4	4

En cas de quotas non remplis dans une épreuve, les places disponibles sont attribuées, dans la limite de deux places par zone, dans l'ordre préférentiel suivant :

- 24 qualifiés : Sud-Est, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest

### 3. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales et internationales en France sont faits sur l'Intranet fédéral.

#### 3-1. Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreurs licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

#### 3-2. Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-3. Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-4. Équipages composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

#### 3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et J16 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et sénior sans visite médicale spécifique d'aptitude ;
- De rameurs participant au championnat national jeune et au championnat de France J16 dont le brevet d'aviron Or, validé par un éducateur de club, n'aura pas été enregistré.

#### 3-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement au championnat national jeune, aux championnats de France et aux critères nationaux de la FFA sont perçus selon le barème suivant :

Bateaux	Droits d'engagement
1x	22 €
2x, 2-, 2+	33 €
4x, 4x+, 4-, 4+	55 €
8+, 8x+	88 €

Ce barème ne s'applique pas aux championnats de France Indoor.  
Ces droits sont prélevés sur le compte licences du club.

### **3-7. Rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior, moins de 23 ans ou paralympiques ou aux Championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.**

Ces rameurs ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne durant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior, moins de 23 ans ou paralympiques ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

### **3-8. Consultation des engagements**

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr) trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

### **3-9. Règlement des championnats et critères**

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

### **Modalités d'application de l'Article 7: Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai**

Valeur du point : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à [championnats@ffaviron.fr](mailto:championnats@ffaviron.fr) au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

## **4. FORFAITS**

Avant la clôture des inscriptions : sur l'intranet fédéral.

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 20 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

## **5. ASSURANCES**

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, une déclaration sera faite immédiatement au président du jury qui fera signer le procès-verbal de régates correspondant par les clubs impliqués et le transmettra à la FFA. La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

## **6. NUMÉROS**

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Les numéros d'identification fédérale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur l'intranet fédéral. Les bateaux mer doivent porter de chaque côté de la proue leur numéro d'identification fédérale.

## **7. TIRAGE AU SORT**

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

## **8. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE**

L'article 7 du règlement des championnats et critérium (annexe 10 du règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

# MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE

## J16, J18, SÉNIOUR, MASTER,

## PARA-AVIRON ET CRITÉRIUM AVIRON SPORT ADAPTÉ



**DU SAMEDI 30 AU DIMANCHE 31 JANVIER 2021**

**À DISTANCE (VIA HOMERACE)**

### 1. CALENDRIER

- **Mardi 10 novembre** 14h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- **Mardi 12 janvier** 12h00 clôture des inscriptions

### 2. ÉPREUVES ATTENTION ! LES CATÉGORIES D'ÂGE INDOOR CORRESPONDENT À L'ÂGE ATTEINT CHAQUE JOUR DE COURSE => CF. CODE INDOOR ; ANNEXE 7.3

Épreuves individuelles – 2000 m			S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
14-16	junior 16 ans	(F-H)	30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)
17-18	junior 18 ans	(F-H)	40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	50-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR1	para-aviron 1	(F-H)
40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	para-aviron 2	(F-H)
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	para-aviron 3	(F-H)
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3-ID AB*	para-aviron ID AB	(F-H)
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3-ID BC*	para-aviron ID BC	(F-H)
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3-ID CD*	para-aviron ID CD	(F-H)
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)	<b>Épreuves collectives – Relais 8x250m (sauf PR3-ID 4x500m) 500 m à 4</b>		
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)	SHR4	sénior - relais à 4 hommes	
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	SFR4	sénior - relais à 4 femmes	
S PR1	sénior para-aviron 1	(F-H)	SMR4	sénior - relais à 4 mixte	dont 1 femme et 1 homme
S PR2	sénior para-aviron 2	(F-H)	SMR4 PR3-ID*	sénior - relais à 4 PR3-ID	dont 1 femme et 1 homme
S PR3	sénior para-aviron 3	(F-H)	SMR4 Open**	sénior - relais à 4 mixte	dont 1 femme et 1 homme
S PR3-ID CD*	sénior para-aviron ID CD	(F-H)	SMR4 HV**	sénior - relais à 4 handi/validé	dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3.
<b>Épreuves individuelles Sprint – 500 m</b>			AVIROSE**	sénior - 4 femmes	dont au moins 2 femmes opérées d'un cancer du sein
14-16	junior 16 ans	(F-H)			
17-18	junior 18 ans	(F-H)			
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)			

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

#### Participation

Les championnats de France d'aviron indoor sont ouverts aux rameurs de nationalité française titulaires d'une licence FFA (A, U, BF, I ou IE) de la saison en cours. Les rameurs de nationalité étrangère peuvent participer et, dans le cas de classements parmi les 3 premiers de leur catégorie, des médailles Open seront décernées. Dans les épreuves collectives des championnats de France, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club avec au maximum un équipier de nationalité étrangère. Une épreuve collective Open sera ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels, quelle que soit les nationalités, selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins un homme et une femme).

#### Engagements

La possession d'une licence FFA est obligatoire pour s'engager : licence A, U, BF ou I prise dans un club OU licence indoor individuelle annuelle OU licence indoor événementielle.

Les inscriptions sont à effectuer sur [www.aviron-indoor.fr](http://www.aviron-indoor.fr) l'intranet fédéral.

La liste des engagés est accessible à tout moment sur [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr) ce même site.

Tarifs : 15 € pour les épreuves individuelles de 500 m ; 15 € pour les 1000m (PR3-ID) et 2000 m ; 40 ou 60 € pour les épreuves collectives.

Quotas : un nombre maximal d'engagés est fixé par épreuve : 2400 pour les 2000 m, 960 pour les 500 m, 240 équipes. Les inscriptions sont validées dans l'ordre d'arrivée.

Informations complémentaires sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr).

#### Lieu

Le contexte sanitaire incertain impose, exceptionnellement, d'organiser cette édition 2021 à distance, en connectant les ergomètres par le biais de la solution Home-Race pilotée par Time Team. Toutes les informations nécessaires pour la participation seront disponibles sur le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr).

Il sera indispensable d'en prendre connaissance avant toute inscription.

#### Para-aviron

Se reporter au Code des compétitions d'aviron indoor dans l'annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA ou au Règlement de la FFSA pour les catégories PR3 ID.

Les modalités de classification seront communiquées ultérieurement.

Pour la nouvelle classification des PR3-ID, contact : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr).

Pour prétendre à un titre de champion de France Sport Adapté, les PR3-ID devront avoir une licence auprès de la FF Sport Adapté

#### Renseignements

Pour tout renseignement sur l'événement et les modalités d'inscription et de participation, consultez le site [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr) ou contactez la FFA par téléphone au 01 45 14 26 40 ou par mail à [aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:aviron-indoor@ffaviron.fr)

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES (À TITRE INDICATIF)

Les horaires précis des courses seront définis en fonction du nombre d'engagés.

Ils seront disponibles le vendredi 22 janvier 2021 au plus tard sur [www.championnats.aviron-indoor.fr](http://www.championnats.aviron-indoor.fr)

- Samedi 30 janvier de 09h00 à 19h00 épreuves sur 2000 m : master, junior, sénior, PR
- Dimanche 31 janvier de 9h00 à 13h00 épreuves sur 500 m : master, junior, sénior, PR
- de 14h00 à 18h00 épreuves collectives

### 5. ENGAGEMENT HORS-DÉLAI

Des engagement tardifs pourront être acceptés jusqu'au vendredi 15 janvier à 14h00 sous réserve de places disponibles dans les différentes catégories. Ils seront soumis au paiement d'une amende de 10 € pour les individuels et 20 € pour les équipes.

### 6. CONTACT

Organisation du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France et des Championnats du Monde : [aviron-indoor@ffaviron.fr](mailto:aviron-indoor@ffaviron.fr) – 01 45 14 26 40

## DIMANCHE 14 OU 21 FEVRIER 2020

### 1. CALENDRIER

- Lundi 17 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Vendredi 18 février 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Mercredi 11 mars 14h00 consultation des équipages qualifiés directement pour le championnat de France sénior bateaux courts

### 2. ÉPREUVES

<b>J18 – distance de course : 6 000 m</b>			16	SF2- PR3-ID	2 rameuses en pointe sans barreur - aviron adapté dont 1 rameuse aviron adapté et 1 rameuse valide
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	17	SH2- PR3-ID	2 rameurs en pointe sans barreur - aviron adapté dont 1 rameur aviron adapté et 1 rameur valide
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	18	SF2x PR3-ID	2 rameuses en couple - aviron adapté dont 1 rameuse aviron adapté et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses aviron adapté
3	J18F1x	1 rameuse en couple	19	SH2x PR3-ID	2 rameurs en couple- aviron adapté dont 1 rameur aviron adapté et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs aviron adapté
4	J18H1x	1 rameur en couple	<b>PARA-AVIRON – distance de course : 6 000 m</b>		
<b>SÉNIOR – distance de course : 6 000 m</b>			20	SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur - jambes-tronc-bras dont 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	21	SH2- PR3	2 rameurs en pointe sans barreur - jambes-tronc-bras dont 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
6	SH2- PL	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger	22	SF1x PR3	1 rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)
7	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	23	SH1x PR3	1 rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)
8	SF1x PL	1 rameuse en couple poids léger	<b>PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 4 000 m</b>		
9	SH1x PL	1 rameur en couple poids léger	12	SF1x PR1	1 rameuse en couple - bras-épaules (flotteurs obligatoires)
10	SF1x	1 rameuse en couple	13	SH1x PR1	1 rameur en couple - bras-épaules (flotteurs obligatoires)
11	SH1x	1 rameur en couple	14	SF1x PR2	1 rameuse en couple - tronc-bras (flotteurs facultatifs)
			15	SH1x PR2	1 rameur en couple - tronc-bras (flotteurs facultatifs)

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux de pointe sans barreur et en deux de couple.

#### Engagements

Les engagements aux têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont faits sur l'intranet fédéral par les clubs et par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

#### Distance de parcours

La distance du parcours contre la montre est de :

- 6 000 mètres pour les épreuves J18 et sénior ;
- 6 000 mètres pour les épreuves en deux sans barreur PR3 et en skiff PR3 ;
- 4 000 mètres pour les épreuves en skiff PR1, PR2 et en 2- et 2x PR3-ID.

#### Lieux

Une tête de rivière labellisée par la FFA est organisée par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Toul
- Zone Nord-Ouest : Caen
- Zone Sud-Est : Marignane
- Zone Sud-Ouest : Sainte-Livrade

#### Rameurs poids léger

Lors des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale, seul le poids individuel est limité.

Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et de 59,5 kg maximum chez les femmes.

#### Rameurs para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 40.

**Des têtes de rivières interrégionales peuvent être organisées sous la responsabilité de chaque zone au minimum pour les catégories jeunes**

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

L'ordre des épreuves est à respecter impérativement pour les épreuves J18 et sénior.

Les programmes des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les résultats sont retournés selon le modèle fourni par la FFA.

Les organisateurs des têtes de rivière interrégionales et nationale peuvent ajouter des épreuves supplémentaires : bateaux longs, autres catégories d'âge.

### 5. TÊTE DE RIVIÈRE NATIONALE

La tête de rivière de Caen est le support de la tête de rivière nationale.

La tête de rivière nationale est obligatoire pour les équipages sénior en recherche d'une sélection dans les collectifs nationaux. L'engagement est libre.

À l'issue de la tête de rivière nationale, la DTN déterminera une liste de 14 équipages maximum directement qualifiés pour le championnat de France sénior bateaux courts.

### 6. CONTACT

- |                     |                                |   |
|---------------------|--------------------------------|---|
| • Zone Nord-Est :   | Coordonnateur: Arnaud TIXIER   | Référents techniques: Marion JULLIEN, Frédéric DOUCET |
| • Zone Nord-Ouest : | Coordonnateur: Jacky BLOQUET   | Référent technique: Alexandre HUSS                    |
| • Zone Sud-Est :    | Coordonnateur: Vincent BUSSER  | Référent technique: Pascal MOREL                      |
| • Zone Sud-Ouest :  | Coordonnateur: Germain PONTOIS | Référent technique: Michel COLARD                     |

# ÉPREUVES QUALIFICATIVES INTERRÉGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR, ET PARA-AVIRON



## ET POUR LE CRITÉRIUM NATIONAL AVIRON SPORT ADAPTÉ

**SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 FÉVRIER 2021**

### 1. CALENDRIER

- Lundi **08 février** 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Vendredi **19 février** 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Mardi **02 mars** 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

### 2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- PL 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
		9	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		10	SF1x 1 rameuse en couple
		11	SH1x 1 rameur en couple
<b>PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m</b>			
12	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre)
13	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre)
14	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
15	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
16	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		(bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SF1x PR3-ID CD 1 rameuse en couple - aviron adapté		
21	SH1x PR3-ID CD 1 rameur en couple - aviron adapté		
22	SF1x PR3-ID BC 1 rameuse en couple - aviron adapté		
23	SH1x PR3-ID BC 1 rameur en couple - aviron adapté		

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

En J18, au cas où il y aurait un nombre conséquent d'équipages à potentiel équipe de France dans une zone, des quotas supplémentaires pourront être rajoutés.

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 40.

Les équipages sénior qualifiés par la DTN à l'issue de la tête de rivière nationale ne sont pas autorisés à participer. La DTN établira cette liste pour le 10 février 2021

#### Engagements

Les engagements aux épreuves qualificatives interrégionales sont faits sur le site intranet de la FFA par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

#### Qualifications para-aviron et aviron adapté

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron et au critérium national aviron sport adapté, les équipages devront réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20% à celle réalisée par le bateau le plus performant sur la régata.

Exemple: Performance 1xSH: 95% du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron et aviron adapté doivent réaliser une performance supérieure à 75% du temps de référence de leur catégorie.

#### Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: [Gravelines](#)
- Zone Nord-Ouest: [Mantes-la-Jolie](#)
- Zone Sud-Est: [Aiguebelette](#)
- Zone Sud-Ouest: [Cazauban](#)

#### Rameurs poids-léger

Lors des épreuves qualificatives interrégionales, le poids des rameurs poids léger doit être conforme au code des régates de la FFA.

(Femme: 59 kg maximum / Homme: 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage: 70 kg)

#### Classification

Les modalités de classification seront communiquées ultérieurement.

Pour la nouvelle classification des PR3-ID, contact: [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr).

Pour prétendre à un titre de champion de France Sport Adapté, les PR3-ID devront avoir une licence auprès de la FF Sport Adapté

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

#### Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

#### Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives:

- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone. En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone avant le mardi 02 mars 16h00.

# CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX COURTS PARA-AVIRON ET CRITÉRIUM NATIONAL AVIRON SPORT ADAPTÉ



FFAVIRON

CAZAUBON

VENREDI 12 ET SAMEDI 13 MARS 2021

## 1. CALENDRIER

Les engagements se font à l'issue des épreuves qualificatives interrégionales.

- Mercredi 03 mars 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 05 mars 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Jeudi 11 mars 18h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m – finales le samedi		
12	SF1x PR3	1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras (embarcation libre)
13	SH1x PR3	1 rameur en couple - jambes, tronc et bras (embarcation libre)
14	SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras dont 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
15	SH2- PR3	2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras dont 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
16	SF1x PR1	1 rameuse en couple - bras et épaules (bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1	1 rameur en couple - bras et épaules (bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2	1 rameuse en couple - tronc et bras (bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2	1 rameur en couple - tronc et bras (bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SF1x PR3-ID CD	1 rameuse en couple - aviron adapté
21	SH1x PR3-ID CD	1 rameur en couple - aviron adapté
22	SF1x PR3-ID BC	1 rameuse en couple - aviron adapté
23	SH1x PR3-ID BC	1 rameur en couple - aviron adapté

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

### Engagements des bateaux retenus par les zones

Les engagements aux championnats de France des bateaux retenus par les zones sont faits automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives interrégionales dans le cadre de leurs quotas.

### Épreuves para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps [en page 40](#).

### Classification

Tous les engagés doivent être classifiés.

Il n'y a pas de session de classification organisée sur ce championnat de France.

### Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

## 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 12 mars à partir de 13h30 séries qualificatives para-aviron et aviron adapté
- Samedi 13 mars à partir de 14h00 finales para-aviron et aviron adapté

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Cazaubon-Barbotan – Place Armagnac 32150 BARBOTAN LES THERMES

Tél. +33(0)5 62 69 52 13 – Fax +33(0)5 62 69 57 71 – [omt.barbotan@wanadoo.fr](mailto:omt.barbotan@wanadoo.fr) – <http://www.barbotan-cazaubon.com>

**VENDREDI 12 AU DIMANCHE 14 MARS 2021** 

## 1. CALENDRIER

Les engagements se font à l'issue des épreuves qualificatives interrégionales **et de la tête de rivière nationale**.

- Mercredi **03 mars** 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi **05 mars** 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Jeudi **11 mars** 18h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J18 – distance de course: 2000 m			SÉNIOR – distance de course: 2000 m		
1	J18F2-	09h10 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2-	10h30 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	09h30 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2-PL	10h50 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x	09h50 1 rameuse en couple	7	SH2-	11h10 2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x	10h10 1 rameur en couple	8	SF1xPL	11h30 1 rameuse en couple poids léger
			9	SH1xPL	11h50 1 rameur en couple poids léger
			10	SF1x	12h10 1 rameuse en couple
			11	SH1x	12h30 1 rameur en couple

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

Les équipages qualifiés sont ceux listés par la DTN **à l'issue de la tête de rivière nationale** (ces équipages sont engagés sur l'Intranet fédéral par la FFA) et ceux désignés par les zones, sous leur propre responsabilité, dans le cadre du quota qui leur a été attribué.

### Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

### Rameurs poids léger

Code des régates de la FFA :

- Femme : 59 kg maximum ;
- Homme : 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage 70 kg.

### Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

## 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi **12 mars**
  - matin parcours contre la montre sénior et J18
  - après-midi séries qualificatives sénior
- Samedi **13 mars**
  - matin séries qualificatives J18 puis demi-finales sénior
  - après-midi demi-finales J18 et finales de classement J18 et sénior
- Dimanche **14 mars**
  - matin finales B et A J18 puis finales B et A sénior

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Cazaubon-Barbotan – Place Armagnac 32150 BARBOTAN LES THERMES

Tél. +33(0)5 62 69 52 13 – Fax +33(0)5 62 69 57 71 – [omt.barbotan@wanadoo.fr](mailto:omt.barbotan@wanadoo.fr) – <http://www.barbotan-cazaubon.com>

# CHAMPIONNAT DE FRANCE LONGUE DISTANCE JUNIOR, SÉNIOR ET MASTER ET COUPE DE FRANCE FFSU LONGUE DISTANCE



SAMEDI 03 ET DIMANCHE 04 AVRIL 2021

MÂCON

## 1. CALENDRIER

- Lundi 08 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 23 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Jeudi 25 mars 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Samedi 03 avril 11h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS

Samedi – distance de course : 8 000 m			Dimanche – distance de course : 8 000 m				
1	J18H2x	13h30	2 rameurs en couple	23	J18H4x	09h00	4 rameurs en couple
2	J18F2x	13h30	2 rameuses en couple	24	J18F4x	09h00	4 rameuses en couple
3	J18H8+	13h45	8 rameurs en pointe avec barreur	25	J18H4-	09h15	4 rameurs en pointe sans barreur
4	J18F8+	13h45	8 rameuses en pointe avec barreur	26	J18F4-	09h15	4 rameuses en pointe sans barreur
5	SH4x	14h00	4 rameurs en couple	27	SH2x	09h30	2 rameurs en couple
6	SH4x universitaire	14h00	4 rameurs en couple	28	MCH2x	09h30	2 rameurs en couple
7	MCH4x	14h00	4 rameurs en couple	29	MEH2x	09h30	2 rameurs en couple
8	MEH4x	14h00	4 rameurs en couple	30	SH8+	10h00	8 rameurs en pointe avec barreur
9	SH4-	14h30	4 rameuses en pointe sans barreur	31	SH8+ universitaire	10h00	8 rameurs en pointe avec barreur
10	MCH4-	14h00	4 rameurs en pointe sans barreur	32	MCH8+	10h00	8 rameurs en pointe avec barreur
11	MEH4-	14h00	4 rameurs en pointe sans barreur	33	MEH8+	10h00	8 rameurs en pointe avec barreur
12	SF2x	14h45	2 rameuses en couple	34	SF4x	10h15	4 rameuses en couple
13	MCF2x	14h45	2 rameuses en couple	35	SF4x universitaire	10h15	4 rameuses en couple
14	MEF2x	14h45	2 rameuses en couple	36	MCF4x	10h30	4 rameuses en couple
15	SF8+	15h00	8 rameuses en pointe avec barreur	37	MEF4x	10h30	4 rameuses en couple
16	SF8+ universitaire	15h00	8 rameuses en pointe avec barreur	38	SF4-	10h45	4 rameuses en pointe sans barreur
17	MCF8+	15h00	8 rameuses en pointe avec barreur	39	MCF4-	10h45	4 rameuses en pointe sans barreur
18	MEF8+	15h00	8 rameuses en pointe avec barreur	40	MEF4-	10h45	4 rameuses en pointe sans barreur
19	SM4x	15h15	2 rameuses et 2 rameurs en couple	41	SM8+	11h00	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
20	SM4x universitaire	15h15	2 rameuses et 2 rameurs en couple	42	SM8+ universitaire	11h00	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
21	MCM4x	15h15	2 rameuses et 2 rameurs en couple	43	MCM8+	11h00	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
22	MEM4x	15h15	2 rameuses et 2 rameurs en couple	44	MEM8+	11h00	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation : règles générales

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs et rameuses seniors qualifiés **directement pour les championnats de France bateaux courts dans les collectifs France** ne sont pas autorisés à participer.

### Participation au championnat de France longue distance master

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante.

Le barreur n'a pas d'âge minimum requis et il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne d'âge de l'équipage

Les rameurs master doivent tous avoir 27 ans ou plus en 2021.

La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en catégorie C et supérieure ou égale à 55 ans en catégorie E.

La participation des étrangers dans les épreuves master est soumise à la réglementation des championnats nationaux (annexe 10 du règlement intérieur), soit 50% de rameurs étrangers maximum.

### Engagements

Les engagements au championnat de France longue distance sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Un rameur peut participer à plusieurs épreuves du championnat de France et dans plusieurs catégories d'âge.

Pour la coupe de France FFSU, les engagements sont faits par la FFSU.

### Classement des clubs

Un classement national longue distance des clubs sera établi à l'issue du championnat.

## 4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – Fax 03 85 38 28 65 – [regates.maconnaises@free.fr](mailto:regates.maconnaises@free.fr) ou [C71003@ffaviron.fr](mailto:C71003@ffaviron.fr)

## AVRIL/MAI 2021

### 1. CALENDRIER

- Mardi 01 juin 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

### 2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course: 1 000 m		JEUNE – distance de course: 1 000 m	
1	J14M2x PR 1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 rameur avec un handicap correspondant aux catégories PR1, PR2 ou PR3, et 1 rameur valide	4	J13F1x 1 rameuse en couple
		5	J13H1x 1 rameur en couple
		6	J14F1x 1 rameuse en couple
		7	J14H1x 1 rameur en couple
		8	J14F2x 2 rameuses en couple
		9	J14H2x 2 rameurs en couple
JEUNE – distance de course: 500 m			
2	J12F1x 1 rameuse en couple		
3	J12H1x 1 rameur en couple		

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

#### Engagements aux championnats de ligue jeune

Les clubs font leurs engagements aux championnats de ligue jeune sur l'Intranet fédéral.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

#### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de ligue leur participation aux championnats interrégionaux jeune ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.
- Pour les rameurs étrangers, les clubs devront envoyer les certificats de scolarité à la FFA en même temps que la confirmation des engagements.

### 4. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

### 1. CALENDRIER

- Lundi 12 avril 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 27 avril 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Jeudi 29 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 30 avril 18h00 réunion des délégués des ligues

### 2. ÉPREUVES ET PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Ce programme est conçu pour permettre la rotation des embarcations entre les différentes catégories. Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Distance de course : 1 500 m							
Samedi matin		Samedi après-midi		Dimanche matin		Dimanche après-midi	
08h30	Séries J16H2-	14h00	Finales B, C, A J16H2-	08h00	Séries J16F2-	11h00	Séries J16F2-
08h50	Séries J16H2x	14h15	Finales B, C, A J16H2x	08h20	Séries J16F2x	11h15	Séries J16F2x
09h10	Séries J16F4x	14h30	Finales B, C, A J16F4x	<del>08h00</del>	<del>Séries J16F8+</del>	<del>11h00</del>	<del>Finales B, C, A J16F8+</del>
09h30	Séries J16F4+	14h45	Finales B, C, A J16F4+	08h40	Séries J16H4x	11h35	Finales B, C, A J16H4x
<del>09h10</del>	<del>Séries J16H8+</del>	<del>14h30</del>	<del>Finales B, C, A J16H8+</del>	09h00	Séries J16H4+	11h45	Finales B, C, A J16H4+
09h50	Séries J18F8+	15h00	Finales B, C, A J18F8+	09h20	Séries J18F4x	12h00	Finales B, C, A J18F4x
10h05	Séries J18H8+	15h15	Finales B, C, A J18H8+	09h35	Séries J18F4-	12h15	Finales B, C, A J18F4-
10h20	Séries SF4x	15h30	Finales B, C, A SF4x	09h50	Séries J18H4x	12h30	Finales B, C, A J18H4x
10h35	Séries SF4-	15h45	Finales B, C, A SF4-	10h05	Séries J18H4-	12h45	Finales B, C, A J18H4-
10h50	Séries SH4x	16h00	Finales B, C, A SH4x	10h20	Séries SF8+	13h00	Finales B, C, A SF8+
11h05	Séries SH4-	16h15	Finales B, C, A SH4-	10h35	Séries SH8+	13h15	Finales B, C, A SH8+

### 3. RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

#### Participation

La coupe de France des régions est une compétition par équipes de ligue qui se déroule sur 2 jours.

Certaines ligues peuvent se regrouper pour participer. Ce regroupement doit être validé par la FFA. Une fois validé, il s'applique pour toutes les équipes constituées et pour toute la durée de la compétition.

Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans des clubs de la même ligue ou regroupement de ligues.

Les rameurs et rameuses séniors et juniors sélectionnés dans les collectifs France ne sont pas autorisés à participer.

#### Équipe et embarcations

Une équipe est constituée de 8 rameurs d'une même catégorie et d'un barreur qui concourent :

- Pour les J16 en 4x, 4+ un jour et en 8+ 2- et 2x l'autre jour ;
- Pour les J18 et sénior en 4x, 4- un jour et en 8+ l'autre jour.

Une ligue qui engage une équipe dans une catégorie doit obligatoirement participer dans les 3 ou 4 embarcations.

Une ligue peut engager plusieurs équipes de 8 rameurs dans une même catégorie, identifiées de 1 à n.

#### Système de course

Séries avec classement au temps, puis finales A, B et C.

Quel que soit le nombre d'engagés dans une épreuve, il n'y a pas de finale D.

#### Classements

**Classement par épreuves :** un classement des équipages est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.

**Classement par catégorie :** un classement des équipes de ligue est établi pour chacune des six catégories (HJ16, FJ16, HJ18, FJ18, HS, FS). Il se fait par addition des points obtenus par les 3 équipages (2-, 2x, 4+ et 4x) pour les J16 et par les 3 équipages (4+ ou 4-, 4x et 8+) pour les J18 et sénior composant chaque équipe. Pour chaque catégorie, les huit rameurs et le barreur des trois premières équipes reçoivent leurs récompenses sur le podium. Deux équipes d'une même ligue peuvent être récompensées. En cas d'égalité, le résultat obtenu en 4x pour les J16 et en 8+ pour les J18 et sénior départagera les équipes.

**Classement général :** un classement général des ligues est établi pour la Coupe de France des régions. Il se fait par addition des points obtenus dans le classement par catégorie par chaque équipe de ligue la mieux classée dans chacune des six catégories. En cas d'égalité, le résultat obtenu dans la catégorie sénior (homme et femme), puis la catégorie J18, puis la catégorie J16 départageront les équipes.

#### Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

### 4. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Engagements

Les engagements sont faits sur l'Intranet fédéral par chaque ligue.

#### Tenue

Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligue.

### 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association Sportive Mantaise – Tél. 01 30 94 56 31 – [C78022@ffaviron.fr](mailto:C78022@ffaviron.fr)

**SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 MAI 2021**

## 1. CALENDRIER

- Vendredi 14 mai 17h00 réunion des délégués des établissements  
18h00 prise en charge des jeunes arbitres par le Président du Jury

## 2. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Distance de parcours: 1 000 m.
- Interdiction de ramer dans deux bateaux.
- La mixité est interdite dans un même bateau à l'exception du barreur dans les équipages à quatre et à l'exception des 4 yolettes mixtes.
- L'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors de la phase qualificative, et la moitié, au moins de chaque équipage doit être identique.
- Un équipage incomplet ne peut prendre le départ. Tout équipage incomplet, à cause d'un « forfait non médical » d'un équipier, est déclaré forfait, entraînant ipso-facto le forfait de son équipe (Cf.: nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).
- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré forfait:
  - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois (3) équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux (2) équipages.
  - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux (2) équipages, cette équipe ne peut poursuivre la compétition à un (1) équipage et est déclarée forfait.
- En fonction du nombre d'engagés, un Championnat de France UNSS sport partagé (handi-valide) et aviron adapté pourra être mis en place.
- Les pelles de type « hachoir » sont autorisées.**
- Les rameurs et les rameuses juniors sélectionnés dans les collectifs France ne sont pas autorisés à participer.**
- Les rameurs et les rameuses des pôles espoirs sont autorisés à participer.**

## 3. ÉQUIPE DE COLLÈGE

### Embarcations

- 4 yolette de couple (selon la réglementation de l'UNSS) équipée ou non de pelles H;
- Un parc de 24 yolettes « Véga » équipées de pelles H sera mis à disposition des AS qui le désirent sur réservation (lors de la confirmation sur OPUSS);
- Toute AS est libre d'utiliser ses avirons et/ou sa propre yolette « Véga », à l'exclusion de toute autre marque.

### Équipes

Une équipe de collège se compose soit de:

- 10 compétiteurs pour 1 yolette garçons et 1 yolette filles;
- 15 compétiteurs pour 1 yolette garçons, 1 yolette filles et 1 yolette mixte (2 garçons et 2 filles).

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves du même collège des 4 années d'âge autorisées: 2008, 2007, 2006 et 2005 à l'exception du barreur pour lequel il n'y a pas de restriction d'âge.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Il n'y a pas de poids de barreur imposé et il n'y a pas de limite de poids pour les barreurs.

## 4. ÉQUIPE DE LYCÉE

### Embarcations

4 de couple garçons (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 4 de couple filles (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 8 de pointe mixte (4 filles et 4 garçons).

### Équipes

Une équipe de lycée est composée au minimum de 8 à 15 compétiteurs maximum dans 1, 2 ou 3 bateaux (un huit mixte ou un huit mixte et un quatre ou deux quatre ou trois quatre).

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves du même lycée des 5 années d'âge autorisées: 2006, 2005, 2004, 2003 et 2002 à l'exception du barreur pour lequel il n'y a pas de restriction d'âge.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Il n'y a pas de pesée des barreurs et il n'y a pas de limite de poids pour les barreurs.

**Les barreurs ne comptent pas dans le barème en cas d'égalité de points.**

## 5. ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique du Championnat de France (convocations, hébergement, ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Pour les épreuves de qualifications et le Championnat de France, les concurrents devront être titulaires de la licence UNSS définitivement enregistrée pour l'année 2020-2021.

Une équipe collège ne peut participer au Championnat de France et à ses qualifications que si elle est constituée au minimum de 2 bateaux.

Une équipe lycée peut participer avec 1 seul huit ou au minimum 2 quatre.

Les équipes collèges n'ayant qu'un seul bateau peuvent participer au Championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au Championnat de France.

Les équipes lycée n'ayant qu'un seul 4 peuvent participer au Championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au Championnat de France.

Quand une équipe est qualifiée, tous les bateaux ayant participé aux championnats d'académie doivent impérativement participer au Championnat de France. Il ne peut y avoir de forfait de bateaux.

## 6. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Samedi 15 mai de 08h00 à 12h00 séries qualificatives  
de 14h00 à 17h30 repêchages
- Dimanche 16 mai de 08h00 à 10h50 finales de classement ou demi-finales  
de 13h00 à 14h20 finales  
14h30 podium établissement UNSS

## 7. TEXTES DE RÉFÉRENCE :

Fiche Sport Aviron UNSS 2020 AVIRON :

[https://unss.org/wp-content/uploads/2020/09/FICHE\\_SPORT\\_AVIRON\\_6\\_JUILLET\\_2020.pdf](https://unss.org/wp-content/uploads/2020/09/FICHE_SPORT_AVIRON_6_JUILLET_2020.pdf)

**SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 MAI 2021**

## 1. CALENDRIER

- Jeudi 15 avril date limite de retour des résultats au siège national de la FFSU
- Vendredi 07 mai date limite de retour des confirmations des engagements sur le site [sport-u.com/aviron/](http://sport-u.com/aviron/)
- Vendredi 14 mai 18h00 réunion des délégués des établissements

## 2. ÉPREUVES

Distance de course : 1 000 m					
<b>HOMME</b>		<b>FEMME</b>		<b>MIXTE (même établissement)</b>	
HU2x	2 rameurs en couple	FU2x	2 rameuses en couple	MU2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
HU4x	4 rameurs en couple	FU4x	4 rameuses en couple	MU4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
HU8+	8 rameurs en pointe avec barreur	FU8+	8 rameuses en pointe avec barreur	MU8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
<b>PARA-AVIRON</b>					
MU2x	1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 rameur PR1, PR2 ou PR3 et 1 rameur valide (open handi-valide)				

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Règlement sportif

Tout équipage doit impérativement participer à une compétition inscrite au calendrier des régates qualifiantes validé par la FF Sport U pour prétendre à une qualification au championnat de France universitaire (aucune dérogation ne sera acceptée).

Un équipage, pour se qualifier au Championnat de France, peut participer à n'importe quelle régate qualifiante même si celle-ci n'est pas dans sa ligue, conférence ou académie.

Les ligues sont responsables de l'organisation des compétitions qualifiantes ; elles peuvent être de site (académie), de ligue ou de conférence.

Les ligues doivent communiquer les dates et lieux des compétitions **au plus tard le 13 décembre 2019**.

Ces championnats sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même association sportive. Toutefois, le barreur (ou la barreuse) peut appartenir à un autre établissement. Une jeune fille peut barrer un bateau masculin (et vice versa).

Les licenciés(es) UNSS sont autorisés(es) uniquement pour barrer.

Aucune permutation d'un bateau à l'autre n'est autorisée entre la régate qualifiante et la participation au championnat de France. En cas d'indisponibilité (blessures, examens, etc.), le remplacement d'une partie de cet équipage (50 % barreur non compris) est autorisé, le jour même de la compétition (confirmation en ligne de l'équipage sans modification des noms).

La confirmation des engagements se fera par saisie en ligne sur le site FFSU **du 27 avril au 4 mai** dernier délai ([www.sport-u.com/aviron/](http://www.sport-u.com/aviron/)).

Un équipage sélectionné se présentant au championnat de France sans avoir confirmé en ligne sa participation sera redevable d'une amende de 100 €.

### Titres décernés et trophée

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course au programme.

Un trophée récompensera la meilleure « École » : un classement général des « Grandes Écoles » sera effectué par addition des résultats sur l'ensemble des épreuves en 4 et en 8.

### Arbitrage

Les A.S. qui engagent plus de 16 rameurs devront obligatoirement fournir un arbitre universitaire ayant officié au moins une fois lors d'une compétition fédérale ou universitaire (attestation à fournir).

Pour chaque arbitre, une prise en charge est prévue pour la restauration et l'hébergement. Le déplacement reste à la charge de l'AS.

Les arbitres devront faire acte de candidature auprès de la FF Sport U, en remplissant la fiche d'arbitre disponible sur le site de la FF Sport U, « onglet Aviron » **avant le 17 avril 2020**.

Une formation d'arbitres sera organisée, leur permettant de valider des modules.

### Classification

Il n'y aura pas de session de classification sur place.

### Programme international

**EUSA : Les équipages médaillés au championnat de France N-1 se verront proposer de participer aux Jeux européens des universités qui de dérouleront à Belgrade (Serbie), en juillet 2020.**

### Restrictions

La participation d'un rameur est limitée à une seule épreuve. Il n'est donc pas possible de doubler.

Les rameurs et rameuses sélectionnés dans les collectifs junior et sénior A ne sont pas autorisés à participer.

## 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les séries qualificatives se courent sous la forme d'un parcours contre la montre en ligne pour tous les bateaux.

- Samedi 15 mai
  - de 08h00 à 13h00 séries contre la montre en ligne
  - de 14h00 à 18h30 tiers de finales ou demi-finales
- Dimanche 16 mai
  - de 08h00 à 11h30 finales de classement
  - de 15h00 à 17h00 finales

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique du championnat de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com).

# CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER JUNIOR (J16 ET J18), SÉNIOR, MASTER ET PARA-AVIRON

## COUPE DE FRANCE AVIRON SPORT ADAPTÉ



VENDREDI 21 ET SAMEDI 22 MAI 2021

AGDE

### 1. CALENDRIER

#### Championnat de France d'aviron de mer J18 et sénior - engagements libres

- Lundi 26 avril 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 11 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 14 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 21 mai 09h00 confirmation des engagements
- 10h00 réunion d'information obligatoire pour les équipiers référents des équipages courant le vendredi
- Samedi 22 mai 07h30 réunion d'information obligatoire pour les équipiers référents des équipages qui n'ont pas couru le vendredi

### 2. ÉPREUVES

<b>PARA-AVIRON – distance de course: 6 km</b>		<b>SÉNIOR Homme – distance de course: 6 km</b>	
1	SM2x PR3	1 rameuse et 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras dont 1 rameur handi et 1 rameur valide	12 SH4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
<b>AVIRON SPORT ADAPTÉ – distance de course: 6 km</b>			13 SH4+ 4 rameurs en pointe avec barreur
2	SM2x PR3-ID CD	1 rameuse et 1 rameur en couple - aviron adapté dont 1 rameur aviron adapté et 1 rameur valide	14 SH2x 2 rameurs en couple
3	SM2x PR3-ID BC	1 rameuse et 1 rameur en couple - aviron adapté dont 1 rameur aviron adapté et 1 rameur valide	15 SH1x 1 rameur en couple
<b>SÉNIOR Mixte – distance de course: 6 km</b>			<b>MASTER Homme – distance de course: 6 km</b>
4	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	16 M40H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
<b>SÉNIOR Femme – distance de course: 6 km</b>			17 M40H2x 2 rameurs en couple
5	SF4x+	4 rameuses en couple avec barreur	18 M40H1x 1 rameur en couple
6	SF4+	4 rameuses en pointe avec barreur	<b>J18 Femme – distance de course: 6 km</b>
7	SF2x	2 rameuses en couple	19 J18F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
8	SF1x	1 rameuse en couple	<b>J16 Femme – distance de course: 6 km</b>
<b>MASTER – distance de course: 6 km</b>			20 J16F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
9	M40F4x+	4 rameuses en couple avec barreur	<b>J18 Homme – distance de course: 6 km</b>
10	M40F2x	2 rameuses en couple	21 J18H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
11	M40F1x	1 rameuse en couple	<b>J16 Homme – distance de course: 6 km</b>
			22 J16H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
			<b>J18 Mixte – distance de course: 6 km</b>
			23 J18M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
			<b>J16 Mixte – distance de course: 6 km</b>
			24 J16M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

Les rameurs et rameuses sélectionnés dans les collectifs sénior et sénior moins de 23 ans ne sont pas autorisés à participer.

#### Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

#### Engagements

La participation d'un rameur est limitée à une seule épreuve. Il n'est donc pas possible de doubler.

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Le numéro d'identification fédérale des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'intranet fédéral.

#### Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Pour l'aviron sport adapté, renseignez-vous sur les nouvelles classifications : [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

#### Classements

Les classements se font par épreuves et non en fonction des courses auxquelles les concurrents participent (exemple : plusieurs épreuves regroupées au sein d'une même course).

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Des manches qualificatives et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18 peuvent être disputées au cours d'une même course. Les barreaux des équipages J16 doivent porter une chasuble par dessus le gilet de sauvetage.

Les épreuves sénior et master peuvent être disputées au cours d'une même course. Les barreaux des équipages master doivent porter une chasuble par dessus le gilet de sauvetage.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

En particulier, les finales pourraient se dérouler le dimanche en cas d'intempéries le samedi.

### 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Aviron Agathois – Tél. 06 23 15 14 80 – [C34001@ffaviron.fr](mailto:C34001@ffaviron.fr)

**SAMEDI 05 JUIN 2021**

## 1. CALENDRIER

### Critérium national para-aviron et aviron adapté – engagements libres

- Lundi 11 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 26 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 29 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 04 juin 10h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

### PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 500 m – finales samedi après-midi

22	SH1x et SF1x PR1	1 rameur en couple et 1 rameuse en couple - bras et épaules	
23	SH1x et SF1x PR2	1 rameur en couple et 1 rameuse en couple - tronc et bras	
24	SH1x et SF1x PR3	1 rameur en couple et 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras	
25	SH2x open	2 rameurs et/ou rameuses en couple open (PR1, PR2, PR3)	
26	SM4+ PR3	4 rameurs et rameuses en pointe avec barreur - jambes, tronc et bras dont 1 femme minimum, possibilité d'avoir 50% de déficients visuels	
27	SH4+ PR3-ID CD	4 rameuses et/ou rameurs en pointe avec barreur CD - aviron adapté	
28	SH1x PR3-ID AB	1 rameur en couple - aviron adapté	(bateaux para-aviron avec flotteurs)
29	SH1x PR3-ID BC	1 rameur en couple - aviron adapté	(bateaux para-aviron)
30	SH1x PR3-ID CD	1 rameur en couple - aviron adapté	(embarcation libre)
31	SF1x PR3-ID AB	1 rameur en couple - aviron adapté	(bateaux para-aviron avec flotteurs)
32	SF1x PR3-ID BC	1 rameur en couple - aviron adapté	(bateaux para-aviron)
33	SF1x PR3-ID CD	1 rameur en couple - aviron adapté	(embarcation libre)
34	SH2x PR3-ID BC-CD	2 rameuses et/ou rameurs en couple - aviron adapté	
35	SH4Yx/+ PR3-ID AB-BC	yolette à 4 rameurs et/ou rameuses en couple ou pointe avec barreur avec au moins deux AB, barreur CD** - aviron adapté	
36	SH4Yx/+ PR3-ID BC-CD	yolette à 4 rameurs et/ou rameuses en couple ou pointe avec barreur CD**	

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap. Les épreuves en SH1x PR3-ID et SF1x PR3-ID sont courues en embarcations libres avec flotteurs facultatifs. Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 1x et 2x.

### Classification

Tous les rameurs devront avoir été classifiés avant le début des épreuves. Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le vendredi 04 juin avec rendez-vous préalable auprès de la FFA. Pour les handicaps mentaux, [renseignez-vous sur les nouvelles classifications: handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

### Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral. Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 22 à 31 (épreuves hommes et femmes). Les rameurs participant aux épreuves 22 à 31 du critérium national para-aviron et aviron adapté peuvent en plus participer à une seule des épreuves 10 à 18 du championnat de France sénior sprint.

### Aviron sport adapté

\*\*Les bateaux dont le barreur est valide participera hors classement et ne pourra pas prétendre à un titre de champion de France. Tous les rameurs participant aux épreuves doivent avoir une licence FFSA (et donc leur club doit être affilié à la FFSA). Les rameurs non licenciés FFSA participeront hors classement.

### Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

## 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 05 juin après-midi séries qualificatives para-aviron et aviron adapté
- finales para-aviron et aviron adapté

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – Fax 04 70 32 15 64 – [C03003@ffaviron.fr](mailto:C03003@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR (J18) BATEAUX LONGS ET CHAMPIONNAT DE FRANCE SÉNIOR SPRINT

VENREDI 04 ET DIMANCHE 06 JUIN 2021

## 1. CALENDRIER

### Championnat de France junior (J18) bateaux longs et Championnat de France sénior sprint – engagements libres

- Lundi 10 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 25 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 28 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 04 juin 10h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 500 m	
1	J18F2x	2	SH4-
2	J18F4-	3	SF2x
3	J18F4x	4	SH2x
4	J18F8+	5	SF2-
5	J18H4+	6	SH2-
6	J18H2x	7	SF4x
7	J18H4-	8	SH4x
8	J18H4x	9	SF8+
9	J18H8+	10	SH8+
		11	SM2x
		12	SM4x
		13	SM8+
		14	
		15	
		16	
		17	
		18	
		19	
		20	
		21	

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans, ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutante au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

### Participation au championnat de France sénior sprint

Les rameurs et rameuses sélectionnés dans les collectifs sénior et sénior moins de 23 ans ne sont pas autorisés à participer.

Les rameurs et rameuses sélectionnés dans les collectifs junior ne sont autorisés ni à doubler, ni à concourir dans les deux catégories sénior et junior.

Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 25 % de rameurs ou rameuses n'ayant pas la nationalité française.

### Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

### Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 10 à 18 (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves 10 à 18 du championnats de France sénior sprint peuvent en plus participer à une seule des épreuves 19 à 21 des épreuves mixtes ou 22 à 31 des épreuves du critérium national para-aviron et aviron adapté.

### Remarque importante sur la procédure d'engagement sur l'Intranet fédéral de rameurs qui doublent :

Pour engager deux équipages dont les rameurs doublent, il faut d'abord saisir l'engagement dans l'épreuve 10 à 18 ou 22 à 31 puis l'engagement dans l'épreuve mixte de 19 à 21.

## 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés, des finales de classement au-delà de la 24<sup>e</sup> place pourront être organisées.

- Vendredi 04 juin après-midi séries qualificatives sénior
- Samedi 05 juin matin séries qualificatives J18
- après-midi demi-finales A/B ou tiers de finales A/B/C J18 et sénior
- finales de classement sénior
- Dimanche 06 juin matin finales A, B, C et D J18
- après-midi finales A, B, C et D sénior

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – Fax 04 70 32 15 64 – [C03003@ffaviron.fr](mailto:C03003@ffaviron.fr)

## SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 JUIN 2021

### 1. CALENDRIER

- Mardi 01 juin 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

### 2. ÉPREUVES

#### JEUNE – distance de course : 1 000 m

- |   |        |                      |
|---|--------|----------------------|
| 1 | J13F1x | 1 rameuse en couple  |
| 2 | J13H1x | 1 rameur en couple   |
| 3 | J14F1x | 1 rameuse en couple  |
| 4 | J14H1x | 1 rameur en couple   |
| 5 | J14F2x | 2 rameuses en couple |
| 6 | J14H2x | 2 rameurs en couple  |

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de ligue leur participation aux championnats interrégionaux jeune ainsi que le nom du délégué présent lors du championnat interrégional.

#### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

#### Lieux

Les championnats interrégionaux sont organisés par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: [Vieilles-Forges](#)
- Zone Nord-Ouest: [Vaires-sur-Marne](#)
- Zone Sud-Est: [Mâcon](#)
- Zone Sud-Ouest: [Brive-la-Gaillarde](#)

### 4. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

### 5. CONTACT

- |                    |                                |   |
|--------------------|--------------------------------|---|
| • Zone Nord-Est:   | Coordonnateur: Arnaud TIXIER   | Référents techniques: Marion JULLIEN, Frédéric DOUCET |
| • Zone Nord-Ouest: | Coordonnateur: Jacky BLOQUET   | Référent technique: Alexandre HUSS                    |
| • Zone Sud-Est:    | Coordonnateur: Vincent BUSSER  | Référent technique: Pascal MOREL                      |
| • Zone Sud-Ouest:  | Coordonnateur: Germain PONTOIS | Référent technique: Michel COLARD                     |

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX J16 ET CRITÉRIUM AVIRON PARTAGÉ



**SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 JUIN 2021**

## 1. CALENDRIER

- Lundi 24 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Vendredi 04 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

## 2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m					
1	J16F4+	4 rameuses en pointe avec barreur	10	J16H1x	1 rameur en couple
2	J16F2x	2 rameuses en couple	11	J16H4-	4 rameurs en pointe sans barreur
3	J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	12	J16H4x	4 rameurs en couple
4	J16F1x	1 rameuse en couple	13	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
5	J16F4x	4 rameuses en couple	<b>J18 aviron partagé – distance de course: 1 500 m</b>		
6	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	14	J18M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
7	J16H4+	4 rameurs en pointe avec barreur	dont 1 rameur classifié PR1, PR2 ou PR3 et 1 rameur valide		
8	J16H2x	2 rameurs en couple			
9	J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur			

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

### Équipages des épreuves J16

Les rameurs participant aux championnats J16 (rameurs J15 et J16) doivent être titulaires du brevet d'aviron d'Or passé dans le club. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

La possession d'un certificat de scolarité de l'année en cours délivré par un établissement situé en France est obligatoire pour les rameurs (et rameuses) n'ayant pas la nationalité française et concourant dans la catégorie J16.

### Équipages de l'épreuve J18 mixte aviron partagé

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et un femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, l'autre doit être valide. Le rameur valide est autorisé à participer à une autre épreuve du championnat interrégional.

Cette épreuve du critérium aviron partagé est courue uniquement au niveau de la zone.

### Engagements aux championnats interrégionaux

Les clubs font leurs engagements aux championnats interrégionaux qualificatifs pour les championnats de France sur l'intranet fédéral.

### Engagements aux championnats de France junior (J16)

Les engagements aux championnats de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux :

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone avant le mardi 15 juin 16h00.
- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

### Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France J16 sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: [Vieilles-Forges](#)
- Zone Nord-Ouest: [Vaires-sur-Marne](#)
- Zone Sud-Est: [Mâcon](#)
- Zone Sud-Ouest: [Brive-la-Gaillarde](#)

## 4. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

### 1. CALENDRIER

#### Championnat de France master – engagements libres

- Lundi 24 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 08 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 11 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 18 juin 18h00 réunion des délégués

### 2. ÉPREUVES

#### MASTER – distance de course: 1 000 m

##### Samedi matin

1	MBH1x	1 rameur en couple
2	MCH1x	1 rameur en couple
3	MDH1x	1 rameur en couple
4	MAF2x	2 rameuses en couple
5	MBF2x	2 rameuses en couple
6	MCF2x	2 rameuses en couple
7	MDF2x	2 rameuses en couple
8	MEH2x	2 rameurs en couple
9	MGH2x	2 rameurs en couple
10	MFF4x	4 rameuses en couple
11	MBH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
12	MDH2-	2 rameurs en pointe sans barreur

##### Samedi après-midi

13	MEH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
14	MGH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
15	MEF2x	2 rameuses en couple
16	MGF2x	2 rameuses en couple
17	MCH4x	4 rameurs en couple
18	MDH4x	4 rameurs en couple
19	MFH4x	4 rameurs en couple
20	MCF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
21	MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
22	MEM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
23	MBM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
24	MDM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

##### Dimanche matin

25	MBF1x	1 rameuse en couple
26	MCF1x	1 rameuse en couple
27	MDF1x	1 rameuse en couple
28	MAH2x	2 rameurs en couple
29	MBH2x	2 rameurs en couple
30	MCH2x	2 rameurs en couple
31	MDH2x	2 rameurs en couple
32	MAF4-	4 rameuses en pointe sans barreur
33	MEF4x	4 rameuses en couple
34	MCH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
35	MEH8+	8 rameurs en pointe avec barreur

##### Dimanche après-midi

36	MAH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
37	MFF1x	1 rameuse en couple
38	MFH1x	1 rameur en couple
39	MCF4x	4 rameuses en couple
40	MDF4x	4 rameuses en couple
41	MAM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
42	MCM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
43	MFM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
44	MDM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur dont l'âge n'est pas réglementé. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2021. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à l'âge lié à la catégorie.

La participation des étrangers est soumise à la nouvelle réglementation des championnats nationaux (annexe 10 du règlement intérieur). Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 50% de rameurs (ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française.

#### Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

#### Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

#### Classement

Un classement national master sera établi à l'issue du championnat.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 19 juin matin séries qualificatives au temps puis finales B et A
- après-midi séries qualificatives au temps puis finales B et A
- Dimanche 20 juin matin séries qualificatives puis finales B et A
- après-midi séries qualificatives puis finales B et A

#### Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A : âge minimum 27ans;
- B : âge moyen 36 ans ou plus;
- C : âge moyen 43 ans ou plus;
- D : âge moyen 50 ans ou plus;
- E : âge moyen 55 ans ou plus;
- F : âge moyen 60 ans ou plus;
- G : âge moyen 65 ans ou plus;
- H : âge moyen 70 ans ou plus;
- I : âge moyen 75 ans ou plus;
- J : âge moyen 80 ans ou plus;
- K : âge moyen 85 ans ou plus.

### 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – Fax 03 85 38 28 65 – [regates.maconnaises@free.fr](mailto:regates.maconnaises@free.fr) ou [C71003@ffaviron.fr](mailto:C71003@ffaviron.fr)

**SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 JUIN 2021**

## 1. CALENDRIER

### Championnat national jeune – engagements libres

- Lundi 31 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 15 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 18 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 25 juin 18h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

### JEUNE – distance de course : 1 000 m

1	J14F8x+	8 rameuses en couple avec barreur	4	J14H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
2	J14F4x+	4 rameuses en couple avec barreur	5	J14M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
3	J14H8x+	8 rameurs en couple avec barreur			

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

75 % des rameurs composant l'équipage doivent avoir participé au championnat de ligue.

Tous les rameurs doivent être en possession du brevet d'Or passé dans le club. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

### Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

Règlement des championnats et critérium (annexe 10 du règlement intérieur de la FFA) : l'article 7 concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

### Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

## 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés. (à revoir avec la nouvelle répartition des épreuves)

- Samedi 26 juin  
matin séries qualificatives au temps J14  
après-midi demi-finales J14 A/B, C/D, E/F ... en fonction du nombre d'engagés
- Dimanche 27 juin  
matin finales de classement J14  
après-midi finales B et A J14

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – [www.cnlibourne.fr](http://www.cnlibourne.fr)

## SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 JUIN 2021

### 1. CALENDRIER

#### Championnat de France de Beach Rowing Sprint – engagements libres

- Lundi 31 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 15 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 18 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 25 juin 18h00 réunion d'information obligatoire des chefs de bord pour les épreuves en solo du samedi
- Samedi 26 juin 18h00 réunion d'information obligatoire des chefs de bord pour les épreuves en deux et en quatre du dimanche

### 2. ÉPREUVES

SÉNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour					
Samedi			Dimanche		
1	SF1x	1 rameuse en couple	3	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
2	SH1x	1 rameur en couple	4	SM4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Le championnat de France de Beach Rowing Sprint est ouvert aux équipages homogènes de club **et aux équipages mixtes de clubs**.

#### Engagements

Les engagements sont libres.

Ils sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par **chaque club** **ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas de mixtes de clubs**.

Les rameurs peuvent doubler, mais ne peuvent participer qu'à une seule des deux épreuves en équipage : SM2x ou SM4x+.

#### Matériel

**La FFA est en recherche d'un partenariat avec un constructeur afin que toutes les embarcations soient mises à disposition des participants.**

**Des informations complémentaires sur les modalités de participation en matériel seront données au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.**

**La FFA a conventionné avec un constructeur de bateaux, Swift Racing, afin de mettre toutes les embarcations à disposition de tous les compétiteurs, moyennant une participation financière de 20€ pour le solo, 35€ pour le double et 60€ pour le quatre.**

L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.

Des plages d'entraînement préalables seront programmées pour essayer le matériel et le parcours :

- Vendredi AM pour les solos.
- Samedi AM pour les doubles et les quatre.

#### Sélection

**Les épreuves en solo femme et en solo homme, et uniquement celles-ci, servent de sélection pour le championnat du Monde de Beach Rowing Sprint qui aura lieu à Oeiras au Portugal du 25 au 27 septembre 2020 (cf. règles de sélection des équipes de France de Beach Rowing 2021).**

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Pour chaque épreuve, des séries à deux partants sont organisées et un classement général au temps est établi à l'issue de ces séries.

Selon le nombre d'engagés, à l'issue des séries, des repêchages ou huitième de finales permettent de déterminer les équipages qui participent aux phases finales selon le système de progression détaillé [page 29](#).

- Samedi 26 juin
  - matin séries à deux partants avec classement général au temps SF1x et SH1x
  - repêchages et/ou huitième de finales SF1x et SH1x
  - après-midi phases finales SF1x et SH1x
- Dimanche 27 juin
  - matin séries à deux partants avec classement général au temps SM2x et SM4x+
  - repêchages et/ou huitième de finales SM2x et SM4x+
  - après-midi phases finales SM2x et SM4x+

Les horaires et les distances de parcours peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

### 5. CONTACT

Ligue de Provence-Alpes Côte d'Azur – Tél. 06 27 64 48 05 – [matthieu.gameiro@ffaviron.fr](mailto:matthieu.gameiro@ffaviron.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIOR (J16) ET SÉNIOR MOINS DE 23 ANS



VENDREDI 02 AU DIMANCHE 04 JUILLET 2021

LIBOURNE

## 1. CALENDRIER

### Championnat de France sénior moins 23 ans – engagements libres

- Lundi 07 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 22 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 25 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Jeudi 01 juillet 18h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J16 – distance de course: 1 500 m			S-23 – distance de course: 2 000 m				
1	J16F4+	09h45	4 rameuses en pointe avec barreur	14	S-23F2x	14h30	2 rameuses en couple
2	J16F2x	10h00	2 rameuses en couple	15	S-23F4-	14h45	4 rameuses en pointe sans barreur
3	J16F2-	10h15	2 rameuses en pointe sans barreur	16	S-23F4x	15h00	4 rameuses en couple
4	J16F1x	10h60	1 rameuse en couple	17	S-23H2x	15h15	2 rameurs en couple
5	J16F4x	10h45	4 rameuses en couple	18	S-23H4-	15h30	4 rameurs en pointe sans barreur
6	J16F8+	11h00	8 rameuses en pointe avec barreur	19	S-23H4x	15h45	4 rameurs en couple
7	J16H4+	11h15	4 rameurs en pointe avec barreur	20	S-23M8+	16h00	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
8	J16H2x	11h30	2 rameurs en couple				
9	J16H2-	11h45	2 rameurs en pointe sans barreur				
10	J16H1x	12h00	1 rameur en couple				
11	J16H4-	12h15	4 rameurs en pointe sans barreur				
12	J16H4x	12h30	4 rameurs en couple				
13	J16H8+	12h45	8 rameurs en pointe avec barreur				

## RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Engagements

Les engagements au championnat de France junior (J16) se font automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

Pour les sénior moins de 23 ans, les engagements sont libres.

## 3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collèves.

- Vendredi 02 juillet  
matin séries qualificatives J16  
après-midi demi-finales C/D J16
- Samedi 03 juillet  
matin séries qualificatives S-23  
finales D et C et demi-finales A/B J16  
après-midi demi-finales A/B ou tiers de finales A/B/C S-23
- Dimanche 04 juillet  
matin finales B et A J16  
après-midi finales B et A S-23

## 4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – [www.cnlibourne.fr](http://www.cnlibourne.fr)

## 1. CALENDRIER

### Championnat de France sénior bateaux longs – engagements libres

- Lundi 23 août 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 07 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 10 septembre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Vendredi 17 septembre 18h00 réunion des délégués

## 2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

SÉNIOR – distance de course : 2 000 m							
1	SF4-	13h30	4 rameuses en pointe sans barreur	8	SH2+	15h15	2 rameurs en pointe avec barreur
2	SH4-	13h45	4 rameurs en pointe sans barreur	9	SH4- PL	15h30	4 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	SF2x	14h00	2 rameuses en couple	10	SF4x	15h45	4 rameuses en couple
4	SH2x	14h15	2 rameurs en couple	11	SH4x	16h00	4 rameurs en couple
5	SH4+	14h30	4 rameurs en pointe avec barreur	12	SF8+	16h15	8 rameuses en pointe avec barreur
6	SF2x PL	14h45	2 rameuses en couple poids léger	13	SH8+	16h30	8 rameurs en pointe avec barreur
7	SH2x PL	15h00	2 rameurs en couple poids léger				

## 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation : règles générales

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans, ne peuvent être engagés à un championnat de France que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

### Engagements

Les engagements au Championnat de France sénior bateaux longs sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves de ce championnat de France.

## 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 18 septembre matin séries qualificatives sénior
- après-midi demi-finales C/D et A/B ou tiers de finales A/B/C sénior
- Dimanche 19 septembre matin finales de classement et finales D et C, sénior
- après-midi finales B et A sénior

## 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association Sportive Mantaïse – Tél. 01 30 94 56 31 – [C78022@ffaviron.fr](mailto:C78022@ffaviron.fr)

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18 ET SÉNIOR

### Système de qualification

- Un parcours contre la montre préliminaire sert à sélectionner les partants dans les séries:
- La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des parcours contre la montre.

de 1 à 6 partants	parcours contre la montre	• l'ordre d'arrivée donne l'attribution des couloirs dans la finale A
de 7 à 17 partants	parcours contre la montre	• les 12 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 2 séries
	2 séries qualificatives	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B (à partir de 8 partants) • dans le cas de 7 partants, le plus mauvais temps des 2 séries est éliminé, les autres vont en finale A
de 18 à 24 partants	parcours contre la montre	• les 18 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 3 séries
	3 séries qualificatives	• les 4 premiers en demi-finale, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
plus de 24 partants	parcours contre la montre	• les 24 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 4 séries, les autres sont éliminés
	4 séries qualificatives	• les 3 premiers en demi-finale • les 4 <sup>es</sup> plus les 2 meilleurs temps des 5 <sup>es</sup> et 6 <sup>es</sup> en finale C, les autres en finale D
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

### Grille de progression

#### Système de 7 à 17 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 4-PCM 5-PCM 8-PCM 9-PCM 12-PCM			FA 1-S1 2-S1 3-S1 1-S2 2-S2 3-S2
S2 2-PCM 3-PCM 6-PCM 7-PCM 10-PCM 11-PCM			FB 4-S1 5-S1 6-S1 4-S2 5-S2 6-S2

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

#### Système de 18 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 6-PCM 7-PCM 12-PCM 13-PCM 18-PCM	DF A/B1	DF A/B1	FA 1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
S2 2-PCM 5-PCM 8-PCM 11-PCM 14-PCM 17-PCM	DF A/B2	DF A/B2	FB 4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
S3 3-PCM 4-PCM 9-PCM 10-PCM 15-PCM 16-PCM			FC 5-S1 6-S1 5-S2 6-S2 5-S3 6-S3

Remarque: finale C à partir de 14 participants.

#### Système à plus de 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 8-PCM 9-PCM 16-PCM 17-PCM 24-PCM	DF A/B1	DF A/B1	FA 1-S1 1-S2 1-S4 1-S4 2-S1 2-S1 2-S2 2-S2 3-S1 3-S1 3-S2 3-S2 3-S3 3-S3 3-S4 3-S4
S2 2-PCM 7-PCM 10-PCM 15-PCM 18-PCM 23-PCM	DF A/B2	DF A/B2	FB 4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
S3 3-PCM 6-PCM 11-PCM 14-PCM 19-PCM 22-PCM			FC 4-S1 4-S2 4S-3 4-S4 1T-5&6S 2T-5&6S
S4 4-PCM 5-PCM 12-PCM 13-PCM 20-PCM 21-PCM			FD 3T-5&6S 4T-5&6S 5T-5&6S 6T-5&6S 7T-5&6S 8T-5&6S

Remarque: finale D à partir de 20 partants.

#### Exemple de codage

- 1-PCM 1<sup>er</sup> du parcours contre la montre
- 2-PCM 2<sup>e</sup> du parcours contre la montre
- ...
- 1-S1 1<sup>er</sup> de la série 1
- 2-S1 2<sup>e</sup> de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1<sup>er</sup> de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2<sup>e</sup> de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-5&6S 1<sup>er</sup> temps des 5<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup> de toutes les séries
- 2T-5&6S 2<sup>e</sup> temps des 5<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup> de toutes les séries
- ...

## CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

### Système de qualification

pour tous les partants	Séries qualificatives avec classement au temps	• les 12 meilleurs temps des séries en demi-finales A/B, les 12 suivants (de 13 à 24) en demi-finales C/D, les 12 suivants (de 25 à 36) en demi-finales E/F, etc.
	2 demi-finales A/B	• les 3 premiers en finale A, les autres en B
	2 demi-finales C/D	• les 3 premiers en finale C, les autres en D
	2 demi-finales E/F	• les 3 premiers en finale E, les autres en F
	etc.	• etc.

### Système de x partants

Séries	Demi-finales	Finales	
S1	DF A/B1	1 1T-S	1-DF A/B1
		2 4T-S	1-DF A/B2
		3 5T-S	2-DF A/B1
		4 8T-S	2-DF A/B2
		5 9T-S	3-DF A/B1
		6 12T-S	3-DF A/B2
S2	DF A/B2	1 2T-S	4-DF A/B1
		2 3T-S	4-DF A/B2
		3 6T-S	5-DF A/B1
		4 7T-S	5-DF A/B2
		5 10T-S	6-DF A/B1
		6 11T-S	6-DF A/B2
S3	DF C/D1	1 13T-S	1-DF C/D1
		2 16T-S	1-DF C/D2
		3 17T-S	2-DF C/D1
		4 20T-S	2-DF C/D2
		5 21T-S	3-DF C/D1
		6 24T-S	3-DF C/D2
S4	DF C/D2	1 14T-S	4-DF C/D1
		2 15T-S	4-DF C/D2
		3 18T-S	5-DF C/D1
		4 19T-S	5-DF C/D2
		5 22T-S	6-DF C/D1
		6 23T-S	6-DF C/D2

Séries	Demi-finales	Finales	
S5	DF E/F1	1 25T-S	1-DF E/F1
		2 28T-S	1-DF E/F2
		3 28T-S	2-DF E/F1
		4 32T-S	2-DF E/F2
		5 32T-S	3-DF E/F1
		6 36T-S	3-DF E/F2
S6	DF E/F2	1 26T-S	4-DF E/F1
		2 27T-S	4-DF E/F2
		3 30T-S	5-DF E/F1
		4 31T-S	5-DF E/F2
		5 34T-S	6-DF E/F1
		6 35T-S	6-DF E/F2
etc.	etc.	etc.	

#### Remarques :

Finale B à partir de 8 partants  
Finale C à partir de 14 partants  
Finale D à partir de 20 partants  
Finale E à partir de 26 partants  
Finale F à partir de 32 partants  
etc.

En cas d'ex aequo dans le classement au temps des séries, le rang des équipes concernées sera établi à partir du rang de leur club dans le classement Jeune à l'issue des championnats interrégionaux.

## CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON DE MER

### Système de qualification

- Engagements libres

de 1 à 20 partants	1 finale directe	• finale A directe
de 21 à 30 partants	1 série qualificative	• les 15 premiers en finale A, les autres en finale B
de 31 à 40 partants	2 séries qualificatives	• les 10 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B
plus de 40 partants	2 séries qualificatives	• les 12 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B

#### Rappel :

Les épreuves J16 et J18 se déroulent au sein de la même course. Le classement des séries permettant d'accéder aux finales A et B est un classement général, commun aux J16 et aux J18..

Les épreuves sénior et master se déroulent au sein de la même course. Le classement des séries permettant d'accéder aux finales A et B est un classement général commun aux séniors et aux masters.

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER

### Système de qualification

de 1 à 6 partants	finale directe	• finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 3 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 2 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
plus de 24 partants	x séries qualificatives	• les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B

### Grille de progression

#### Système de 7 à 12 partants

Séries		Finales
S1	1	1-S1
	2	1-S2
	3	2-S1
	4	2-S2
	5	1T-RS
	6	2T-RS
S2	1	3T-RS
	2	4T-RS
	3	5T-RS
	4	6T-RS
	5	7T-RS
	6	8T-RS

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

#### Système de 13 à 18 partants

Séries		Finales
S1	1	1-S1
	2	1-S2
	3	1-S3
	4	1T-RS
	5	2T-RS
	6	3T-RS
S2	1	4T-RS
	2	5T-RS
	3	6T-RS
	4	7T-RS
	5	8T-RS
	6	9T-RS
S3	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

#### Système de 19 à 24 partants

Séries		Finales
S1	1	1-S1
	2	1-S2
	3	1-S3
	4	1-S4
	5	1T-RS
	6	2T-RS
S2	1	3T-RS
	2	4T-RS
	3	5T-RS
	4	6T-RS
	5	7T-RS
	6	8T-RS
S3	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
S4	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

#### Système à plus de 24 partants

Séries		Finales
S1	1	1T-S
	2	2T-S
	3	3T-S
	4	4T-S
	5	5T-S
	6	6T-S
S2	1	7T-S
	2	8T-S
	3	9T-S
	4	10T-S
	5	11T-S
	6	12T-S
S3	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
S4	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
S...	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

#### Exemple de codage

- 1-S1 1<sup>er</sup> de la série 1
- 2-S1 2<sup>e</sup> de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1<sup>er</sup> de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2<sup>e</sup> de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-RS 1<sup>er</sup> temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2<sup>e</sup> temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...
- 1T-S 1<sup>er</sup> temps de toutes les séries
- 2T-S 2<sup>e</sup> temps de toutes les séries
- ...

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

### Systeme de qualification et Grille de progression

#### Systeme à 3 partants

2 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>le meilleur temps des séries en finale A</li> <li>les 2 autres en repêchage</li> </ul>
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A</li> </ul>

Séries au temps	Repêchage	Finales
1		1T-S
S 2	R1 2T-S	FA 1-R1
3	3T-S	

#### Systeme à 4 partants

2 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les demi-finales</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Demi-finales	Finales
1	1T-S	FA 1-R1
S 2	DF1 4T-S	1-R2
3	2T-S	FB 2-R1
4	DF2 3T-S	2-R2

#### Systeme à 5 partants

3 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 3 meilleurs temps des séries en demi-finale</li> <li>les 2 autres en repêchage</li> </ul>
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Demi-finales	Finales
1		1T-S	FA 1-DF1
S 2	R1 4T-S	DF1 1-R1	1-DF2
3	5T-S	DF2 2T-S	FB 2-DF1
4		3T-S	2-DF2
5			

#### Systeme à 6 partants

3 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 2 meilleurs temps des séries en demi-finale</li> <li>les 4 autres en repêchage</li> </ul>
2 repêchages	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Demi-finales	Finales
1		1T-S	FA 1-DF1
S 2	R1 3T-S	DF1 1-R2	1-DF2
3	6T-S	DF2 2T-S	FB 2-DF1
4	R2 4T-S	1-R1	2-DF2
5	5T-S		
6			

#### Systeme à 7 partants

4 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>le meilleur temps des séries en demi-finale</li> <li>les 6 autres en repêchage</li> </ul>
3 repêchages	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Demi-finales	Finales
1		1T-S	FA 1-DF1
S 2	R1 2T-S	DF1 1-R3	1-DF2
3	7T-S		
4	R2 3T-S	DF2 1-R1	FB 2-DF1
5	6T-S	1-R2	2-DF2
6	R3 4T-S		
7	5T-S		

#### Systeme à 8 partants

4 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les quarts de finale</li> </ul>
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	1T-S	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
S 2	QF1 8T-S	1-QF4	1-DF2
3	2T-S	DF2 1-QF2	FB 2-DF1
4	QF2 7T-S	1-QF3	2-DF2
5	3T-S		
6	QF3 6T-S		
7	4T-S		
8	QF4 5T-S		

#### Systeme à 9 partants

5 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 7 meilleurs temps des séries en quart de finale</li> <li>les 2 autres en repêchage</li> </ul>
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en quart de finale</li> </ul>
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1		1T-S	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
S 2	R1 8T-S	QF1 1-R1	1-QF4	1-DF2
3	9T-S			
4		QF2 2T-S	DF2 1-QF2	FB 2-DF1
5		7T-S	1-QF3	2-DF2
6		3T-S		
7		6T-S		
8		4T-S		
9		QF4 5T-S		

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## Système à 10 partants

5 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 6 meilleurs temps des séries en quart de finale</li> <li>les 4 autres en repêchage</li> </ul>
2 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en quart de finale</li> </ul>
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	7T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		10T-S	1-R2	1-QF4	FA	1-DF2		
	R2	8T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		9T-S	1-R1	1-QF3	FB	2-DF2		
	R3	7T-S	QF3	3T-S				
		10T-S	1-R2	3T-S				
	R4	8T-S	QF4	4T-S				
		9T-S	1-R1	5T-S				
	7							
	8							
9								
10								

## Système à 11 partants

6 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 5 meilleurs temps des séries en quart de finale</li> <li>les 6 autres en repêchage</li> </ul>
3 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en quart de finale</li> </ul>
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	6T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		11T-S	1-R3	1-QF4	FA	1-DF2		
	R2	7T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		10T-S	1-R2	1-QF3	FB	2-DF2		
	R3	8T-S	QF3	3T-S				
		9T-S	1-R1	3T-S				
	R4	8T-S	QF4	4T-S				
		9T-S	1-R1	5T-S				
	7							
	8							
	9							
10								
11								

## Système à 12 partants

6 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 4 meilleurs temps des séries en quart de finale</li> <li>les 8 autres en repêchage</li> </ul>
4 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en quart de finale</li> </ul>
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	5T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		12T-S	1-R4	1-QF4	FA	1-DF2		
	R2	6T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		11T-S	1-R3	1-QF3	FB	2-DF2		
	R3	7T-S	QF3	3T-S				
		10T-S	1-R2	3T-S				
	R4	8T-S	QF4	4T-S				
		9T-S	1-R1	4T-S				
	5							
	6							
	7							
	8							
9								
10								
11								
12								

## Système à 13 partants

7 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 3 meilleurs temps des séries en quart de finale</li> <li>les 10 autres en repêchage</li> </ul>
5 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en quart de finale</li> </ul>
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	4T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		13T-S	1-R5	1-QF4	FA	1-DF2		
	R2	5T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		12T-S	1-R4	1-QF3	FB	2-DF2		
	R3	6T-S	QF3	3T-S				
		11T-S	1-R3	3T-S				
	R4	7T-S	QF4	1-R1				
		10T-S	1-R2	1-R2				
	R5	8T-S						
		9T-S						
	4							
	5							
	6							
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## Systeme à 14 partants

7 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 2 meilleurs temps des séries en quart de finale</li> <li>les 12 autres en repêchage</li> </ul>
6 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en quart de finale</li> </ul>
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales	
S	1	3T-S	1T-S	1-QF1	1-DF1
	2	R1 14T-S	QF1 1-R6	DF1 1-QF4	FA 1-DF2
	3	4T-S	2T-S	1-QF2	2-DF1
	4	R2 13T-S	QF2 1-R5	DF2 1-QF3	FB 2-DF2
	5	5T-S	1-R1		
	6	R3 12T-S	QF3 1-R4		
	7	6T-S	1-R2		
	8	R4 11T-S	QF4 1-R3		
	9	7T-S			
	10	R5 10T-S			
	11	8T-S			
	12	R6 9T-S			
	13				
	14				

## Systeme à 15 partants

8 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>le meilleur temps des séries en quart de finale</li> <li>les 14 autres en repêchage</li> </ul>
7 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en quart de finale</li> </ul>
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales	
S	1	2T-S	1T-S	1-QF1	1-DF1
	2	R1 15T-S	QF1 1-R7	DF1 1-QF4	FA 1-DF2
	3	3T-S	1-R1	1-QF2	2-DF1
	4	R2 14T-S	QF2 1-R6	DF2 1-QF3	FB 2-DF2
	5	4T-S	1-R2		
	6	R3 13T-S	QF3 1-R5		
	7	5T-S	1-R3		
	8	R4 12T-S	QF4 1-R4		
	9	6T-S			
	10	R5 11T-S			
	11	7T-S			
	12	R6 10T-S			
	13	8T-S			
	14	R7 11T-S			
	15				

## Systeme à 16 partants et plus

8 séries qualificatives ou plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 16 meilleurs temps des séries en huitième de finale</li> <li>le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les demi-finales</li> </ul>
8 huitièmes de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en quart de finale</li> </ul>
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en demi-finale</li> </ul>
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> <li>le premier en finale A, le second en finale B</li> </ul>

Séries au temps	Huitièmes de finale	Quarts de finale	Demi-finales	Finales	
S	1	1T-S	1-HF1	1-QF1	1-DF1
	2	HF1 16T-S	QF1 1-HF8	DF1 1-QF4	FA 1-DF2
	3	2T-S	1-HF2	1-QF2	2-DF1
	4	HF2 15T-S	QF2 1-HF7	DF2 1-QF3	FB 2-DF2
	5	3T-S	1-HF3		
	6	HF3 14T-S	QF3 1-HF6		
	7	4T-S	1-HF4		
	8	HF4 13T-S	QF4 1-HF5		
	9	5T-S			
	10	HF5 12T-S			
	11	6T-S			
	12	HF6 11T-S			
	13	7T-S			
	14	HF7 10T-S			
	15	8T-S			
	16	HF8 9T-S			
...					

## Exemple de codage

- 1T-S 1<sup>er</sup> temps de toutes les séries
- 2T-S 2<sup>e</sup> temps de toutes les séries
- ...
- 1-R1 1<sup>er</sup> du repêchage 1
- 2-R1 2<sup>e</sup> du repêchage 1
- ...
- 1-HF1 1<sup>er</sup> du huitième de finale 1
- 2-HF1 2<sup>e</sup> du huitième de finale 1
- ...
- 1-QF1 1<sup>er</sup> du quart de finale 1
- 2-QF1 2<sup>e</sup> du quart de finale 1
- ...
- 1-DF 1 1<sup>er</sup> de la demi-finale 1
- 2-DF 1 2<sup>e</sup> de la demi-finale 1
- ...

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## AUTRES CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITÉRIUMS

### Système de qualification

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D (en finale C dans le cas de 19 partants)
	2 demi-finales A/B	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
	2 demi-finales C/D	• les 3 premiers en finale C, les autres en finale D
plus de 24 partants	5 séries qualificatives et plus	• le premier de chaque série et les meilleurs temps suivants pour atteindre 18 qualifiés en tiers de finales A/B/C, les 6 meilleurs temps suivants en finale D, les autres en finales de classement
	3 tiers de finales A/B/C	• les 2 premiers en finale A, les 3 <sup>es</sup> et 4 <sup>es</sup> en finale B, les 5 <sup>es</sup> et 6 <sup>es</sup> en finale C

### Grille de progression

#### Système de 7 à 12 partants

Séries	Demi-finales	Finales
1 2 3 4 5 6		1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 1T-RS 2T-RS
1 2 3 4 5 6		3T-RS 4T-RS 5T-RS 6T-RS 7T-RS 8T-RS

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

#### Système de 13 à 18 partants

Séries	Demi-finales	Finales
1 2 3 4 5 6	DF A/B1	1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
1 2 3 4 5 6		4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
1 2 3 4 5 6		7T-RS 8T-RS 9T-RS 10T-RS 11T-RS 12T-RS

Remarque : finale C à partir de 14 partants.

#### Système de 19 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales 19 participants	Finales 20 à 24 participants			
	Option 1	Option 2					
1 2 3 4 5 6	DF A/B1	1-S1 1-S2 2-S3 2-S4 1T-RS 4T-RS	1-S1 1-S3 2-S2 2-S4 1T-RS 4T-RS	1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2			
1 2 3 4 5 6		DF A/B2	1-S3 1-S4 2-S1 2-S2 2T-RS 3T-RS	1-S2 1-S4 2-S1 2-S3 2T-RS 3T-RS	4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2		
1 2 3 4 5 6			DF C/D1	5T-RS 8T-RS 9T-RS 12T-RS 13T-RS 16T-RS	5T-RS 8T-RS 9T-RS 12T-RS 13T-RS 16T-RS	1-DF C/D1 1-DF C/D2 2-DF C/D1 2-DF C/D2 3-DF C/D1 3-DF C/D2	
1 2 3 4 5 6				DF C/D2	6T-RS 7T-RS 10T-RS 11T-RS 14T-RS 15T-RS	6T-RS 7T-RS 10T-RS 11T-RS 14T-RS 15T-RS	4-DF C/D1 4-DF C/D2 5-DF C/D1 5-DF C/D2 6-DF C/D1 6-DF C/D2

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

# SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

## Système 25 partants et plus

Séries	Tiers de finales	Finales
S1 1 2 3 4 5 6	<p><b>TF A/B/C1</b> <b>TF A/B/C2</b> <b>TF A/B/C3</b></p> <p><b>18 qualifiés en tiers de finales</b></p> <p>Les premiers de chaque série + Les meilleurs temps des restants (à partir des 2<sup>èmes</sup> des séries)</p>	FA 1-TF A/B/C1 1-TF A/B/C2 1-TF A/B/C3 2-TF A/B/C1 2-TF A/B/C2 2-TF A/B/C3
S2 1 2 3 4 5 6		FB 3-TF A/B/C1 3-TF A/B/C2 3-TF A/B/C3 4-TF A/B/C1 4-TF A/B/C2 4-TF A/B/C3
S3 1 2 3 4 5 6		FC 5-TF A/B/C1 5-TF A/B/C2 5-TF A/B/C3 6-TF A/B/C1 6-TF A/B/C2 6-TF A/B/C3
S4 1 2 3 4 5 6		FD les 6 meilleurs temps suivants
S5 et + 1 2 3 4 5 6		finales de classement
		<b>Finale D</b> Les 6 meilleurs temps suivants  <b>Finales de classement</b> (à partir de 26 partants)

### Exemple de codage :

- 1-S1            1<sup>er</sup> de la série 1
- 2-S1            2<sup>e</sup> de la série 1
- ...
- 1-QF1          1<sup>er</sup> du quart de finale 1
- 2-QF1          2<sup>e</sup> du quart de finale 1
- ...
- 1-TF A/B/C1    1<sup>er</sup> du tiers de finale A/B/C1
- 2-TF A/B/C1    2<sup>e</sup> du tiers de finale A/B/C1
- ...
- 1-DF A/B1      1<sup>er</sup> de la demi-finale A/B1
- 2-DF A/B1      2<sup>e</sup> de la demi-finale A/B1
- ...
- 1T-S            1<sup>er</sup> temps de toutes les séries
- 2T-S            2<sup>e</sup> temps de toutes les séries
- ...
- 1T-1S          1<sup>er</sup> temps des 1<sup>ers</sup> de toutes les séries
- 2T-1S          2<sup>e</sup> temps des 1<sup>ers</sup> de toutes les séries
- ...
- 1T-RS          1<sup>er</sup> temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS          2<sup>e</sup> temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...

### Exemple avec 5 séries

Séries	Tiers de finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C1 1-S1 1-S4 4T-RS 5T-RS 10T-RS 11T-RS	TF A/B/C1 1-S1 1T-RS 2T-RS 7T-RS 8T-RS 13T-RS	FA 1-TF A/B/C1 1-TF A/B/C2 1-TF A/B/C3 2-TF A/B/C1 2-TF A/B/C2 2-TF A/B/C3
S2 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C2 1-S2 1-S5 3T-RS 6T-RS 9T-RS 12T-RS	TF A/B/C2 1-S2 1-S5 3T-RS 6T-RS 9T-RS 12T-RS	FB 3-TF A/B/C1 3-TF A/B/C2 3-TF A/B/C3 4-TF A/B/C1 4-TF A/B/C2 4-TF A/B/C3
S3 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C3 1-S3 1T-RS 2T-RS 7T-RS 8T-RS 13T-RS	TF A/B/C3 1-S3 1-S4 4T-RS 5T-RS 10T-RS 11T-RS	FC 5-TF A/B/C1 5-TF A/B/C2 5-TF A/B/C3 6-TF A/B/C1 6-TF A/B/C2 6-TF A/B/C3
S4 1 2 3 4 5 6			FD 14T-RS 15T-RS 16T-RS 17T-RS 18T-RS 19T-RS
S5 1 2 3 4 5 6			

Il prend en compte des points de classement aux épreuves des Championnats de France junior (J16 et J18), sénior (dont moins de 23 ans et hors master), et des points de sélection en équipe de France suivant les modalités définies ci-dessous :

## Points aux Championnats de France junior (J16 et J18) et sénior (bateaux courts et bateaux longs)

Place	1x, 2-, 2+, 2x	4-, 4+, 4x	8+
1	20	30,0	45,0
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9,0	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6,0	9,0
11	3	4,5	6,8
12	2	3,0	4,5
13	1	1,5	2,3
14	1	1,5	2,3
15	1	1,5	2,3
16	1	1,5	2,3
17	1	1,5	2,3
18	1	1,5	2,3

## Points aux Championnats de France sénior sprint et sénior moins de 23 ans

Place	2-, 2x	4-, 4x	8+
1	10,0	15,0	22,5
2	8,5	12,8	19,1
3	7,5	11,3	16,9
4	6,5	9,8	14,6
5	5,5	8,3	12,4
6	4,5	6,8	10,1
7	3,5	5,3	7,9
8	3,0	4,5	6,8
9	2,5	3,8	5,6
10	2,0	3,0	4,5
11	1,5	2,3	3,4
12	1,0	1,5	2,3
13	0,5	0,8	1,1
14	0,5	0,8	1,1
15	0,5	0,8	1,1
16	0,5	0,8	1,1
17	0,5	0,8	1,1
18	0,5	0,8	1,1

Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts junior et sénior par les équipages mixtes sont partagés entre les clubs.

## Points de sélection

16	Sélectionné au Championnat du Monde sénior dans les disciplines olympiques <del>ou paralympiques</del> ou aux Jeux Olympiques <del>ou Jeux Paralympiques</del>
8	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Championnat du Monde sénior dans les disciplines non olympiques <del>ou non-paralympiques</del>,</li> <li>• Championnat du Monde des moins de 23 ans,</li> <li>• Championnat du Monde junior,</li> <li>• Championnats d'Europe sénior,</li> <li>• Championnats d'Europe sénior moins de 23 ans,</li> <li>• Championnats d'Europe junior.</li> </ul>
4	Sélectionné à la Coupe de la Jeunesse.

Seule la sélection apportant le plus de points au rameur ou à la rameuse est prise en compte.

Le classement mer des clubs est établi à partir des points de classement cumulés sur les régates labellisées et sur le Championnat de France d'Aviron de mer, selon les modalités ci-après. Les points sont calculés après chaque épreuve de chaque régate, arrondis au centième de point, puis cumulés

Afin de tenir compte des différences de participation, une pondération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- moins de 4 partants : 25 % des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50 % des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75 % des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100 % des points sont attribués.

## Points de classement aux régates labellisées

Principes de classement pour les clubs :

- cumul des points obtenus sur les 4 régates labellisées apportant le plus de points au club,
- les clubs peuvent participer en équipage homogène de club et/ou en mixte de clubs,
- les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les différents clubs constituant l'équipage.
- cumul de points limité à 2 équipages par club et par épreuve (en cas de participation de plusieurs bateaux d'un même club dans une épreuve, dont certains en mixte de clubs, ce sont les deux équipages, y compris mixte, rapportant le plus de points au club dans cette épreuve qui sont pris en compte)

Place	Points attribués			
	Solo	Double	Quatre sénior	Quatre J16 et J18
1	20	30	45	60
2	16	24	36	48
3	12	18	27	36
4	9	13,5	20	27
5	6	9	13,5	18
6	4	6	9	12
7	1	1,5	2,25	3
8	1	1,5	2,25	3
9	1	1,5	2,25	3
10	1	1,5	2,25	3
11 et plus	0	0	0	0

## Points de classement au championnat de France d'aviron de mer

À l'issue du championnat de France d'aviron de mer, les points sont attribués selon le barème suivant :

Place	Points attribués			
	Solo	Double	Quatre sénior	Quatre J16 et J18
1	50	75	112,5	150
2	42	63	94,5	126
3	36	54	81	108
4	30	45	67,5	90
5	26	39	58,5	78
6	22	33	49,5	66
7	18	27	40,5	54
8	14	22,5	33,8	45
9	12	18	27	36
10	10	15	22,5	30
11	9	13,5	20,3	27
12	8	12	18	24
13	7	10,5	15,8	21
14	6	9	13,5	18
15	5	7,5	11,3	15
16	4	6	9	12
17	3	4,5	6,8	9
18	2	3	4,5	6
19	1	1,5	2,3	3
20 et plus	1	1,5	2,3	3

Les épreuves sénior et master se déroulent au sein de la même course. À l'issue de cette course, un classement scratch est réalisé. Les points obtenus pour le classement des clubs sont issus de ce classement scratch incluant les équipages sénior et master. Le classement obtenu par les équipages master au championnat de France master n'apporte pas de points au classement des clubs.

À l'inverse, les équipages J16 et J18 obtiennent les points obtenus dans le classement de leur épreuve.

# CLASSEMENT COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

## Points obtenus par chaque équipage pour les classements par épreuves

Finale A		Finale B		Finale C		Rang	Points
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points		
1er	25	7e	11	13e	8	19e	1
2e	22	8e	13	14e	7	...	1
3e	20	9e	12	15e	6		
4e	18	10e	11	16e	5		
5e	16	11e	10	17e	4		
6e	15	12e	9	18e	3		

## Points de performance

### 1 - Championnats de France indoor para-aviron et aviron adapté, épreuves open et sprint

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	
	Points	Points pour les épreuves en équipes
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

### 2 - Championnats de France bateaux courts

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

### 3 - Critérium national para-aviron et aviron adapté et Championnat de France mer

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

#### Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

#### Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux paralympiques.

#### Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

#### Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

#### Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

Points de participation aux épreuves de l'étape régionale et aux championnats de ligue	
de 1 à 8 partants	4 points par rameur
de 9 à 12 partants	32 points + 2 points par rameur à partir du 9 <sup>e</sup>
plus de 12 partants	40 points + 1 point par rameur à partir du 13 <sup>e</sup>

Nombre de partants	Points obtenus
1	4
2	8
3	12
4	16
5	20
6	24
7	28
8	32
9	34
10	36
11	38
12	40
13	41
14	42
15	43
16	44
17	45
18	46
19	47
20	48
21	49
22	50
23	51
24	52
25	53
26	54
27	55
28	56
29	57
30	58
31	59
32	60
33	61
34	62
35	63
36	64
37	65
38	66
39	67
40	68
etc.	etc.

Points de performance aux championnats interrégionaux	
Rang	1x et 2x
1	100
2	96
3	92
4	88
5	84
6	80
7	76
8	72
9	68
10	64
11	60
12	56
13	53
14	50
15	47
16	44
17	41
18	38
19	35
20	32
21	29
22	26
23	23
24	20
25	15
26	15
27	15
28	10
29	10
30	10
31	5
32	5
33	5
34	5
35	5
36	5

Points de performance au championnat national					
Rang	4x+	8x+	Rang	4x+	8x+
1	200	300	51	100	139
2	198	297	52	98	135
3	196	294	53	96	131
4	194	291	54	94	127
5	192	288	55	92	123
6	190	285	56	90	119
7	188	282	57	88	115
8	186	279	58	86	111
9	184	276	59	84	107
10	182	273	60	82	103
11	180	270	61	80	99
12	178	267	62	78	95
13	176	264	63	76	91
14	174	261	64	74	87
15	172	258	65	72	83
16	170	255	66	70	79
17	168	252	67	68	75
18	166	249	68	66	71
19	164	246	69	64	67
20	162	243	70	62	63
21	160	240	71	60	59
22	158	237	72	58	55
23	156	234	73	56	51
24	154	231	74	54	47
25	152	228	75	52	43
26	150	225	76	50	39
27	148	222	77	48	35
28	146	219	78	46	31
29	144	216	79	44	27
30	142	213	80	42	23
31	140	210	81	40	19
32	138	207	82	38	15
33	136	204	83	36	11
34	134	201	84	34	7
35	132	198	85	32	3
36	130	195	86	30	3
37	128	192	87	28	3
38	126	189	88	26	3
39	124	186	89	24	3
40	122	183	90	22	3
41	120	179	91	20	3
42	118	175	92	18	3
43	116	171	93	16	3
44	114	167	94	14	3
45	112	163	95	12	3
46	110	159	96	10	3
47	108	155	97	8	3
48	106	151	98	6	3
49	104	147	99	4	3
50	102	143	100	2	3

# CLASSEMENT MASTER DES CLUBS ET CLASSEMENT LONGUE DISTANCE DES CLUBS



Le classement master prend en compte les points de classement aux épreuves du championnat de France master.

Le classement longue distance prend en compte les points de classement aux épreuves du championnat de France longue distance..

## Attribution des points pour les épreuves de 1 à 18 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4x	Points pour les 8+
1	20	30	45
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6	9
11	3	4,5	6,8
12	2	3	4,5
13	1	1,5	2,3
14	1	1,5	2,3
15	1	1,5	2,3
16	1	1,5	2,3
17	1	1,5	2,3
18	1	1,5	2,3
19 et +	1	1,5	2,3

## Attribution des points pour les épreuves de 1 à 12 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4x	Points pour les 8+
1	16	24	36
2	13	19,5	29,3
3	11	16,5	24,8
4	9	13,5	20,3
5	7	10,5	15,8
6	5	7,5	11,3
7	3	4,5	6,8
8	2	3	4,5
9	1	1,5	2,3
10	1	1,5	2,3
11	1	1,5	2,3
12	1	1,5	2,3

## Attribution des points pour les épreuves de 1 à 6 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4x	Points pour les 8+
1	8	12	18
2	6	9	13,5
3	4	6	9
4	3	4,5	7,8
5	2	3	4,5
6	1	1,5	2,3

## Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4x	Points pour les 8+
1	6	9	13,5
2	4	6	9
3	2	3	4,5

\* Seules les épreuves du championnat de France, y compris les épreuves para-aviron, sont éligibles à ce classement.

\*\* Les classements pris en compte sont les classements de chaque catégorie:

## Points de performance

### Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 participant(e)s

Place	Championnat de France*		Challenge des 7DC**
	Épreuves individuelles	Épreuves relais	
	Points par rameur	Points par équipe	Points par rameur
1	9	13,5	6
2	6	9	4
3	3	4,5	2

### Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 participant(e)s

Place	Championnat de France*		Challenge des 7DC**
	Épreuves individuelles	Épreuves relais	
	Points par rameur	Points par équipe	Points par rameur
1	12	18	8
2	9	13,5	6
3	6	9	4
4	4,5	6,75	3
5	3	4,5	2
6	1,5	2,25	1

### Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 participant(e)s

Place	Championnat de France*		Challenge des 7DC**
	Épreuves individuelles	Épreuves relais	
	Points par rameur	Points par équipe	Points par rameur
1	24	36	16
2	19,5	29,25	13
3	16,5	24,75	11
4	13,5	20,25	9
5	10,5	15,75	7
6	7,5	11,25	5
7	4,5	6,75	3
8	3	4,5	2
9	1,5	2,25	1
10	1,5	2,25	1
11	1,5	2,25	1
12	1,5	2,25	1

### Attribution des points pour les épreuves de 13 participant(e)s et plus

Place	Championnat de France*		Challenge des 7DC**
	Épreuves individuelles	Épreuves relais	
	Points par rameur	Points par équipe	Points par rameur
1	30	45	20
2	25,5	38,25	17
3	22,5	33,75	15
4	19,5	29,25	13
5	16,5	24,75	11
6	13,5	20,25	9
7	10,5	15,75	7
8	9	13,5	6
9	7,5	11,25	5
10	6	9	4
11	4,5	6,75	3
12	3	4,5	2
13 et plus	1,5	2,25	1

## Points de développement

Il est attribué 30 points pour l'attribution de la mention Avifit du label École Française d'Aviron.

### Attribution des points en fonction du classement des clubs au Challenge des 7 Défis Capitaux

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	300	21	110	41	70	61	30
2	280	22	108	42	68	62	28
3	260	23	106	43	66	63	26
4	240	24	104	44	64	64	24
5	225	25	102	45	62	65	22
6	210	26	100	46	60	66	20
7	200	27	98	47	58	67	18
8	190	28	96	48	56	68	16
9	180	29	94	49	54	69	14
10	170	30	92	50	52	70	12
11	160	31	90	51	50	71	10
12	155	32	88	52	48	72	8
13	150	33	86	53	46	73	6
14	145	34	84	54	44	74	4
15	140	35	82	55	42	75	2
16	135	36	80	56	40	et plus	
17	130	37	78	57	38		
18	125	38	76	58	36		
19	120	39	74	59	34		
20	115	40	72	60	32		

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), l'aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron partagé (équipage mixte handicap et valide).

## 1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : para-aviron (para-rowing) bras et épaules ;
- PR2 : para-aviron (para-rowing) tronc et bras ;
- PR3 : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras ;
- PD : handicap physique (Physical Disability) ;
- VI : handicap visuel (Visual Impairment) ;
- ID : handicap mental (Intellectual Disability) ;
- **AB-BC-CD : catégories de la FF Sport Adapté**

## 2. CLASSIFICATIONS»

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

### Para-aviron

Une session de classification a lieu 4 fois par an, la veille :

- Des championnats de France d'aviron indoor ;
- Des championnats interrégionaux bateaux courts para-aviron et critérium aviron adapté, dans chacune des zones ;
- Du critérium national para-aviron et aviron adapté ;
- Des championnats de France d'aviron de mer.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA sur demande).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

### Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

**La classification des PR3-ID évolue. Un nouveau document est à remplir.**

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

[handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr) ou 01 45 14 26 61

## 3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

### Adaptations Aviron Sport Adapté

**Les nouvelles épreuves PR3-ID sont définies en concertation avec la FF Sport Adapté. Elles visent à adapter l'environnement si besoin. Les modalités d'accompagnement pour chaque épreuve et catégories seront précisées d'ici la fin de l'année 2020.**

## 4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ PR3-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

**La pratique en couple PR3 (1x ou 2x)** est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés «pointe et couple». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et du championnat de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

### Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3 ;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID ;

Course en ligne : 2 000 m pour tous ;

Sprints : 500 m pour tous.

### Temps handicaps

Les épreuves en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 du critérium para-aviron regroupent dans une même course des rameurs et des rameuses.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps.

Les temps handicaps seront indiqués dans le programme de la compétition concernée.

## 5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 M :

Les temps de référence servant à la qualification au championnat de France bateaux courts para-aviron et au critérium national aviron adapté sont les suivants :

• SH1x PR1 :	9'07	• SF1x PR1 :	10'07
• SH1x PR2 :	8'23	• SF1x PR2 :	9'19
• SH1x PR3 :	7'27	• SF1x PR3 :	8'03
• SH2- PR3 :	7'06	• SF2- PR3 :	7'34
• SH1x PR3-ID :	8'11	• SF1x PR3-ID :	8'51
• SH2- PR3-ID :	7'50	• SF2- PR3-ID :	8'22
• SM2x PR2 :	8'03	• SM2x PR3 :	7'24

## 6. AVIRON SPORT ADAPTÉ

**Licences : pour participer à des épreuves championnat de France FF Sport Adapté, les rameurs devront avoir une licence FFSA. Voir les modalités ici.**

# RÉCAPITULATIF DES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES NATIONALES

Championnats Jeune			Championnats de France					Critériums nationaux
ligue	interrégional	national	J16	J18	sénior -23 ans	sénior, sénior sprint, sénior mer, para-aviron aviron adapté longue distance	master	para-aviron et aviron adapté

Jeune	J10 et moins								
	J11	OUI							
	J12	OUI	OUI	OUI (*)					
	J13	OUI	OUI	OUI (*)					
	J14	OUI	OUI	OUI (*)					

Junior	J15				OUI (*)	OUI (**)	OUI (**)	OUI (**)		OUI (**)
	J16				OUI (*)	OUI (**)	OUI (**)	OUI (**)		OUI (**)
	J17					OUI	OUI	OUI		OUI
	J18					OUI	OUI	OUI		OUI

Sénior	Sénior -23					OUI	OUI		OUI
	Sénior						OUI		OUI
	Master						OUI	OUI	OUI

(\*) Les rameurs participant au championnat national jeune et au championnat de France J16 doivent être titulaires du Brevet de rameur d'Aviron d'Or passé dans le club.

(\*\*) Voir article 3 de l'annexe 10 du Règlement intérieur.

## Composition des équipages :

- Dans les épreuves hommes, les équipages peuvent être constitués d'hommes et de femmes ;
- Dans les épreuves femmes, les équipages, hors barreurs, sont constitués exclusivement de femmes ;
- Dans les épreuves mixtes, les équipages, hors barreurs, sont constitués soit à parité d'hommes et de femmes soit avec au moins un homme et une femme.

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

<b>Championnat de France longue distance junior, sénior et master et Coupe de France FFSU longue distance</b> <i>14 et 15 mars – Mâcon</i>	J18 (8 000 m)	<b>Épreuves</b>	<b>2x</b>	<b>4x</b>				<b>4-</b>	<b>8+</b>
		J18F	●	●				●	●
	universitaire (8 000 m)	J18H	●	●				●	●
		UF			●				●
		UH			●				●
	sénior (8 000 m)	UM			●				●
		SF	●	●				●	●
		SH	●	●				●	●
	master (8 000 m)	SM			●				●
		MCF	●	●				●	●
		MCH	●	●				●	●
		MCM			●				●
		MEF	●	●				●	●
MEH		●	●				●	●	
				●				●	
								●	
<b>Championnat de France bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté</b> <i>03 et 04 avril – Cazaubon</i>	para-aviron (2 000 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>		<b>2-</b>			
		SF PR1	●						
		SH PR1	●						
		SF PR2	●						
		SH PR2	●						
		SF PR3	●				●		
	aviron adapté (2 000 m)	SH PR3	●				●		
		SF PR3-ID		●			●		
			●			●			
<b>Championnats de France bateaux courts J18 et sénior</b> <i>03 au 05 avril – Cazaubon</i>	J18 (2 000 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>				<b>2-</b>		
		J18F	●					●	
	sénior (2 000 m)	J18H	●					●	
		SF	●					●	
		SH	●					●	
		SF PL	●						
		SH PL	●					●	
<b>Championnats de ligue jeune</b> <i>Avril/mai</i>	J12 (500 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>					
		J12F	●						
	J13 (500 à 1 000 m)	J12H	●						
		J13F	●						
	J14 (500 à 1 000 m)	J13H	●						
		J14F	●	●					
	J14 para-aviron (500 à 1 000 m)	J14H	●	●					
		J14M PR		●					
<b>Championnat de France d'aviron de mer junior (J16 et J18), sénior, master et para-aviron</b> <i>22 et 23 mai – Saint-Nazaire</i>	J16 (6 000 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>	<b>4x</b>	<b>4x+</b>			<b>4+</b>
		J16F				●			
		J16H				●			
	J18 (6 000 m)	J16M				●			
		J18F				●			
		J18H				●			
	sénior (6 000 m)	J18M				●			
		SF	●	●		●			●
		SH	●	●		●			●
	para-aviron (6 000 m)	SM		●					
		SM PR3		●					
	master (6 000 m)	SM PR3-ID		●					
		M40F	●	●		●			
M40H		●	●		●				

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

<b>Critérium national para-aviron et aviron adapté</b> <i>06 juin – Vichy</i>	para-aviron (500 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>	<b>4Yx/+</b>				<b>4+</b>		
		SF PR1	●								
		SH PR1	●	▲**							
		SF PR2	●								
		SH PR2	●	▲**							
	▲ <i>course open</i> ** <i>homme et/ou femme</i> * <i>1 femme minimum</i>	SF PR3	●								
		SH PR3	●	▲**							
		SM PR3		●					●*		
		aviron adapté (500 m)	SF PR3-ID	●							
			SH PR3-ID	●		●**					
	* <i>1 femme minimum</i>	SM PR3-ID						●*			
<b>Championnat de France junior (J18) bateaux longs et Championnat de France sénior sprint</b> <i>05 au 07 juin – Vichy</i>	J18 (2 000 m)	<b>Épreuves</b>		<b>2x</b>	<b>4x</b>		<b>2-</b>	<b>4-</b>	<b>4+</b>	<b>8+</b>	
		J18F		●	●				●		●
		J18H		●	●				●	●	●
	sénior (500 m)	SF		●	●		●				●
		SH		●	●		●		●		●
SM			●	●						●	
<b>Championnats interrégionaux jeune</b> <i>13 et 14 juin</i>	J13 (1 000 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>							
		J13F	●								
		J13H	●								
	J14 (1 000 m)	J14F	●	●							
J14H		●	●								
<b>Championnat de France master</b> <i>20 et 21 juin – Mantes-la-Jolie</i>	master (1 000 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>	<b>4x</b>		<b>2-</b>	<b>4-</b>	<b>4+</b>	<b>8+</b>	
		MAF		●					●		
		MAH		●					●		
		MAM		●							
		MBF	●	●							
		MBH	●	●			●				
		MBM			●						
		MCF	●	●	●						●
		MCH	●	●	●				●		●
		MCM		●							
		MDF	●	●	●						
		MDH	●	●	●		●				
		MDM			●						●
		MEF		●	●						
		MEH		●					●		●
		MEM		●							
		MFF	●		●						
		MFH	●		●						
MFM			●								
MGF		●									
MGH		●					●				
<b>Championnat national jeune</b> <i>27 et 28 juin – Libourne</i>	jeune (1 000 m)	<b>Épreuves</b>				<b>4x+</b>	<b>8x+</b>				
		J14F				●	●				
		J14H				●	●				
		J14M				●					
<b>Championnat de France de Beach Rowing Sprint</b> <i>27 et 28 juin – Marseille</i>	jeune (1 000 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>		<b>4x+</b>			<b>4+</b>		
		SF	●								
		SH	●								
		SM				●					
<b>Championnats de France junior (J16) et sénior -23 ans</b> <i>03 au 05 juillet – Brive-la-Gaillarde</i>	J16 (1 500 m)	<b>Épreuves</b>	<b>1x</b>	<b>2x</b>	<b>4x</b>		<b>2-</b>	<b>4-</b>	<b>4+</b>	<b>8+</b>	
		J16F	●	●	●		●		●	●	
		J16H	●	●	●		●		●	●	
	S-23 (2 000 m)	S-23F		●	●				●		
		S-23H		●	●				●		
		S-23M									●
<b>Championnat de France sénior bateaux longs</b> <i>26 et 27 septembre – Gravelines</i>	sénior (2 000 m)	<b>Épreuves</b>		<b>2x</b>	<b>4x</b>		<b>2+</b>	<b>4-</b>	<b>4+</b>	<b>8+</b>	
		SF		●	●			●	●	●	
		SH		●	●		●	●	●	●	
		SFPL		●							
		SHPL		●				●			

# CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS NATIONALES 2020

Manifestation	Ouverture des inscriptions		Clôture des inscriptions	
<b>MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J18, sénior, master, para-aviron et Critérium aviron adapté</b> Vendredi 07 et samedi 08 février - Stade Pierre de Coubertin - PARIS	Mardi 15 octobre	08h00	Lundi 20 janvier	12h00
<b>Têtes de rivière interrégionales et nationale</b> Dimanche 08 mars	Lundi 17 février	08h00	Vendredi 28 février	14h00
<b>Championnat de France longue distance junior, sénior et master et Coupe de France FFSU longue distance</b> Samedi 14 et dimanche 15 mars	Lundi 17 février	08h00	Mardi 3 mars	14h00
<b>Épreuves qualificatives interrégionales pour les Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron et pour le Critérium aviron adapté</b> Samedi 21 et dimanche 22 mars	Lundi 02 mars	08h00	Vendredi 13 mars	14h00
<b>Championnat de France bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté</b> Vendredi 03 et samedi 04 avril - Cazaubon	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
<b>Championnats de France bateaux courts J18 et sénior</b> Vendredi 03 au dimanche 05 avril - Cazaubon	Les bateaux sélectionnés lors de la tête de rivière nationale et ceux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
<b>Coupe de France des régions</b> Samedi 25 et dimanche 26 avril - Mantes-la-Jolie	Lundi 06 avril	08h00	Mardi 21 avril	14h00
<b>Championnats de ligue jeune</b> Avril/mai	Épreuve qualificative pour le Championnat interrégional. Épreuve obligatoire pour participer au Championnat national jeune			
<b>Championnats de France d'aviron de mer junior (J16 et J18), sénior, master et para-aviron</b> Vendredi 22 et samedi 23 mai - Saint-Nazaire	Lundi 16 mars	08h00	Mardi 12 mai	14h00
<b>Critérium national para-aviron et aviron adapté</b> Samedi 06 juin - Vichy	Lundi 11 mai	08h00	Mardi 26 mai	14h00
<b>Championnat de France junior (J18) bateaux longs et Championnat de France sénior sprint</b> Vendredi 05 au dimanche 07 juin - Vichy	Lundi 11 mai	08h00	Mardi 26 mai	14h00
<b>Championnats interrégionaux jeune</b> Samedi 13 et dimanche 14 juin	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats de ligue sont automatiquement engagés aux championnats interrégionaux.			
<b>Championnats interrégionaux junior (J16) et Critérium aviron partagé</b> Samedi 13 et dimanche 14 juin	Lundi 25 mai	08h00	Vendredi 05 juin	14h00
<b>Championnat de France master</b> Samedi 20 et dimanche 21 juin - Mantes-la-Jolie	Lundi 25 mai	08h00	Mardi 09 juin	14h00
<b>Championnat national jeune</b> Samedi 27 et dimanche 28 juin - Libourne	Lundi 01 juin	08h00	Mardi 16 juin	14h00
<b>Championnat de France de Beach Rowing Sprint</b> Samedi 27 et dimanche 28 juin - Marseille	Lundi 01 juin	08h00	Mardi 16 juin	14h00
<b>Championnat de France junior (J16)</b> Vendredi 03 au dimanche 05 juillet - Brive-la-Gaillarde	Les bateaux J16 qui se sont qualifiés lors du championnat interrégional sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
<b>Championnat de France sénior moins de 23 ans</b> Vendredi 03 au dimanche 05 juillet - Brive-la-Gaillarde	Lundi 08 juin	08h00	Mardi 23 juin	14h00
<b>Championnat de France sénior bateaux longs</b> Samedi 26 et 27 septembre - Gravelines	Lundi 31 août	08h00	Mardi 15 septembre	14h00

N°	Ligue	NOM	Structure organisatrice	Plan d'eau	Distance	Nb jours	Date de début	Date de fin
1	LR15	LA SAINTANNAISE OU LES TRESORS DU SUD DE LA MARTINIQUE	AVIRON CLUB DU ROBERT	Sud Martinique	69	3	11/02/21	14/02/21
2	LR13	RANDO DES MIMOSAS	AVIRON SAINT-CASSIEN	Lac St Cassien	30	2	13/02/21	14/02/21
3	LR13	RANDO COTE BLEUE	L'AVI SOURIRE	Mer Méditerranée	35	1	21/02/21	21/02/21
4	LR10	LA PELLE DE LA DORDOGNE	ROWING CLUB DE CASTILLON	La Dordogne	28	1	10/04/21	10/04/21
5	LR06	RANDO REIMS CHAMPAGNE	CERCLE NAUTIQUE DES REGATES REMOISES	Canal de l'aisne à la Marne	24	1	17/04/21	18/04/21
6	LR01	RANDONNEE DU LAC DE VILLEREST	AVIRON ROANNE - LE COTEAU	Lac De Villerest	42	2	24/04/21	25/04/21
7	LR06	L'APPEL DE LA MOSELLE	SOCIETE DES REGATES MESSINES	Canal De Jouy Et Rivière Moselle	57	1	01/05/21	01/05/21
8	LR01	TRAVERSÉE DE LYON	AVIRON UNION NAUTIQUE DE LYON	La Saône Et Le Rhône	28	1	01/05/21	01/05/21
9	LR10	RANDONNÉE DES GABARES	AVIRON CLUB D'ANGOULEME	La Charente	57	2	01/05/21	02/05/21
10	LR01	RAID AVIRON DRÔME ARDÈCHE	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA DRÔME	Canal du Rhône et vieux Rhône	25	1	08/05/21	08/05/21
11	LR07	RANDONNÉE DES NENUPHARS	AVIRON AUDOMAROIS	La Houlle Et La Rive Artesienne Du Marais Audomarois	23	1	09/05/21	09/05/21
12	LR07	RANDONNÉE DES PICANTINS	SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS	L'Oise et L'Aisne	40	2	15/05/21	16/05/21
13	LR11	ETANG DE THAU : LE JARDIN DE LA MER	AVIRON BALARUC	L'Etang De Thau	55	2	15/05/21	16/05/21
14	LR10	LES TROIS RIVIERES	AVIRON BAYONNAIS	Gaves - Adour - Nives	82	3	22/05/21	24/05/21
15	LR02	LA SEURROISE	AVIRON CLUB SEURROIS	La Saone	25	1	29/05/21	29/05/21
16	LR12	LES GALERES LIGERIENNES	SOCIETE NAUTIQUE DE SAUMUR	La Loire	44	2	29/05/21	30/05/21
17	LR12	YOL'ERDRE	CERCLE AVIRON DE NANTES	L'Erdre	50	2	29/05/21	30/05/21
18	LR01	RANDONNÉE LÉMANIQUE	EXCENEVEX SKIFF	Lac Lemman	48	2	05/06/21	06/06/21
19	LR03	TOUR DU GOLFE DU MORBIHAN	CERCLE DE L'AVIRON DE VANNES	Le Golfe Du Morbihan	50	2	05/06/21	06/06/21
20	LR01	RANDONNEE NAUTIQUE DES GORGES DE LA LOIRE	AVIRON STEPHANOIS	Le Barrage De Grangent	42	2	12/06/21	13/06/21
21	LR03	LA RANDONNAISE	SOCIETE D'AVIRON DE REDON ET VILAINE	la vilaine	42	2	12/06/21	13/06/21
22	LR03	RANDO RANCE	CERCLE NAUTIQUE DE DINAN	La Rance	50	2	12/06/21	13/06/21
23	LR03	RAID DES COURREAUX DE GROIX	CENTRE NAUTIQUE DE LORIENT	Rade De Lorient	37	2	12/06/21	13/06/21
24	LR13	RANDONNÉE LA CIOTAT L'ILE VERTE	ASSOCIATION L'AVI SOURIRE	Mer Méditerranée	14	1	13/06/21	13/06/21
25	LR09	RANDO COTENTIN AVENTURE	CHERBOURG CLUB AVIRON DE MER	Rade de Cherbourg	40	2	19/06/21	20/06/21
26	LR10	LA TRAVERSÉE D'ANTIOCHE	CLUB D'AVIRON DE MER DE LA ROCHELLE	Pertuis D'Antioche	60	2	19/06/21	20/06/21
27	LR11	DESCENTE DU LOT	AVIRON CADURCIEN	Le Lot	63	3	25/06/21	27/06/21
28	LR13	RANDONNÉE EMBRUN SERRE-PONÇON	CLUB D'AVIRON D'EMBRUN	Plan D'Eau D'Embrun	30	2	25/06/21	27/06/21
29	LR01	LES ROSELIÈRES	CLUB D'AVIRON DU SUD GRESIVAUDAN	L'Isère	25	1	27/06/21	27/06/21
30	LR07	RANDONNEE JEAN DE LA FONTAINE	AVIRON CHATEAU THIERRY 02	La Marne	28	1	03/07/21	03/07/21
31	LR08	RAM & JAZZ DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	AVIRON DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	La Seine	48	2	03/07/21	04/07/21
32	LR01	RANDONNÉE AVIRON DU MONTEYNARD	CLUB DE VOILE ET D'AVIRON DE LAFFREY	Lac De Monteynard	28	1	04/07/21	04/07/21

33	LR08	LA JOINVILLAISE	AVIRON MARNE ET JOINVILLE	La Marne	27	1	10/07/21	10/07/21
34	LR12	ENTRE DEUX RIVIERES	CLUB AVIRON LEO LAGRANGE NANTES	La Vilaine, Le Canal De Nantes A Brest, L'Erdre	152	5	10/07/21	14/07/21
35	LR06	LA MEUSE ET SES CITADELLES	AVIRON SEDANAIS	La Meuse	180	8	24/07/21	31/07/21
36	LR11	RALLYE DU CANAL DU MIDI	TOULOUSE PIERRE PAUL RIQUET	La Canal Du Midi	206	6	16/08/21	21/08/21
37	LR06	LA PELLE DU PIED	AVIRON SEDANAIS	La Meuse	44	3	27/08/21	29/08/21
38	LR02	JURAVIRON	CLUB D'AVIRON DE VOUGLANS	Lac De Vouglans	35	1	28/08/21	28/08/21
39	LR04	DESCENTE DU CHER	AVIRON TOURS METROPOLE	Le Cher	44	1	04/09/21	05/09/21
40	LR10	RANDO GOURMANDE	AVIRON SAINT LIVRAIS	le lot	40	2	10/09/21	12/09/21
41	LR13	LA BONNE MER'E	ROWING CLUB MARSEILLE	Mer Méditerranée	24	3	11/09/21	11/09/21
42	LR11	ROUTE BLEUE DU SEL ET DES PÊCHEURS	AVIRON NOUVELLOIS	Mer Méditerranée	30	1	12/09/21	12/09/21
43	LR13	BOUCLE DE PENO	CLUB NAUTIQUE DES SALETTES	Mer Méditerranée	22	2	18/09/21	18/09/21
44	LR01	RANDONNEE DU RHÔNE AU LAC	AVIRON BUGEY HAUT-RHÔNE	Canal Du Haut Rhône, Canal De Savieres, Lac Du Bourget	50	2	18/09/21	19/09/21
45	LR11	RANDONNÉE DU CHASSELAS	AVIRON CLUB MOISSAC	Le Tarn Et La Garonne	42	1	18/09/21	19/09/21
46	LR01	RAND'EAU DU BEAUJOLAIS	AVIRON UNION NAUTIQUE DE VILLEFRANCHE	La Sône	26	1	26/09/21	26/09/21
47	LR08	TRAVERSÉE DE PARIS ET DES HAUTS-DE-SEINE	LIGUE AVIRON ÎLE DE FRANCE	La Seine	28	1	26/09/21	26/09/21
48	LR07	DESCENTE DE L'AA	GRAVELINES UNION SPORTIVE AVIRON	La Houle Puis L'Aa	25	1	03/10/21	03/10/21
49	LR13	RANDONNEE AVIRON DES ILES DE LERINS	ROWING CLUB CANNES-MANDELIEU	Mer Méditerranée	25	1	03/10/21	03/10/21
50	LR08	LES COULEURS DE LA MARNE	SOCIETE NAUTIQUE DE LAGNY AVIRON	La Marne	40	1	09/10/21	09/10/21
51	LR01	RAND'EAU ANCILEVIENNE	CLUB DES SPORTS ANNECY LE VIEUX	Lac d'Annecy	40	1	10/10/21	10/10/21
52	LR11	BOUCLE DU VIDOURLE	AVIRON TERRE DE CAMARGUE LE GRAU DU RO	La Canal Du Rhône À Sete	25	2	06/11/21	07/11/21



**AGENCE NATIONALE DU SPORT**

**Financement  
des  
Projets Sportifs Fédéraux**

-

**Campagne 2020**

**Première année de mise en place du dispositif pour toutes les fédérations.**

## **ÉCHÉANCIER**

- **Ouverture de la campagne : *8 avril 2020***
- **Date limite de dépôt des dossiers : *10 mai 2020***
- **Retour des propositions à l'agence : *30 juillet 2020***
- **Validation des propositions par l'ANS : *août 2020***
- **Envoi des notifications de paiement par l'ANS : *sept 2020***

**Une campagne et des actions identiques à celles de 2019**

## Les actions éligibles : 3 Domaines / 16 thématiques



Développement de la pratique fédérale	
Fonctionnement Équipe technique régionale	Ligues
Développer l'aviron de rivière/mer/indoor/BF	Ligues/CD/clubs
Développer le handi-aviron	Ligues/CD/clubs
Recruter et fidéliser de nouveaux pratiquants <u>notamment à travers la pratique compétitive chez les juniors et les seniors</u>	Ligues/CD/clubs
<b>Accès à la performance</b>	<b>Ligues</b>
Création de structures	Ligues / CD
Structuration et obtention du label EFA	Ligues/CD/clubs
Formation des bénévoles	Ligues/clubs
Organisation de compétition sportive	CD/Clubs
Développer l'aviron scolaire	Ligues/CD/clubs

## Développement de la pratique fédérale (suite)

**Déplacement aux championnats (action  
réservée aux associations d'outre mer)**

**clubs**

<b>Promotion du Sport santé</b>	
<b>Labellisation de structure Aviron Santé</b>	<b>Clubs</b>
<b>Développement du dispositif « sport sur ordonnance »</b>	<b>Ligues/CD/clubs</b>
<b>Développement de l'éthique</b>	
<b>S'engager dans une démarche en faveur des publics éloignés des pratiques sportives</b>	<b>Ligues/CD/clubs</b>
<b>Promouvoir la place des femmes dans des postes à responsabilité ou des actions d'encadrement</b>	<b>Ligues/CD/clubs</b>
<b>Mettre en place des actions en faveur du développement durable</b>	<b>Ligues/CD/clubs</b>

# LA CAMPAGNE 2020



## Les structures éligibles : identique 2020

- Ligues
- Comités départementaux
- Clubs affiliés recensant 30 unités de licences et plus (sauf exception\*)
- Clubs affiliés indoor recensant 30 licences I et plus (sauf exception\*)
- Clubs affiliés banc fixe recensant 30 licences BF et plus (sauf exception\*)

\* Clubs (dont clubs nouvellement créés) ayant un projet de développement pertinent

- **Seuil minimum d'aide financière par bénéficiaire : 1500 €**
- **Seuil abaissé à 1000 € pour les structures situées en ZRR**
- **Maximum d'actions éligibles par structure :**
  - **Liges 6**
  - **Comités départementaux 5**
  - **Clubs : 4**
- **La possession d'un label EFA est valorisée pour l'étude des dossiers**
- **Le financement d'une structure est soumis au dépôt d'un projet de développement structurant**
- **Toutes les actions proposées sont soumises à la définition d'objectifs quantitatifs de réalisation**

## Une évolution positive : la gestion partagée



Libellé subvention	Code subventions
<b>FFAviron - Siège - Projet sportif fédéral</b>	<b>940</b>
FFAviron - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	941
FFAviron - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	942
FFAviron - Bretagne - Projet sportif fédéral	943
FFAviron - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	944
FFAviron - Grand Est - Projet sportif fédéral	945
FFAviron - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	946
FFAviron - Île-de-France - Projet sportif fédéral	947
FFAviron - Normandie - Projet sportif fédéral	948
FFAviron - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	949
FFAviron - Occitanie - Projet sportif fédéral	950
FFAviron - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	951
FFAviron - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	952
FFAviron - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	953
FFAviron - Martinique - Projet sportif fédéral	954
FFAviron - Guyane - Projet sportif fédéral	955
FFAviron - La Réunion - Projet sportif fédéral	956
FFAviron - Mayotte - Projet sportif fédéral	957

**Pour les ligues et les CD**



**Des projets territoriaux**

		CNDS 2018		ANS 2019		ANS 2020		
	192	999 965 €	214	987 000 €	-1,30%	237	1 037 340 €	5,10%
<b>Ligues</b>	14	315 124 €	13	325 400 €		13	329 800 €	
<b>CD</b>	36	178 270 €	45	168 100 €		52	169 700 €	
		493 394 €		493 500 €			499 500 €	
<b>Clubs</b>	142	506 571 €	156	493 500 €		172	537 840 €	

## Moyenne subventions / unité de licence

- **sur un territoire (club/CD/ligue) : 26,70 €**  
en 2019 : de 13,70 € à 38,00 €  
en 2020 : de 22,00 € à 34,90 €
- **Sur les organes déconcentrés d'une région (CD/ligue)**  
**: 12,9 €**  
en 2019 : de 9,60 € à 22,30 €  
en 2020 : 10,90 € à 19,00 €

# Les aides aux clubs par thématiques



Développer l'aviron scolaire	159 050,00 €
Recruter et fidéliser de nouveaux pratiquants en rivière, mer , indoor	69 240,00 €
Développement du dispositif «Sport sur ordonnance»	59 750,00 €
Développer l'aviron de rivière, indoor, mer, banc fixe	52 900,00 €
Développer le handi-aviron	37 000,00 €
Organisation de manifestation sportive	35 800,00 €
Labellisation de structures Aviron Santé	32 500,00 €
S'engager dans une démarche en faveur des PEPS	26 750,00 €
Formation des bénévoles	23 200,00 €
Accès à la performance	11 500,00 €
Mettre en place des actions en faveur du DD	9 750,00 €
Promouvoir la place des femmes	9 200,00 €
Structuration et obtention du Label EFA	7 500,00 €
Déplacement aux championnats	2 500,00 €

# Les aides aux CD/ligues par thématiques



Accès à la performance	101 150,00 €
Formation des bénévoles	79 250,00 €
Fonctionnement ETR	70 450,00 €
Développer l'aviron scolaire	54 250,00 €
Recruter et fidéliser de nouveaux pratiquants en rivière, mer , indoor	52 750,00 €
Organisation de manifestation sportive	40 950,00 €
Développer l'aviron de rivière, indoor, mer, banc fixe	35 650,00 €
S'engager dans une démarche en faveur des PEPS	19 400,00 €
Développer le handi-aviron	11 050,00 €
Développement du dispositif «Sport sur ordonnance»	9 800,00 €
Mettre en place des actions en faveur du DD	9 400,00 €
Structuration et obtention du Label EFA	7 500,00 €
Création de structures	5 100,00 €
Labellisation de structures Aviron Santé	1 500,00 €
Promouvoir la place des femmes	800,00 €

## Les aides ANS par thématiques



Développer l'aviron scolaire	213 300,00 €
Recruter et fidéliser de nouveaux pratiquants en rivière, mer , indoor	121 990,00 €
Accès à la performance	112 650,00 €
Formation des bénévoles	102 450,00 €
Développer l'aviron de rivière, indoor, mer, banc fixe	88 550,00 €
Organisation de manifestation sportive	76 750,00 €
Fonctionnement ETR	70 450,00 €
Développement du dispositif «Sport sur ordonnance»	69 550,00 €
Développer le handi-aviron	48 050,00 €
S'engager dans une démarche en faveur des PEPS	46 150,00 €
Labellisation de structures Aviron Santé	34 000,00 €
Mettre en place des actions en faveur du DD	19 150,00 €
Structuration et obtention du Label EFA	15 000,00 €
Promouvoir la place des femmes	10 000,00 €
Création de structures	5 100,00 €
Déplacement aux championnats	2 500,00 €

## **Les justificatifs des structures pour la campagne 2019 :**

- Peu de justificatifs qualitatifs ou quantitatifs**
- Manque de justificatifs identifiés (nom prénom pour formation par exemple)**
- Manque de justificatifs financiers**



**CONCEPTION DE DOCUMENTS TYPES**